

BULLETIN  
DE LA  
SOCIÉTÉ  
HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE  
DU PÉRIGORD

RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE  
PARAISANT TOUS LES TROIS MOIS

---

TOME CII - Année 1975

3<sup>e</sup> LIVRAISON



PÉRIGUEUX

AU SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ  
18, rue du Plantier



IMPRIMERIE JOUCLA  
19, rue Lafayette

## SOMMAIRE DE LA 3<sup>e</sup> LIVRAISON

---

Comptes rendus des réunions mensuelles :	
Juillet 1975 .....	169
Août 1975 .....	171
Septembre 1975 .....	174
Evolution économique d'une communauté rurale : Plazac depuis le XVIII <sup>e</sup> siècle (Marcel SECONDAT) .....	177
Les monuments funéraires médiévaux de Saint-Saturnin à Petit-Bersac (Jean PICHARDIE) .....	196
Les « mariages de l'Empereur » en 1810 dans l'arrondissement de Nontron (Noël BECQUART) .....	222
Un héritier des chercheurs de la Renaissance : Jean Rey, médecin au Bugue (Alberte SADOUILLET-PERRIN) .....	229
La restauration de Saint-Front de Périgueux au XIX <sup>e</sup> siècle (Jean SECRET) ..	239
<b>Nécrologie</b>	
Léon Guthmann (Jean SECRET) .....	264

---

## Payez vos cotisations 1975

C.I.C.P. de la Société : Limoges 281.70

### Titulaires :

France et Outre-Mer .....	25 F
Etranger .....	30 F

### Abonnés :

Particuliers .....	30 F
Collectivités .....	35 F

---

# COMPTES RENDUS DES RÉUNIONS MENSUELLES

---

SEANCE DU JEUDI 3 JUILLET 1975

Présidence de M. Jean SECRET, Président.

Présents : 24. — Excusés : 3.

**NECROLOGIE.** — M. Léon Guthmann, qui était membre de notre compagnie depuis 1939 et occupait les fonctions de trésorier-adjoint depuis 1966 après avoir été secrétaire-adjoint.

**FELICITATIONS.** — M. André Chastel, élu à l'Académie des inscriptions et belles lettres.

**REMERCIEMENTS.** — MM. Albert Bergeman-Artaud et René Deuscher.

**ENTREES D'OUVRAGES ET DE DOCUMENTS.** — *Histoire des accidents du travail*, fasc. 1 (publ. par la Faculté de Droit et Sciences politiques de l'Université de Nantes); offert par M. Philippe-Jean Hesse.

« *La Périgourdine* », article de M. Paul Vergnaud découpé dans le *Populaire du Centre* du 14 juin 1975 ; offert par l'auteur, qui fait le point des connaissances sur cette danse locale, apparemment moins célèbre en Périgord qu'à l'étranger.

*Le billet de Cyr*, chronique hebdomadaire découpée dans *Courrier français-Dimanche* du 7 juin 1975 par M. Secret et relative à l'érection prochaine à Bergerac d'une statue de Cyrano.

René Faille, *Autour de l'« Examen de conscience pour un Roi » de Fénelon* (extr. de la « Revue française d'histoire du livre », 1974) ; hommage de l'auteur.

*Art, hommes, techniques (XI<sup>e</sup> - XVI<sup>e</sup> siècle) à travers les collections de la Société archéologique et historique de la Charente et les collections charentaises* (Angoulême, 1975) ; don de M. Secret, qui commente ce catalogue d'exposition.

Photocopie d'un extrait mortuaire, en espagnol, relatif à Maria de Champs, native de Nontron, décédée à Oviedo le 30 juin 1804 (copie du 6 juin 1811) ; don de M. Jean Perrard.

Deux coupures de presse offertes par M. Jean-Paul Durieux : « Chère truffe », rubrique de La Reynière extraite du *Monde* du 24 mai 1975, et « Lorrains et Alsaciens au rendez-vous du souvenir et de l'amitié en Périgord », article provenant d'un journal de l'Est qui rappelle le 30<sup>e</sup> anniversaire de la formation de la brigade Rac (9 septembre 1974).

Photographie du calvaire de Saint-Jory-de-Chalais ; don de M. Secret.

Cinq photographies d'une tête sculptée où semble se lire, dans un médaillon, la date « 1494 » ; don de M. Claude Lacombe, qui précise que cette pièce a été trouvée en creusant dans la partie ruinée du château de Salignac.

*Lien d'Informations des aéro-clubs* (Union aéronautique du Périgord), n° 2 ; don de M. Soymier, gendre de M. Deffarges.

Guy et Jacqueline Penaud, *Périgueux à la Belle Epoque* (Bruxelles, S.P.R.L. Sodim, 1975) ; hommage des auteurs, qui présentent avec goût ce petit album de 112 cartes postales évoquant la vie de Périgueux au début de ce siècle.

Photocopies d'une cinquantaine de pièces d'archives recueillies par l'abbé Comte, curé de Badefols-d'Ans de 1895 à 1902 ; don de M. Philippe Lalet. Cet ensemble très intéressant, qui est en partie d'origine communale et paroissiale, concerne principalement la seigneurie de Bonneguise, la paroisse de Badefols-d'Ans et la famille Rafailhac de la Rouverade. Les pièces du dossier vont de 1468 à 1882, on relève parmi les plus notables un procès-verbal descriptif de l'église de Badefols (1769), un factum non daté pour Jean de Royère contre Jean-Jacques d'Aubusson, les comptes de la fabrique de Badefols en 1811, une fiche de renseignements sur l'église et la paroisse (1841) et un curieux pamphlet anonyme, « La confession de Napoléon ».

M. le Président remercie les divers donateurs.

**REVUE BIBLIOGRAPHIQUE.** — Le *Bulletin de la Société préhistorique française*, C.R.S.M., t. 72 (1975), n° 5, mentionne une communication de M. François Carré sur de nouveaux éléments d'art pariétal qui viennent d'être découverts à Gorge-d'Enfer, aux Eyzies : il s'agit de ponctuations peintes en rouge et de figurations animales datant du Périgordien final.

Les n°s 42 et 43 de *Spéleo-Dordogne*, bulletin du *Spéléo-Club de Périgueux*, publient d'intéressants détails sur les dernières investigations de cette jeune équipe : grotte de Lascaux en 1966-67, haute vallée du Ravillou (région de Saint-Germain-des-Prés) en 1968-70, vallée du Trincou, Trou de la Chèvre à Verdeney, commune de Coulaures, camp de Monsec en 1972.

On note enfin dans le *Bulletin* n° 130 (1974) de la Société des sciences, lettres et arts de Bayonne, la publication par Madeleine Lespinnasse de quelques lettres du capitaine Jean Doat, qui était officier à l'armée des Pyrénées occidentales en 1793-1795. Cette correspondance fut adressée au citoyen Lespinnasse, négociant de Bergerac.

**EXCURSIONS.** — M. Pierre Aublant rend compte de notre excursion du 8 juin, qui conduisit les 64 participants au château des Bories, où nous fûmes reçus par son aimable propriétaire, M. de Lary, puis à Jumilhac-le-Grand où l'on visita le château et l'église, à Saint-Romain-Saint-Clément où M. Secret présenta le charmant rétable franciscain, enfin au château de Puyguilhem qui nous fut magistralement commenté par M. Sarradet. Notre Trésorier accompagne son compte-rendu de savoureuses anecdotes sur un comte de Jumilhac dont les chroniques scandaleuses du XVIII<sup>e</sup> siècle ont gardé le souvenir.

L'excursion de septembre est fixée au dimanche 28. Elle nous conduira au château de Puymartin et au Musée de Sarlat, qui va s'ouvrir très prochainement dans la chapelle des Pénitents.

**COMMUNICATIONS.** — M. le Président s'est rendu récemment à Beynac et à Domme. Il annonce qu'à Beynac on est en train de mettre en valeur le petit oratoire à fresques, il serait souhaitable qu'un relevé de celles-ci soit exécuté pour le Musée des monuments français au Trocadéro. La chapelle de l'église de Domme sera prochainement fermée, on y placera le retable de Turnac actuellement fort menacé. Quant au graffiti de la porte des Tours, filmés par Jacques Lagrange et abusivement « redécouverts » par le journal *Sud-Ouest*, ils ont fait ou feront l'objet d'émissions télévisées.

M. Secret a recueilli des informations encourageantes sur la sauvegarde de différents châteaux ou manoirs du Périgord méridional, qui sont restaurés ou vont l'être par leurs propriétaires : il s'agit du Mondiol à Doissat, de Mespoulet à Saint-Pompon, de Breuil à Grives, de Péchaud à la Chapelle-Péchaud, de Péchembert à Florimont-Gaumier et des Fournels à Saint-Etienne-des-Landes.

M. Vaudou nous a fait parvenir un extrait du livre de comptes tenu entre 1868 et 1870 par un régisseur de château dans les environs de Saint-Astier. Ce document nous renseigne sur les prix pratiqués à l'époque.

M. Becquart a noté dans le catalogue 227 du cabinet Saint-Hélion deux documents

proposés aux collectionneurs : une quittance de 1546 intéressant les notaires de Mussidan et Villefranche (prix 100 F, n° 10220) ; une délibération des habitants de Verteillac relative aux revenus du prieuré de ce lieu, 1776 (80 F, n° 10222).

M<sup>me</sup> Françoise Soubeyran et M. Jacques Vilain publient dans la *Revue du Louvre et des Musées de France*, 1975, n° 2, un texte inédit de Gabriel Bouquier, « Observations critiques sur le Salon de 1775 », où se révèle la préférence du peintre terrassonnais pour des artistes comme Greuze ou Vernet et son inimitié envers J.-B. Pierre, premier peintre du roi (Signalé par M. Jean Secret).

Le Secrétaire général a pris connaissance d'une bonne étude sur la grotte ornée de Villars, due à nos confrères Brigitte et Gilles Dellic et publiée dans *Gallia Préhistoire*, t. 17 (1974), fasc. 1, ainsi que d'un numéro spécial des *Monuments historiques de la France* consacré à la maladie de la pierre, où se trouve un article non signé sur l'église monolithe d'Aubeterre. Il rend compte d'autre part de deux ouvrages récemment parus : *A Hautefort et alentour... événements d'un siècle* (Périgueux, Leymarie, 1975), par M. Jean Goumat qui étudie principalement la crise religieuse entre 1789 et 1804 ; et *Le pouvoir comtal en Périgord des origines à 1311* (thèse de 3<sup>e</sup> cycle, Bordeaux, 1975, 4 vol. multigraphiés), par M<sup>me</sup> Muriel Laharie. Cette dernière a recueilli 533 actes émanant des comtes de Périgord ou les concernant et tente de donner une vue d'ensemble de l'évolution politique et domaniale du comté : ce recueil d'actes constitue un apport inestimable à la connaissance du Périgord médiéval, il pourra servir de point de départ à une étude plus vaste sur la noblesse et la société féodale.

Enfin M. Secondat, toujours passionné pour Eugène Le Roy, s'est penché sur les origines de la légende de la « main de cire ». Il rappelle la mort tragique de Marguerite de Calvimont, étranglée au château de l'Herm en 1605 par François d'Aubusson, et évoque le récit publié au XIX<sup>e</sup> siècle dans la revue *Le Montaigne* par Albert de Calvimont. On ne sait si Le Roy a connu ce récit, en tout cas, il en donna une version très modifiée en 1899 dans *l'Avenir illustré de la Dordogne*, après avoir songé à l'insérer dans « Jacquou le Croquant ».

**ADMISSIONS.** — M. et M<sup>me</sup> Claude CARLOT, 14, rue Biron, Périgueux ; présentés par M<sup>me</sup> Dalluc et M. Secret ;

M<sup>me</sup> Michelle GREZE, Lycée d'Excideuil ; présentée par M. Aublant et M<sup>me</sup> Marsac ; sont élus membres titulaires de la Société historique et archéologique du Périgord.

*Le Secrétaire général,*

N. BECQUART.

*Le Président,*

J. SECRET.

---

#### SEANCE DU JEUDI 7 AOUT 1975

*Présidence de M. Jean SECRET, Président.*

Présents : 33. — Excusés : 2.

**NECROLOGIE.** — M<sup>me</sup> François Clavel.

**REMERCIEMENTS.** — M. et M<sup>me</sup> Claude Carlot.

**ENTREES D'OUVRAGES ET DE DOCUMENTS.** — Henri de Roquemaurel, *Quelques souvenirs de guerre 1914-1918* (Paris, Hachette, 1966) et A. de Roquemaurel, *Du moulin*

de *Gabillou aux papeteries de Guyenne. Quatre cents ans de fidélité au papier* (Périgueux, Fanlac, 1972) ; ces deux volumes offerts par M. Fleury Manhès.

Paul Vergnaud, *Étymologie et toponymie périgourdines vues par un historien* (Périgueux, Fanlac, 1972) ; offert par l'auteur.

Article de Jean Raspail découpé par M. Pagnon dans le *Figaro* du 8 juillet 1975, « Les rois français de Patagonie ».

« Le duc de Lauzun, un ricaneur solitaire », article d'André Josset découpé par M. J.-P. Durieux dans *Télérama* du 14 mai 1975.

Jean Secret, *Le château de Bourdellies* (Périgueux, Fanlac, 1975, éditions de l'Office départemental de Tourisme) et du même auteur, *L'église de Baneuil* (extr. du tome CII de notre « Bulletin ») ; ces deux opuscules offerts par M. Secret.

*Entre nous, secteur paroissial de Thenon*, n° 22 de juillet-août 1975 ; don de M. l'abbé Jourdas, qui poursuit dans ce périodique son évocation sur Bernard Grand.

Jean Goumet, *A Hautefort et alentour... événements d'un siècle* (Périgueux, Leymarie, 1975) ; offert par l'auteur.

Serge Avrilleau, avec la collaboration de Brigitte et Gilles Delluc, *Cluzeaux et souterrains du Périgord — 1.* (Archéologia — 24, 1975) ; hommage de l'auteur. L'ouvrage est préfacé par le Professeur Raymond Mauny ; il comporte une vue d'ensemble et une approche bibliographique par Gilles Delluc, un inventaire très complet des cluzeaux et souterrains de l'arrondissement de Bergerac par Serge Avrilleau, ainsi qu'une étude des graphismes rupestres non paléolithiques du Périgord par B. et G. Delluc. On attend maintenant avec impatience les volumes suivants qui donneront pour les autres arrondissements une nomenclature analogue, mais il faut d'ores et déjà souligner l'importance de ce travail qui sera d'une grande utilité.

M. le Président remercie les divers donateurs.

**REVUE BIBLIOGRAPHIQUE.** — La revue *Combat nature*, n° 21 d'août 1975, signale sous la plume de Marc Robert un bel exemple de sauvetage : il s'agit de la gentilhommière de Rignac, au Nord-Est de Carlux, ancien fief des Vassal, qui fut détruite en 1936 par un incendie et que vient de restaurer M<sup>me</sup> Bru. Le même périodique annonce pour le 11 août une promenade-débat dans la Double, évoque un projet de route-express à Bergerac et déplore le gigantisme qui sévit à Nontron et Trélissac.

Les *Actes de l'Académie nationale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux*, 4<sup>e</sup> série, t. XXIX (1974), mentionnent les réceptions de Pierre Flottes, qui fut inspecteur d'Académie à Périgueux de 1932 à 1940, et de Joseph Lajugie, natif de Tocane-Saint-Apre, qui fonda en 1950 l'Institut d'économie régionale du Sud-Ouest.

On note dans le *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*, t. C (1973), deux mémoires dignes d'attention pour le Périgord. Dom Jean Becquet, tout d'abord, publie un très précieux « bullaire » du Limousin où sont mentionnés d'assez nombreux actes sur Dalon, la Rochebeaucourt et le Chalard ; les Clarisses de Limoges, d'autre part, présentent une étude sur les « Clairettes » du petit couvent de cette ville de 1659 à 1792, avec d'intéressants détails sur l'origine géographique des sœurs.

*Vieilles maisons françaises*, n° 65 de juillet 1975, contient un article de Tristan Latour, « Du nouveau à Jumilhac ». L'auteur rappelle les efforts tenaces du Marquis de Jumilhac qui depuis 1936 restaure avec goût le château de ses ancêtres et vient de recevoir la coupe Sazerac en récompense de son action.

**COMMUNICATIONS.** — A propos de l'album *Périgueux à la Belle Epoque*, de Guy et Jacqueline Penaud, offert par les auteurs à la Société lors de la séance du 3 juillet, M. Secret tient à faire remarquer qu'il a lui-même, depuis le 9 juin 1973, présenté et commenté dans l'hebdomadaire *Périgord Actualités* quelque 120 cartes postales anciennes sous le titre « Périgueux au bon vieux temps ». Sur cet ensemble, une quinzaine de cartes réapparaissent dans l'album précité.

M. Boyre apporte deux références bibliographiques nouvelles sur Antoine de Tou-

nens : *L'épopée et le procès d'Orélie 1<sup>re</sup>, roi d'Araucante et de Patagonie*, par Ajax (Paris, Impr. du Palais, 1961); *Histoire d'une dynastie*, par Marc Augier de Saint-Loup, dans « *Ecrits de Paris* », 1962, n° 202.

M. J.-P. Durieux, se référant à la *Note sur les maîtres cartiers de Périgueux* publiée dans le *Bulletin* de 1974, p. 81, par M. Becquart, signale un *Recueil d'édits, déclarations, arrêts du Conseil, réglemens et ordonnances du roi concernant l'Hôtel de l'Ecole royale militaire* (Paris, Le Mercier, 1772). Ce recueil mentionne, p. 270, un état des villes où la fabrication des cartes est autorisée en exécution de l'arrêt du Conseil du 9 novembre 1751 : Périgueux figure sur la liste avec Agen et Bordeaux dans le ressort de la Généralité de Bordeaux. Il faut noter d'autre part que le droit sur les cartes à jouer fut allénié en faveur de l'Ecole militaire par déclaration du roi du 13 janvier 1751.

M. le Président signale un ouvrage rare qui semble avoir échappé aux auteurs de la *Bibliographie générale du Périgord* : il s'agit d'un recueil de thèses de Sedan, 1601-1617 (Bibl. nat., D<sup>2</sup> 2668), où figure un mémoire de Stephanus Lalerius Bergeracensis, *Theses theologicae de rerum omnium creatione*, qui porte la date de 1602.

M. Zenacker nous a fait parvenir le programme du congrès qui aura lieu aux Eyzies du 4 au 10 août sous les auspices de la Société d'études et de recherches préhistoriques des Eyzies. M. Secret vient d'être informé d'un vol important récemment commis à l'église de Saint-Avit-Sénieur, on ne sait encore exactement quelle est l'étendue de ce méfait.

M. Jean Valette donne lecture d'un mémoire qu'il a rédigé sur le protestantisme aux environs de Sigoulès en 1754-1758. Cette très intéressante communication sera publiée dans notre *Bulletin*. M. Valette présente également deux documents des Archives nationales, relatifs à l'état des églises du Périgord en 1687 : dans les paroisses où dominent les « nouveaux convertis », on impose fortement l'ancienne population protestante pour aider à la reconstruction des églises (ce fut le cas au Bugue, à Musidan, Vélignes, Lanquais, Monbazillac et Bergerac). M. le D<sup>r</sup> Biraben donne quelques détails sur la situation à Belvès en ce qui concerne les protestants : ceux-ci y furent peu nombreux, ce qui n'empêcha pas les dragonnades.

M. Biraben présente neuf dessins de monuments qui ont été exécutés entre 1853 et 1860 par M<sup>me</sup> Lebastié, née Beauquer. Cette artiste collectionnait également les daguerréotypes et les reproduisait avec talent.

M. Jacoutet signale au hameau de Bosradon, commune de Trémolat, une énorme pierre monolithe couchée, orientée Nord-Sud, de forme ellipsoïdale, pesant huit tonnes et mesurant 3 m 10 de haut. On ignore si ce bloc avait une quelconque utilité.

Enfin M. l'abbé Jourdes, à propos de deux articles parus dans *Archeologia* d'août 1975, signale l'existence à Limeyrat, non loin du dolmen de Peyrelevade, d'une dizaine de constructions en pierre sèche enfouies dans les broussailles. Il a remarqué en particulier trois belles cabanes rondes en excellent état et des murailles plus ou moins détruites avec des abris de formes différentes. Notre confrère donne d'autre part des détails biographiques sur Joséphine Bury, épouse Cusset, qui fut cantinière au 7<sup>e</sup> Hussards, fit dix campagnes en Afrique et en Italie et mourut à Thenon le 22 mars 1867 à l'âge de 39 ans. Elle était originaire de Hergnies, canton de Condé (Nord) ; on peut encore voir sa pierre tombale au cimetière de Thenon.

ADMISSION. — M. René FAILLE, 9, rue des Beaux-Arts, 75006 Paris ; présenté par MM. Secret et Soubeyran ;  
est élu membre titulaire de la Société historique et archéologique du Périgord.

Le Secrétaire de séance,

M. SOUBEYRAN.

Le Président,

J. SECRET.

SEANCE DU JEUDI 4 SEPTEMBRE 1975

Présidence de M. Jean SECRET, Président.

Présents : 31. — Excusé : 1.

**NECROLOGIE.** — M<sup>me</sup> Simone Kapferer, M. le Marquis Bertrand de Montferrand, M. le Comte Jacques de Vandière de Bellussière.

**FELICITATIONS.** — M. Christian Joussein, lauréat de la dotation « Jeunes grands voyageurs ».

**ENTREES D'OUVRAGES ET DE DOCUMENTS.** — *Les Cahiers des Dix*, n° 38 (Montréal, 1973) ; offert par M. l'abbé Yon.

Cinq coupures de presse données par M. J.-P. Durieux : « Les Hollandais dans la truffe », par Jean-Pierre Alban (extr. de *La vie française — L'opinion*, n° du 1<sup>er</sup> août 1974) ; « Sarlat : les vieilles pierres, un placement or », par Jean Prasteau, (extr. du *Figaro* du 18 août 1975) ; « L'Arlésienne à Sarlat, les jeux du théâtre et du hasard », par Claire Devarieux et « Promenade-Inspection en Périgord », par Marc Ambroise-Rendu (extr. du *Monde* des 1<sup>er</sup> et 23 août 1975) ; compte rendu par E. Le Roy-Ladurie d'un ouvrage de Robert Bassède, *La crise de la conscience catholique dans la littérature et la pensée françaises à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle* (extr. du *Nouvel observateur* du 11 août 1975). Ce livre fait, à juste titre, une très large place à Léon Bloy.

*Publications des sociétés savantes disponibles en 1974* (Paris, Bibliothèque nationale, 1975) ; envoi du Comité des travaux historiques et scientifiques.

*Vous qui voulez construire en Dordogne* (Périgueux, Fanlac, 1975) ; plaquette offerte par l'association « Dordogne département propre », avec en couverture une belle vue d'ensemble du village de Plazac.

M. le Président remercie les divers donateurs.

**REVUE BIBLIOGRAPHIQUE.** — Parmi les périodiques reçus, un seul est à mentionner ici. Il s'agit du *Bulletin de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze*, t. 98 (1974), qui publie un travail de Pierre-Yves Démars sur les roches utilisées au paléolithique supérieur dans le bassin de Brive pour la fabrication d'outils, et des notes de Michel Labrousse sur une inscription gallo-romaine de Brive, dont l'interprétation permet d'identifier un gaulois d'origine périgourdine du nom de Calenus. La même revue rend compte d'autre part d'une excursion faite en Périgord le 22 septembre 1974 par nos voisins de la Société briviste.

**COMMUNICATIONS.** — Se référant à un prétendu vol qui a été signalé à la séance d'août dans l'église de Saint-Avit-Sénieur, M. le Président rectifie cette information qui est heureusement fautive : les objets en cause ont été en réalité recueillis par notre confrère M. Fitte pour examen scientifique.

M. Secret fait circuler deux dessins du château de Puyval (autrefois Puylavaysse), exécutés au siècle dernier par M<sup>me</sup> Lebastié et signalés à la dernière séance par M. Biraben. Ce château très intéressant est situé en Corrèze, à la limite du département de la Dordogne, et les dessins assez naïfs le reproduisent fidèlement.

Sur un des logis du château de Beauséjour, à Saint-Léon-sur-l'Isle, M. Secret a relevé un blason armorié, sculpté sur la façade Ouest. Il s'agit d'un écu ovale, figurant à dextre une tour sur un semis de fleurs de lis, à senestre deux lions passants tournés vers la gauche. La moitié senestre évoque sans doute, bien maladroitement, les trois lions des Talleyrand, mais on ne sait à quelle famille attribuer l'autre moitié.

Notre Président, accompagné de plusieurs de nos membres, a eu l'occasion d'exa-

miner au château de Lanquais la collection du vicomte de Gourgues, qui est installée dans une pièce voûtée au sommet de la tour d'escalier. Cette collection comprend notamment des sculptures provenant des fouilles de l'ancienne église Saint-Vincent de Badefols-sur-Dordogne (voir le *Dictionnaire topographique*, p. 305), de nombreux objets préhistoriques et gallo-romains, une inscription qui pourrait être du haut Moyen Age, différents morceaux sculptés du XV<sup>e</sup> au XVII<sup>e</sup> siècle, des armes et des clefs médiévales, une croix de procession gothique, des fragments de marbre provenant de Vézère et un curieux calice de terre cuite trouvé dans le cimetière de Plazac. Beaucoup de ces objets sont malheureusement d'origine inconnue ou mal déterminée.

M. Secret a revu également le retable de l'église de Varennes : il porte la statue de saint Secondin et celle de saint Avit, qui est vêtu en soldat romain. On a écrit assez bizarrement sur son oriflamme la devise bien connue de Bugeaud, « Ense et aratro ».

M. Becquart a pris connaissance d'un livre récent de Gilbert Romeyer-Dherbey, *Meine de Biran ou le penseur de l'immanence radicale* (Paris, Seghers, 1974). C'est une présentation de textes choisis avec un lexique des principaux concepts biraniens ; l'auteur y montre comment il y eut conflit entre l'action politique du penseur de Grateloup et ses perspectives philosophiques. *Les Monuments historiques de la France*, signale encore le Secrétaire général, publie au n° 3 de la revue (1975), deux articles de MM. Sarraudet et Secret sur Sarlat et ses environs.

M. le Président apporte encore des commentaires sur des sujets variés. Il évoque successivement un portrait non signé de Constance de Lamoignon, épouse du 8<sup>e</sup> duc de la Force et amie de Metternich, une cloche de 1753 provenant de l'église de Saint-Raphaël (voir Brugière et Berthelé, *Exploration campanaire*, p. 210), et les dernières découvertes faites à Périgueux, dans la villa de la rue des Bouquets. M. Secret signale aussi que la maison dite des Consuls vient d'être achetée par un nouveau propriétaire, M. Lacoste, qui se propose de la restaurer.

Le Secrétaire général présente une communication qu'il a rédigée sur un retable disparu de l'ancien Hôpital général de Périgueux. De précieux détails sur ce mobilier sont fournis par un contrat de prix-fait de 1694, qui donne également le nom du sculpteur, François Béchet. Ce mémoire sera publié dans notre *Bulletin*.

M<sup>me</sup> Sadouillet-Perrin commente avec humour une ordonnance royale de 1776 relative à l'instruction des recrues dans l'infanterie, ce texte souvent bavoureux recommande notamment aux instructeurs la patience et la douceur. Notre distinguée vice-présidente donne également lecture de quelques remèdes d'autrefois qu'elle a recueillis aux Archives de la Dordogne : recette de l'onguent divin, sirop de limaçons pour les rhumes, remèdes pour la rate ou les dents gâtées.

M. Marcel Secondat, qui a pu suivre les fouilles du mois d'août à la villa de la rue des Bouquets, apporte d'intéressants compléments aux propos de M. le Président sur ce sujet. Les travaux ont porté sur le dégagement de quatre puits, ils ont abouti principalement à la découverte d'une pompe en bois qui daterait du II<sup>e</sup> siècle, d'une déesse-mère décapitée, de quatre bases de socles moulurées et d'objets divers. On a également découvert une vaste salle rectangulaire avec des dalles colorées.

M. Bourriel évoque l'origine du toponyme « les Granges », très répandu en France, qu'il faut rapprocher des exploitations agricoles du Moyen Age appartenant aux abbayes. Il commente d'autre part un essai de monographie resté manuscrit sur l'abbaye de Tourtoirac : ce travail est dû à l'abbé Jean Pécout, qui s'est inspiré surtout du livre bien connu du Père Dupuy.

Enfin M. le Professeur Fénelon donne un aperçu de l'activité et des publications du Comité des travaux historiques et scientifiques. Le congrès de l'an prochain se tiendra à Lille, celui de 1977 aura lieu à Perpignan. Notre confrère évoque pour terminer la question déjà débattue de la déesse Néhalennia et de son apparition dans le folklore périgourdin (voir le *Bulletin* de 1972, pp. 4 et 9).

**ADMISSIONS.** — M. Pierre BOUDY, 24, rue Thibaudeau, Poitiers ; présenté par MM. Roger Delmas et Secret ;

M. Bernard DU ROUSSET, le Roucal, Sarlat-la Canéda ; présenté par MM. Aublant et Roger Delmas ;

M<sup>me</sup> la Comtesse de MONTBRON, château de Puymartin, Marquay par les Eyzies-de-Tayac ; présentée par MM. Lefort et Secret ;

M. et M<sup>me</sup> Jean-Louis TILHARD, 8, rue de la Kahena, Salammbô (Tunisie) ; présentés par MM. Secret et Soubeyran ;

M. Bernard VEDRENNE, Lalinde ; présenté par MM. l'abbé Jourdes et de Laloubie ;

M. Jacques VEDRENNE, Saint-Avit-Sénieur ; présenté par les mêmes ;

sont élus membres titulaires de la Société historique et archéologique du Périgord.

*Le Secrétaire général,*

N. BECQUART.

*Le Président,*

J. SECRET.



## *Evolution économique d'une Communauté rurale :*

### PLAZAC DEPUIS LE XVIII<sup>e</sup> SIECLE\*

---

La paroisse de Plazac en Périgord fit partie, jusqu'à la Révolution, de la sénéchaussée de Périgueux. Elle était limitée par les paroisses de Bars et Fanlac au Nord, Saint-Léon-sur-Vézère à l'Est, Fleurac au Sud, et Rouffignac à l'Ouest. D'une étendue de 3.391 hectares environ, qui est aujourd'hui celle de la commune du même nom, elle était riche et peuplée. Plus boisée qu'aujourd'hui, possédant surtout des bois de haute futaie, presque tous sacrifiés depuis, elle avait une superficie de terres cultivées qu'on peut, sans imprudence, évaluer au double de la surface actuelle. Toutes les terres en friches, lèpre de nos coteaux, étaient alors occupées par de belles vignes.

La paroisse comprenait 250 feux en mars 1789. A cette époque, les familles nombreuses n'étaient pas rares. En comptant en moyenne 4 habitants par feu, on peut évaluer la population à 1.000 unités. Le registre des tailles de 1783 porte 320 taillables, ce qui me ferait croire que le nombre de feux donné par le cahier de doléances est assez près de la réalité.

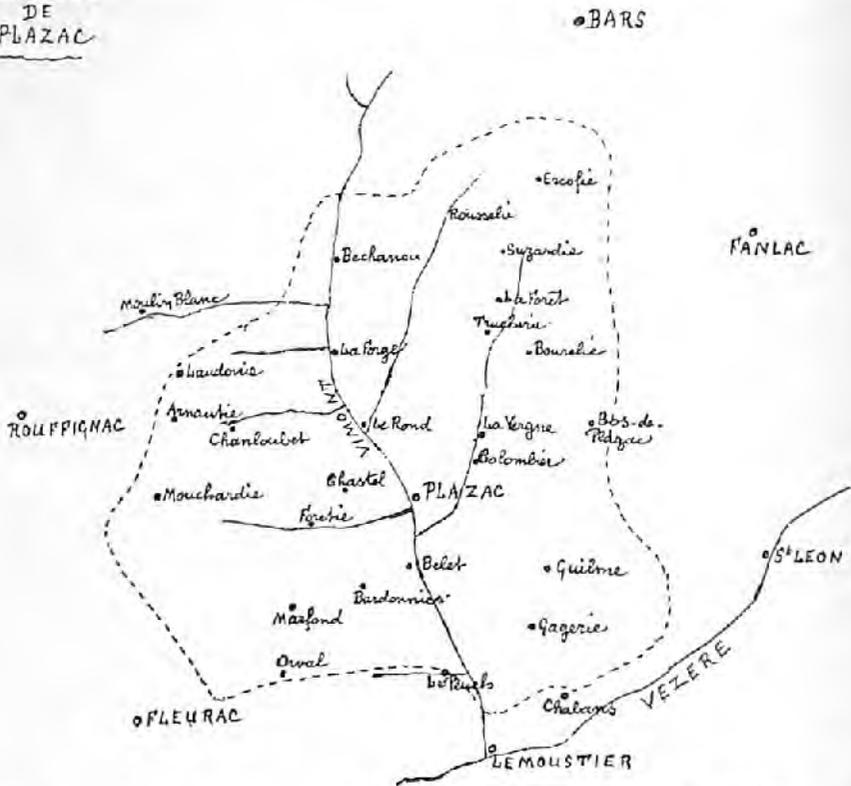
Plazac était un centre commercial très actif, ce qui paraît incroyable aujourd'hui. Situé à 5 kilomètres du Moustier, port sur la Vézère, c'était par lui et par les mains des Plaza-cois que passaient tous les bois, merrains, carrassonnes et feuillards, exploités dans un rayon de plus de 20 km, vers Rouffignac, la Forêt Barade et Thenon; les eaux de vie, les vins, les châtaignes, la graine de genièvre, expédiés jusqu'en Hollande; les canons de la Forge-d'Ans et de la Forge de Plazac. Tout cela charroyé lentement par de mauvais chemins, était embarqué au port du Moustier sur de nombreuses gabares, venues de Lalinde, Mouleydier, Bergerac ou Libourne, et qui « descendaient » à Bordeaux, remontant ensuite chargées de sel, de sucre et d'autres denrées. Il est vrai que ce commerce était à peu près monopolisé par deux familles plazacoises, les Tibeyrant et les Dalbavie.

Outre l'exploitation des bois, industrie considérable que

\* Ce mémoire a obtenu en 1966 le prix Lacouteux-Sully-Olivier de Serres. L'essentiel de la documentation est tiré d'archives privées.

les marchands plazacois allaient acheter jusqu'en Limousin pour les faire flotter sur la Vézère jusqu'à Saint-Léon ou au Moustier, Plazac avait une importante forge, la forge du Vimont. Elle occupait de nombreux ouvriers, recevait la mine ou le minerai des paroisses voisines (Bars, Saint-Félix-de-Reilhac, etc...) et le charbon de bois fabriqué dans la Forêt Barade. Exploitée en société, avec comme inévitables et principaux intéressés les Tibeyrant et les Dalbavie, elle ne semble

COMMUNE  
DE  
PLAZAC



pas, d'après les comptes de ses fondages, avoir laissé des bénéfices appréciables.

Commerce et industrie sont à peu près inexistants aujourd'hui à Plazac, qui n'est plus qu'une commune agricole, tirant de ses cultures, malgré les machines et l'appoint des engrais, de modestes rendements. C'était aussi de leur sol que la plupart des Plazacois tiraient au XVIII<sup>e</sup> siècle le plus clair de leurs revenus.

## I

L'exploitation rurale au XVIII<sup>e</sup> siècle

## PROPRIETES ET EXPLOITANTS.

La propriété était déjà très morcelée. Pas de ces grands domaines que nous n'avons jamais eus à certaines régions de la France. Les châteaux du Peuch et de Chabans n'avaient que quatre ou cinq métairies ou moulins sur notre territoire. Le nombre des petits propriétaires vivant sur leur propriété, qu'ils exploitaient avec l'aide de leur famille, et qui n'ont ni métayers ni fermiers, est appréciable. Sur les 320 assujettis à la taille de 1783, nous en comptons 90. Ils paient de 10 à 40 livres de taille, et nous avons éliminé tous ceux: charpentiers, menuisiers, forgerons, tisserands, praticiens, qui ont à la fois une exploitation agricole et un métier.

Les Des Housses de Carsac, de Cottet de Chanloubet, Cubelier de Larigaudie (du Cadafal) et de Vayres de la Condonie, ont 3, 4 ou 5 métayers ou bordiers, et 30 propriétaires n'ont qu'un métayer et un ou deux bordiers.

De même qu'ils monopolisaient le commerce et l'industrie, les Tibeyrant et les Dalbavie font seuls figure de gros propriétaires. Leurs exploitations rurales, arrondies au cours du siècle aux dépens des hobereaux voisins dont ils sont parfois les banquiers, et qui aliènent périodiquement quelque métairie pour essayer d'éteindre leurs dettes, dépassent, et de beaucoup, par le nombre et par l'étendue, l'importance des domaines des seigneurs des environs.

Antoine Tibeyrant possède les métairies du Rond, de la Beilhe, des Terrières, des Bardonnies, de la Chabretarie, de Béchanou, de la Forêt Basse, de la Trucheyrie, du Sable, de la Peyrière, met un fermier ou un bordier au Duc, et fait exploiter une importante réserve près du bourg.

Bernard Dalbavie gère les métairies du Bos de Plazac, de la Bourrelie, du Colombier, de la Vergne, de Bellet, de Landrevie, de Chastel, les moulins de Combes et de Bellet, met un bordier ou un fermier au Petit-Landrevie et au Pigeonnier, donne à méliques sa réserve près du bourg, et loue pour les faire exploiter au seigneur du Peuch avec la forge du Vimont, le grand moulin de la Forge et la métairie du même nom.

Toujours dans le registre des tailles de 1783, nous trouvons 42 métayers, 16 bordiers, 25 journaliers et 68 taillables dont la profession n'est pas désignée, qui ne paient que de 1 livre à 10 livres de taille. Il y a sans doute dans ce nombre quelques petits propriétaires, mais surtout des métayers, des bordiers, des métiviers et des journaliers.

### LE METAYAGE.

On peut dire que le métayage était, dans notre coin du Périgord, au XVIII<sup>e</sup> siècle, la forme la plus usitée de l'exploitation rurale. Le propriétaire passait avec son métayer une baillette qui était l'équivalent du bail à colonage partiaire d'aujourd'hui. Mais on remarque, dans les trois livres de raison laissés par les Dalbavie et les Tibeyrant, que ce qu'on appelle les usages locaux n'était observé à l'époque ni par les propriétaires ni par les métayers. Il n'y avait pas de date fixe pour l'entrée dans les métairies ni pour la sortie.

Un métayer de Dalbavie prend la métairie de Bellet le 2 juin 1782 pour passer le 1<sup>er</sup> octobre de la même année à la métairie de Landrevie, du même propriétaire. Un autre métayer entre à Bellet le 9 août 1784, à Chastel le 3 août 1785, au Bos de Plazac le 25 octobre 1781, à la même métairie le 3 septembre 1787, à la Vergne le 20 août 1788. Aujourd'hui tous les baux à colonage partiaire partent de la Saint-Jean, le 24 juin.

Toutes les baillettes se ressemblent. Elles énumèrent d'abord le cheptel vif: paires de bœufs ou de vœux (d'attelage), cochons et truies, brebis et moutons de semence (béliers), ânes ou ânesses, canards, canes et dindes, avec leur évaluation d'après le prix d'achat ou leur estimation. Ce cheptel est fourni par le propriétaire, et le métayer partagera avec lui le profit ou la perte s'il y en a, « ce qu'à Dieu ne plaise », ajoutent superstitieusement les baillettes. Dans les baillettes de Dalbavie, on ne trouve ni vaches, ni chevaux, ni mulets donnés à cheptel.

On dénombre ensuite le cheptel mort avec son état, jougs garnis de leurs juilles (courroies de cuir), araires (charrues en bois), garnies de reilles (sorte de socs en fer pesant jusqu'à onze livres); chevilles, embronche (garniture de fer du joug), anzy de gulhiade (racloir de fer placé à la base de l'aiguillon). Le métayer doit laisser ce maigre matériel dans le même état à sa sortie.

Le propriétaire fournit aussi les semences: froment, orge, baillarge (orge de printemps), avoine, blé rouge (maïs), mon-gètes (haricots), graine de chanvre, jarosse (vesce), pois, fèves, gyces (fêverolles), antilles (lentilles).

Les quantités varient évidemment suivant l'importance de la métairie; mais la proportion de blé semé est de beaucoup prépondérante (27 quarts de froment pour 2 quarts de seigle et 1 quart d'avoine dans la plus grosse métairie de Dalbavie). Ces semences seront chaque année retirées de la récolte avant le partage, et le métayer doit les laisser en sortant.

Dalbavie, sans doute parce qu'il est maître de forges, donne jusqu'à 10 livres de fer par an à ses métayers. Ce fer sert au rechauffage des reilles et des pioches.

Puis sont énumérées les charges du métayer. Dans la plupart des baillettes, il doit seul payer la taille (40 livres 1 sol en 1783, pour la métairie de Bellet), tandis que la rente (due au seigneur) et le reliage (redevance payée en blé au forgeron pour l'aiguillage des reilles), étant prélevés sur « le linceul » avant le partage de la récolte, sont payés en commun et par moitié par le propriétaire et l'exploitant. Pour quelques métairies peu importantes, cependant, il est entendu que les métayers ne paieront que la moitié de la taille, de la rente et des autres impositions.

J'ai remarqué qu'on ne parlait que rarement de la dîme; mais il était d'usage dans notre région de la prélever au moment même de la récolte, sur les tas de gerbes et dans les prés, avant le partage, ce qui la faisait supporter en commun par le propriétaire et le métayer. Celui-ci devait, à mesure qu'il liait les gerbes de blé, appeler les « dimiers » en criant par trois fois « à la dîme ». Il lui était fait défense d'enlever les gerbes, la vendange et autres fruits sujets à la dîme avant qu'elle ne soit payée, ou que les décimateurs en aient fait le compte et sans avoir attendu 24 heures.

Quand la dîme cessera d'être perçue, dès l'été de 1789, Dalbavie, propriétaire prudent, ne l'oubliera pas dans ses comptes. Le 19 septembre 1791, il retient à Bertille, métayer au Colombier, un quarton et demi de froment pour sa portion de dîme, au cas sans doute où elle serait rétablie. Dans le cas contraire, il lui en fera compte sur l'augmentation de la taille, qu'il juge probable. Cependant, si cette augmentation ne se produit pas, il remettra ce froment à Bertille. Si quelqu'un

risquait quelque chose, dans l'instabilité de ces premières années révolutionnaires, Dalbavie pensait qu'il n'était pas bon que ce fut le propriétaire. Dans son compte de fin d'année, en 1793, il note les sommes à lui dues par le Pial, fermier du Colombier sans préjudice de la dime, qu'il ne peut évaluer, mais réservant ainsi l'avenir.

Les poules et poulets, les volailles élevées dans les métairies n'entraient pas dans le cheptel vif, tandis que les canards y étaient comptés. Et au sujet de ces volailles, les baillettes diffèrent; toujours elles portent un nombre d'œufs, redevance forfaitaire, variant de 100 à 200, que le métayer doit donner tous les ans au propriétaire. Mais tandis que dans certaines

COMMUNE  
DE  
PLAZAC  
Métairies - Fermes  
Tibeyrant - Dalbavie



la volaille qu'il nourrira, dans les autres le propriétaire fixe un nombre de poulets, de poules ou de chapons comme redevances; il doit donner également tous les ans la moitié de

vance annuelle (6 chapons et 12 poulets pour la métairie de Bellet).

Naturellement, le métayer s'engage à travailler le bien qu'il prend en bon père de famille et à laisser en sortant les noix et les châtaignes s'il les a prises en rentrant.

## LES ARRETEMENTS.

### I. — *Rentes seigneuriales.*

Au cours des siècles, depuis le Moyen Age, les seigneurs ont arrenté à perpétuité la plus grande partie de leurs mouvances. Les tenanciers sont devenus réellement propriétaires, en signant des reconnaissances spécifiant les rentes en nature et en argent qu'ils doivent à Noël, à la Saint-Jean ou à la Saint-Michel, porter en la demeure du seigneur ou de ses fermiers.

Si à l'origine le principal seigneur de la paroisse de Plazac était l'évêque de Périgueux, propriétaire du château qui dominait le bourg et dont l'ancien donjon est devenu le clocher, des aliénations et des échanges ont fait passer en d'autres mains presque toute sa seigneurie.

En fait, au XVIII<sup>e</sup> siècle, une partie du bourg seulement lui doit des rentes. Le seigneur du Peuch et celui de Chabans, dont les deux châteaux sont situés en dehors, bien que tout près des limites de la paroisse, se partagent les autres tenanciers du bourg. Quant aux villages et autres terres, bois et vignes, situés dans leurs appartenances, dans un enchevêtrement qui donne matière à pas mal de procès, ils paient des rentes perpétuelles et directes, non seulement à l'évêque et aux seigneurs du Peuch (Fleurac) et de Chabans (Saint-Léon), mais aussi aux seigneurs de Lerm et du Cheylard (Rouffignac), du Cluzeau (Fleurac), au baron de Segonzac (la forge du Vimont), aux Douhat (de la Vergne), aux La Grange de Bridat (Pranze), aux des Housses (Carsac) et aux Cottet (Chanloubet), les maisons nobles de ces derniers étant sur la paroisse de Plazac.

Le tenancier, réellement propriétaire du sol, paie chaque année au seigneur des quartons et des picotins de blé et d'avoine, des pintes d'huile, des chapons ou gélines et quelques sols d'argent, dont la quantité a été fixée une fois pour toutes par une reconnaissance, datant souvent de plusieurs siècles, parfois renouvelée devant le tabellion du village sans autre modification que la transposition en français d'une re-

connaissance libellée primitivement en latin ou en dialecte d'oc. Ces rentes seigneuriales sont en réalité immuables, mais soumises à la prescription trentenaire, du moins dans la région de Plazac. Tous les 29 ans, les citations à comparaître devant le juge seigneurial abondent, beaucoup de tenanciers, soit par mauvais vouloir, ou négligence des fermiers des rentes, soit aussi à la suite de l'imbroglie causé par le chevauchement des mouvances, étant restés de longues périodes sans payer la rente au seigneur.

Mais en dehors des arrentements perpétuels établissant sur tous les fonds roturiers des rentes seigneuriales, car seuls échappent aux rentes les biens nobles acquis par des bourgeois, qui paient alors les droits de francs-fiefs, pour semer à plaisir la confusion, certains nobles vont arrenter quelques-unes de leur métairies, tout en restant propriétaires. Et ces nouveaux arrentements sont différents, et des arrentements perpétuels créant des rentes seigneuriales, et des fermages, et du métayage.

C'est ainsi qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle, le seigneur de l'Herm arrente à Cleyrat, dit Chaunetou, un douzième de son domaine de Béchenou, dans la paroisse de Plazac. Ce Chaunetou, qualifié du nom de colon, est tenu de payer annuellement 1 quarton 4 picotins de froment, la même quantité de seigle, 2 quartons de baillage et orge, 1 quarton 6 picotins d'avoine, 6 pintes de vin, une chopine d'huile, une paire de poulets, 25 œufs et 7 livres 10 sols d'argent. Un sixième de ce même domaine de Béchenou est arrenté perpétuellement à Bernard Arnal qui paye par an le double du nommé Chaunetou.

Chaunetou et Arnal ne sont ni métayers, — ils donneraient chaque année la moitié de leur récolte, quantité évidemment variable, alors que l'arrentement leur impose une redevance en nature fixe, — ni fermiers, car en ce cas leur bail fixerait une somme d'argent à verser annuellement. C'est ainsi que le restant du domaine de Béchenou est sous-loué par les fermiers de l'Herm pour 80 livres par an.

Le 21 novembre 1639, Marie d'Hautefort, dame de l'Herm, assence « par manière de bail perpétuel, à renouveler de neuf en neuf années », la métairie de la Forêt Basse. Les colons, dont les descendants occuperont encore la métairie en 1728, payent annuellement 12 quartons de froment, 3 charges 4 quartons de seigle, 4 quartons d'orge ou de baillage, 12 quartons bons d'avoine, 2 barriques de vin, 35 livres d'argent,

2 gélines, 6 paires de poulets, 4 douzaines de fromages et 100 œufs.

Le tenancier seigneurial, propriétaire de son fonds, était libre de l'aliéner, sous réserve du retrait féodal, toujours mentionné dans l'acte de vente, mais dont le seigneur usait rarement. Les lods et ventes étant acquittés, l'acquéreur, nouveau tenancier, devait à son tour la rente au seigneur.

Tout autre est la situation du colon par arrentement perpétuel ou non, de Béchenou ou de la Forêt Basse. C'est le marquis d'Hautefort, seigneur de l'Herm, qui, sans doute pressé par des besoins d'argent, va aliéner, en 1728, une partie importante de sa seigneurie. S'il vendait purement et simplement quelques-unes de ses terres nobles, l'acquéreur en verserait une fois le prix, et, ayant acquitté le droit de franc-fief, serait quitte ensuite de toute redevance.

Soit pour dissimuler une aliénation peu honorable et essayer d'éviter à l'acquéreur le droit de franc-fief, soit pour garder quelques droits sur son ancienne mouvance, le marquis d'Hautefort, au lieu d'une vente pure et simple, assente à Thomas Tibeyrant, par contrat du 20 novembre 1728, le domaine de Guilme, sous la réserve de la rente noble foncière et directe d'un sol en faveur de sa seigneurie, les domaines de Béchenou, la Chabretarie, la Forêt Basse et le moulin de Cordestieu, sous la redevance annuelle de rente foncière et directe de six sols d'argent.

Les contestations nées par la suite au sujet de la perception du droit de franc-fief révéleront que Thomas Tibeyrant a versé, en outre, au marquis d'Hautefort, 1.550 livres pour Guilme et 6.400 livres pour Béchenou, la Chabretarie, la Forêt Basse et Cordestieu. Voilà bien, en plein XVIII<sup>e</sup> siècle, de nouveaux arrentements seigneuriaux donnant lieu au paiement de rentes seigneuriales infimes (7 sols d'argent) sur cinq domaines de la paroisse. Dissimulation ou arrentements de principe, ils ne peuvent se comparer aux reconnaissances anciennes établissant des rentes payables en quartons et picotins de blé, de seigle ou d'avoine.

Le domaine de Guilme est tenu par un fermier, Raymond Ferrel, maçon. Le 9 avril 1729, Thomas Tibeyrant le fait sommer par Jean Laumond, sergent ordinaire de la terre et juridiction de Plazac et Chabans, habitant du lieu des Sols, paroisse de la Roque-Saint-Christophe, « de n'avoir en aucune façon que ce soit à s'immiscer à l'avenir de travailler dans

lesd. biens, ni y entrer avec ses bestiaux ». En fait, s'il y avait un bail de ferme entre Raymond Ferrel et le marquis d'Hautefort, la vente avait cassé le bail, ce qui était sans doute un usage courant dans la paroisse de Plazac. Il est intéressant de remarquer qu'il ne va pas en être de même pour les arrentements de Béchenou et de la Forêt Basse.

## 2. — *Rentes bourgeoises.*

Il paraît certain que Thomas Tibeyrant, acquéreur en 1728, aurait pu soit au bout d'une période de 9 ans, soit plus tôt, mettre fin aux arrentements dans les domaines acquis par lui, puisque nous verrons par la suite qu'ils n'étaient perpétuels que de nom. Il trouva préférable de bénéficier des arrentements consentis par le seigneur de l'Herm. Il semble même que son fils ait voulu, vers 1760, stabiliser au moyen d'arrentements du même genre, le produit de certaines de ses métairies, qu'il jugeait sans doute trop variable. Quelques propriétaires, mais non Dalbavie, ont fait vers cette époque, une tentative semblable, timide, et qui ne durera qu'une seule période, qu'on ne renouvellera pas à fin de bail.

Le 5 novembre 1762, Tibeyrant établit le compte de sortie de Laroumégière, métayer à la Forêt Basse, où, d'après son livre de raison trois métayers se sont succédé depuis 1739. Il a donc maintenu, après son acquisition de 1728, l'arrentement de la Forêt Basse pour la période en cours de 8 ans, mais à l'expiration de la deuxième période, en 1739, Girou Gontier y est venu comme métayer. Au contraire, en 1762, c'est Antoine Beaupuy, dit « Gébarre » qui entre à la Forêt Basse, mais non comme métayer. Tibeyrant et lui signent un arrentement, qui n'est pas un fermage, mais un bail emphytéotique, c'est-à-dire à longue durée.

Tibeyrant arrente à Beaupuy sa métairie pour une durée de 20 ans, moyennant la livraison chaque année à la Saint Michel (29 septembre), à la Noël, à Pâques, à la Saint-Jean (24 juin) d'une certaine quantité de froment, de vin, de noix, de châtaignes, d'œufs, de chapons ou de poulets. Est-ce Tibeyrant ou Beaupuy qui n'ont pas voulu prolonger l'expérience ? Il suffisait d'une grêle pour que le tenancier soit incapable de tenir ses engagements. Les 20 ans écoulés, Antoine Beaupuy redevient métayer sans quitter la Forêt Basse, en 1782, et il faut croire qu'il est pleinement d'accord avec son propriétaire, puisque son fils et son petit-fils lui succéderont sur la même métairie, au moins jusqu'en 1804.

Berny Pages, métayer de Tibeyrant à la Trucheyrie depuis 1751, fait établir son dernier compte le 3 novembre 1764. Le 25 novembre, Tibeyrant arrente la Trucheyrie à Jean Arnal, fils de sa métayère de Bechenou. Mais celle-ci étant morte en 1766, Jean Arnal doit prendre à son compte la métairie de Bechenou, que ses auteurs avaient arrentée au XVII<sup>e</sup> siècle, que son père Pierre Arnal dit Pialou avait fait valoir, toujours en vertu du même arrentement, de 1737 à 1750, sa mère de 1750 à 1766, et que sa veuve, Françoise Roque, exploitera de 1783 à 1793. L'arrentement de la Trucheyrie n'a été qu'une très courte expérience qui n'a duré que deux ans.

Tandis qu'à Bechenou, si la famille de Cleyrat dit Chaune-tou, qui avait arrenté le douzième du domaine a disparu, la famille Arnal s'y est, au contraire, maintenue jusqu'à la Révolution. Son arrentement, consenti par le seigneur de l'Herm au XVII<sup>e</sup> siècle, conservé par Tibeyrant après la vente de 1728, est bien le seul établissant des rentes bourgeoises qui mérite presque la qualification de perpétuel.

Le bail emphytéotique consenti par un propriétaire et concernant une métairie, excepté celui de Bechenou, ne paraît jamais dépasser une durée de 20 ans. Il n'en est pas de même pour les arrentements, fort nombreux, d'ailleurs, dès le XVII<sup>e</sup> siècle, et qui sont destinés à remettre une terre en culture, de préférence une vigne morte, et surtout à créer une nouvelle vigne.

Le 15 octobre 1795, Bernard Dalbavie arrente à Jean Teyssandier une pièce de vigne et une terre, le tout tenant ensemble, situées près du bourg, au lieu appelé à Lemberterrie, pour le temps et espace de 29 années, sous les conditions et réserves ci-après : « sera tenu led. Teyssandier de planter la terre en vigne de bon ordre cette année, refaire la muraille tout au long par le haut, il arrachera le fond de la vieille vigne s'il le juge à propos pour la replanter, et sera tenu de la travailler en bon père de famille, lui donnera toutes les façons de culture qu'elle exige, tant à la vigne, terre et plante... de mettre tous les ans 20 charges de fumier dans lad. vigne ». Dalbavie s'oblige de lui en donner tous les ans 10 charges qu'il prendra dans sa cour. Le revenu de la terre que Teyssandier doit planter en vigne se partagera la cinquième année seulement, de même que les noix et autres revenus qui se partageront tous les ans.

Une vigne jeune commence à produire à partir de la troi-

sième année. Les deux premières récoltes sont donc réservées à celui qui l'a plantée. Mais il est bien évident que le travail exigé par une plantation mérite des garanties pour l'avenir. Cet arrentement pour vingt-neuf ans est bien un des plus courts que j'aie constatés. En général, au XVIII<sup>e</sup> siècle, dans notre région du Périgord, les propriétaires arrentent les vignes à planter pour une durée de 50 ans, et même plus souvent pour 99 ans.

Dans la paroisse de Plazac, le penchant Est du coteau de Chastel, entre Saint-Sauveur et la Grange, et le penchant Est du coteau du Trimouil, entre le Duc et le Colombier, étaient ainsi arrentés par des propriétaires roturiers et ont conservé aujourd'hui le nom de *rentes*.

Mais il ne faut point confondre l'arrentement pour 20 ans, moyennant des redevances en nature, d'une métairie appartenant à un roturier, l'arrentement pour 99 ans d'une vigne à planter, dont on partagera la vendange, avec l'arrentement perpétuel consenti par un seigneur à ses tenanciers, moyennant une reconnaissance de rentes. Rentes seigneuriales et rentes bourgeoises allaient, dès la Révolution, prêter bien souvent à confusion.

#### FERMAGES

Nos propriétaires plazacois avaient une préférence marquée pour le métayage. Si l'exploitation était de peu d'importance, ils y mettaient un bordier. Les réserves et enclos près de leurs demeures étaient donnés à des métiviers ou travaillés à façon. Les arrentements même, contrairement à ce qu'on pourrait croire, semblaient les avoir éloignés du fermage.

Tibeyrant et Dalbavie semblent s'être donnés le mot pour prendre tous les deux, en 1787, leur premier fermier. Le Duc, appartenant à Tibeyrant, n'était exploité que par des bordiers depuis 1739. Louis Demon le prend en ferme en 1787, et comme Tibeyrant n'aimait pas le changement, ce sont des fermiers qui s'y succèdent jusqu'en 1814.

Le 16 août 1787, Dalbavie afferme à François Reignier, du bourg du Moustier, une petite maison, des terres et des vignes, le tout tenant ensemble, situées au Petit Landrevic, et sur le rocher de Longueroche, paroisse de Saint-Léon, savoir : les jeunes plantes attenantes à la maison, la vieille vigne qui est au-dessous, la terre labourable, qui est sous la vieille vigne, et la terre combe qui est en labour, où il y a un fossé creusé par

la ravine que Reignier doit combler et en faire un autre pour faire passer l'eau et la ravine qui vient des combes de Landrevie, au dessus des jeunes noyers plantés et tout le long de la garenne réservée par Dalbavie. Il lui afferme aussi une vigne plante, c'est-à-dire une jeune vigne, au-delà de la rivière, autrement dit du vallon, et à la cime du pré de Landrevie. Bien entendu, Reignier travaillera terres et vignes de son mieux et laissera la vigne en bon état. Cependant, il peut faire arracher le fond de celle qui est à côté de la maison, tout le long du chemin, si bon lui semble. L'affermage est fait pour le temps et espace de neuf années consécutives, à compter pour la maison et les terres du jour du 15 août, non pour les vignes que Reignier ne prendra qu'après les vendanges, et pour le prix de 20 livres en argent, deux paires de canards, deux paires de poulets et 50 œufs, le tout pour chacune des 9 années, l'argent payable à la Noël, le prochain paiement devant se faire à la Noël qui vient en un an ; les canards, poulets et œufs payables à la Saint-Michel, c'est-à-dire le 29 septembre ; Reignier se charge de payer la taille qui sera imposée sur le bien, et payera pour la rente seigneuriale un poulet, au moyen de quoi Dalbavie le tiendra quitte.

Le 25 mai 1790, Dalbavie afferme à Vinette la métairie du Bos de Plazac, par contrat passé devant Desmon, notaire royal à Montignac.

L'instabilité des prix et l'incertitude de l'avenir provoquées par la Révolution incitent Dalbavie à chercher la sécurité dans les fermages. Le 8 juillet 1792, il afferme à Jean Proulhac, dit « Pial », sa métairie du Colombier, pour une durée de trois ans, à raison pour chaque année de 25 quarts de froment, 25 quarts de blé rouge (maïs), un quart de mongètes (haricots), 4 quarts d'avoine, 6 sacs de châtaignes vertes et un sac de noix (il devra en donner deux l'année suivante); la vendange de la vigne se partagera par moitié, ainsi que le produit du nourrissage de tous les bestiaux.

Déjà s'amorce l'usage de faire partir les fermages du 15 août ou de la Saint-Roch qui tombe le lendemain. Le 16 août 1792, Dalbavie afferme à Bernard Boucher, dit « Mérende », sa métairie de Chastel pour trois années, Mérende s'oblige à donner tous les ans 12 quarts de froment à Notre-Dame de septembre (le 8), 12 quarts de blé rouge à Pâques, 12 sacs de châtaignes sèches et 3 de vertes jusqu'à la Noël, 6 pintes d'huile de noix et 2 paires de chapons à la Noël, 3 paires de poulets à la Saint-Jean (24 juin), une pièce de vin de 6 barils

et 100 œufs. Mérende payera à Dalbavie pour toute taille tous les ans 20 livres. Le croît (c'est-à-dire le profit) de tous les bestiaux qu'il tiendra se partagera par moitié. En conséquence, le propriétaire lui livre une paire de veaux estimés 27 pistoles (270 livres), un joug garni de ses juilles bonnes, de son embronche, de sa cheville, un anzy de guilhade, le tout de fer, une reille avec son araire, des brebis et le froment de semence. Mérende s'oblige à travailler, régir et gouverner le bien en bon père de famille, le laisser à la fin des trois années expirées, de même qu'il l'a trouvé, en bon état, et remettre le cheptel, outils aratoires et semences à la fin de son bail.

Jusqu'ici, tous les baux, par leurs livraisons en nature, rappellent les baillettes de métayage. Mais voici des conditions qui pourraient être datées d'hier.

Le 29 septembre 1794, « vieux estille », Dalbavie afferme à François Lalot, dit « Marchou », du bourg du Moustier, une pièce de terre, vigne perdue située à Landrevie et distraite de ladite métairie, près du chemin de Plazac au Moustier. Dans cette pièce, il y a des cerisiers et des noyers que Lalot ne pourra ni couper ni arracher, mais bien prendre soin du recurage. La ferme est faite pour neuf années consécutives, à raison de 6 livres pour chaque année.

François Reignier est-il resté jusqu'à la fin du bail au Petit-Landrevie qu'il devait quitter en 1796 ? C'est Piesrilliou, meunier à Longueroche, qui lui a succédé comme fermier et qui, dans ce cas, n'y est resté que deux ans.

Dalbavie afferme, le 1<sup>er</sup> avril 1798, jour des Rameaux, à Bernard Audy, son métayer de Landrevie, le bordiérage du Petit Landrevie pour 9 années et 9 récoltes. Le prix ne varie pas, il est toujours de 20 livres par an, comme en 1787, mais Audy ne donnera plus à la Noël qu'une paire de poulets.

Blé rouge et châtaignes ne devaient pas être compris dans certaines baillettes de métayers. Dalbavie répare cet oubli ou stabilise la récolte. Le 30 septembre 1798 (ou le 9 vendémiaire, « ancien style »), il afferme au métayer de la Bourrelie les châtaignes et le blé rouge de cette année. Le métayer donnera 12 sacs de châtaignes sèches, 3 sacs de vertes et 9 quartons de blé rouge bien sec au Carême. Le métayer de Landrevie lui donnera, également, pour la même année, 25 quartons de blé rouge et 10 sacs de châtaignes vertes.

Voici enfin des conditions de fermage plus proches du temps présent, parce que plus draconiennes : le 18 avril 1799,

Dalbavie afferme à Jean Maigne, déjà son fermier dans une maison du bourg, un petit enclos en son entier, situé derrière sa grange, pour deux années complètes, à commencer de ce jour, à raison de 12 livres payables chaque année d'avance.

Tous ces baux sont à durée variable, mais il est clair qu'une préférence se dessine pour 3 ans et 9 ans, faisant déjà présager l'actuel et courant bail 3 - 6 - 9, sans cependant laisser prévoir la tacite reconduction.

En cette fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, seules les terres isolées ou les petites exploitations sont louées un prix ferme, payable en argent. Pour les métairies de quelque importance, les propriétaires craignent avec raison l'instabilité des prix et la dépréciation de la monnaie. Tout comme au métayer, ils fournissent au fermier cheptel vif, cheptel mort et semences, mais ils s'assurent prudemment des livraisons en nature et la moitié des profits.

#### BORDIERAGES ET METIVES

Tibeyrant avait gardé longtemps un bordier au Duc ; Dalbavie a mis des bordiers au Pigeonnier, à la Vergne, à Bellet, au Petit Lendrevie. Que pouvait être un bordiérage ? Le Pigeonnier, entre Plazac et le Roc de Mioulé, n'a pas changé depuis cette époque. C'est une petite maison carrée, d'une seule pièce, sans aucune dépendance, assise sur un éperon de rocher, avec très peu de terrain maigre autour. Ni un métayer, ni un fermier ne sauraient y vivre

Les propriétaires disposaient ainsi, parfois, d'une mesure « en bordure » de leur domaine. Ils y logaient, sous des conditions fort variables, un pauvre hère qui, pour des raisons qui nous échappent, ne pouvait pas prendre une métairie. Ils prenaient des parcelles éparses, une vigne par ci, une terre par là, des terres « de bordure » et les lui donnaient à travailler, le plus souvent à moitié. Mais ils ne donnaient pas au bordier de cheptel vif qui restait la propriété du maître. Souvent même, le bordiérage ne disposait pas d'une grange, et pour faire les labours le bordier se servait des bœufs du propriétaire. S'il abritait sous un toit de brande ou de paille quelques moutons ou quelques porcs, il n'avait que rarement droit à la moitié ou au tiers du profit.

Le 16 novembre 1792, Dalbavie prend pour bordier à la Vergne, Jacques et sa femme. C'est une époque insolite. Qu'a-t-il pu se passer ? Le métayer précédent a-t-il abandonné la

Vergne en pleine période de semailles, sans avoir pu les terminer ? Je le crois, puisque Jacques doit finir de faire les semis (de froment), labourer les terres, et qu'il aura soin des bœufs de Dalbavie, qui lui promet pour tout cela 30 livres. Mais il devra faire garder les brebis (par sa femme, évidemment) sans indemnité. Pour le fumier qu'il fera, le propriétaire lui donnera la moitié du revenu où il le mettra.

Le Minou va habiter au Pigeonnier en qualité de bordier le 18 septembre 1800. Il donnera à Dalbavie 20 journées de travail pour le louage de la maison. Le propriétaire lui donne à travailler la vigne du Pigeonnier avec les plantes attenantes (vignes jeunes) et la vigne de Lemberterie.

Nous voici arrivés, avec les bordiers et les métiviers, tout au bas de l'échelle. Dalbavie, Tibeyrant et pas mal de propriétaires gardaient une réserve en dehors de leurs métairies, un enclos, quelques terres, des vignes tout près du bourg ou de leur demeure. Ils avaient dans leur grange les bœufs pour faire les labours nécessaires, et un domestique, qui couchait devant les crèches et soignait le bétail. Mais Dalbavie et Tibeyrant avaient trop d'occupations pour gérer directement leur réserve, même à l'aide d'un domestique qui perdait trop de temps à porter des lettres à cheval pour les besoins de leur commerce. Ils confiaient à des métiviers les labours, les semailles et la récolte. Bien entendu, les propriétaires fournissant semences et cheptel, les métiviers n'avaient pas leur part de risques, comme les métayers, mais en revanche, ils n'étaient pas logés, sauf lorsqu'ils étaient déjà bordiers.

Le 8 octobre 1783, Dalbavie met le nommé Sautarandal (surnom qui veut dire saute-haie, sauteur, peu sérieux), bordier à Bellet. Il lui promet le froment de la Borie (de la réserve) à métive de 7 et 8 un (sur 8 quartons de récolte, le métivier en touchera un) ; le blé rouge de 3 un, ainsi du reste, c'est-à-dire que le seigle, le baillarge, les mongètes se partageront aussi de 3 un, 2 pour le propriétaire, 1 pour le métivier. Il est convenu que Sautarandal labourerait et sèmerait, qu'il aurait soin des bœufs, il lui est promis pour cela, 8 quartons de métire, mesure de Montignac, pour un an. De plus, il ramassera toutes les noix et touchera encore 3 quartons de mélure. Mais toute cette métire ne vaut pas sans doute le bon froment, car Dalbavie a constaté le 5 juin 1784 que son métivier-sauteur lui a quitté ses bœufs et qu'il ne fait plus de labours depuis les fêtes de la Pentecôte.

Dalbavie donne à Panpirou et à Fourtunel, en 1784, la

métive de tout son bien du bourg aux conditions suivantes : le froment de 7 et 8 quartons un, le seigle de 5 quartons un, le baillarge de 4 quartons un, les mongètes de 4 quartons un, et le blé rouge de 3 quartons un. Ils feront dans le bien tous travaux requis et nécessaires.

Le 2 octobre 1786, Dalbavie donne au nommé Danit et à sa mère la métairie de Lendrevic à faire valoir à métive en qualité de bordier. Il doit faire tous les labours pendant l'année et avoir bien soin des bœufs. Il aura le froment de 7 et 8 un, le blé d'Espagne (maïs), mongètes et autres légumes, et le baillarge de 3 un, le seigle de 4 un. On lui promet pour cette année les noix et les châtaignes qu'il ramassera de 3 un, et l'année prochaine de 4 un. Dalbavie lui donne trois petits cochons estimés 21 livres, des brebis, des agneaux et un mouton de semence (bélier), dont le croit ou profit doit se partager, de même que la volaille et les œufs. Pour récompense des labours qu'il doit faire, Danit recevra 9 quartons de blé d'Espagne, mesure de Montignac, et ne sera tenu de payer ni taille ni rente.

Ce Danit jouit, à côté des autres, de conditions presque enviabiles, tandis que le Minou, bordier au Pigeonnier, et Jeantou de Chaquolot qui prennent le 18 septembre 1800, dans le bien du bourg de Dalbavie, la métive du froment, du seigle, du blé rouge, du baillarge, de l'orge et des mongètes, auront le froment de 7 à 8 un, ce qui semble ne jamais varier, le seigle de 6 un, le blé rouge de 3, les mongètes de 4, ainsi que l'orge et le baillarge. Le Minou et Jeantou partageront entre eux les terres pour la culture.

Lorsque le propriétaire ne trouvait pas de métivier lui permettant de se réserver la part du lion dans le partage des récoltes, il prenait des journaliers à 5 sous par jour, ou il donnait à façon à prix fait ses prés à faucher et ses vignes à bêcher, car vignes et prés ne figuraient pas dans les conventions de métives.

Le 7 juillet 1790, Dalbavie donne son pré à faucher, y compris celui de la Fonpeyre, au Tailleur d'Hongres et à Pages. Il leur paye 12 livres, plus chopine de vin et le pain pour la boire. Ils ont fauché ses prés en deux reprises. A combien de reprises ont-ils dû s'y prendre pour finir la chopine et le pain, misérable largesse pour deux travailleurs assoiffés par le soleil de juillet que le propriétaire n'a pas honte de mentionner sur son livre de raison ?

Le 16 juillet 1792, il paye 6 livres à Pierre de Mirende et à Ripaille qui mettent onze jours pour faucher tout son pré. C'est encore Pierre de Mirende qui prend à prix fait, le 22 juin 1799, le pré de la réserve de Dalbavie à faucher, ainsi que le pré de la Fonpeyre. On lui promet 15 livres et pinte de vin. Il commence tout de suite et emploie 5 journées et demie. Le 28, Mirende reçoit les 15 livres, mais il reste le petit morceau qui est au fond du pré du métayer, qu'il a promis de faucher sur le marché, c'est-à-dire gratuitement, quand Dalbavie voudra. Celui-ci retire 15 charretées de son pré, le foin lui revenant ainsi à une livre la charretée.

Le 18 mars 1800, il fait bêcher sa grande vigne par onze ouvriers. Ils mettent trois journées dans la même semaine ; même ayant eu du temps de reste, ils ont grainé du blé rouge toute une matinée. Il paye 33 journées à 8 sols la journée. Le vendredi, en un seul jour, les mêmes ouvriers bêchent les jeunes plantes, c'est-à-dire la nouvelle vigne.

Les bœufs nécessités par les labours dans la réserve obligent le propriétaire à louer un bouvier ou un domestique. Dalbavie « loge » pour son domestique Roubit fils, le 14 octobre 1787. Il lui promet 50 livres pour tout gage, et 3 livres pour les bœufs d'hiver quand il les aura vendus. Mais Roubit n'attend pas les bœufs d'hiver, il s'en est allé le jour des morts. Le 5 mars 1783, son successeur Pierre se voit promettre 60 livres par an, deux chemises et 3 livres pour les bœufs d'hiver, qui se font aussi trop attendre puisque, le mardi matin 22 septembre, Pierre s'en est allé.

Le 1<sup>er</sup> septembre 1789, Dalbavie « loge » Rouffiant comme bouvier. Il lui promet 60 livres par an et les réserves qu'il pourra faire sur la vente des bœufs.

Brusquement, sans raison apparente, les gages des bouviers baissent. Le 10 mai 1790, Pierotte de la Grimaudie se voit promettre 45 livres par an et 30 sols quand il vendra les bœufs d'hiver. Aussi, bien vite il quitte cette maison peu hospitalière, et pour le reprendre, le 26 septembre, il faut lui donner 6 livres par mois, et le doubler, le 3 octobre, de Robert de la Bourrelie, à qui on promet 7 livres jusqu'à la Saint-Martin (11 novembre).

Le lundi 28 février 1791, la femme de Dalbavie « loge » le nommé Fransillou, du bourg de Fanlac, ci-devant domestique de M. de Lestable. Elle lui promet 66 livres par an, et

une paire de culottes de toile. Le bouvier Couture le remplace dès le 1<sup>er</sup> mai et ne coûtera que 50 livres.

Les années qui suivent ont fait perdre toute confiance en la monnaie ; le paiement en nature est préféré. Le 8 août 1797, Jean, domestique de Tibeyrant, se loge chez Dalbavie qui lui promet par an deux chemises, une culotte de toile, des sabots, un chapeau, une paire de souliers, deux paires de bas, une veste, un gilet, une culotte d'étoffe et 24 livres d'argent.

Janeton, la servante, à qui Dalbavie avait promis, le 1<sup>er</sup> novembre 1795, 60 livres en argent pour tous gages par an, s'est vu refuser un assignat de 30 livres pour payer de la teinture d'étoffe. Aussi, le 1<sup>er</sup> novembre 1796, elle préfère qu'on lui donne par an quatre aunes d'étaupe prime, quatre aunes d'étaupe grosse, une aune de brin et un habit complet d'étoffe de maison ; une paire de bas de fil, une paire de bas de laine et l'entretien des sabots. Ainsi vêtue, quand elle aura filé étoupe et brin, son léger trousseau lui permettra peut-être de trouver un mari.

Marcel SECONDAT.

(A suivre)

---

# Les monuments funéraires médiévaux de Saint-Saturnin, à Petit-Bersac

---

## PRÉFACE

Il est de méthode exemplaire de commencer la publication d'une série de découvertes et d'interventions archéologiques par l'époque la plus récente, c'est-à-dire l'étage supérieur, pour employer une image stratigraphique. C'est cette méthode qu'a retenue M. J. Pichardie pour nous présenter, en tout premier lieu, l'étude qu'il consacre à un ensemble de fosses à offrandes médiévales, explorées et minutieusement étudiées dans le courant de l'année 1974.

Ce travail constitue la première étape de toute une publication qui fera connaître les magnifiques découvertes opérées, depuis bientôt dix ans, à Petit-Bersac par M. Pichardie, au cours des sauvetages et des enquêtes méthodiques qu'il a menées sans relâche pour retrouver la longue histoire de cette commune.

Je suis particulièrement heureux de pouvoir rendre hommage ici à cette œuvre de recherche, accomplie dans des conditions souvent difficiles et pénibles et en faisant face simultanément à bien des tâches diverses, mais qui a toujours répondu aux meilleures exigences de la science actuelle.

Il me reste à souhaiter que les articles à venir et qui concerneront, après la présentation d'un remarquable cimetière mérovingien, les vestiges laissés par l'époque gallo-romaine (habitats, ouvrages d'urbanisme, nécropoles, etc.), suivent un rythme de parution aussi régulier que le fut jusqu'à présent celui des découvertes.

Jacques COUPRY,  
Directeur des Antiquités  
historiques d'Aquitaine.

Au printemps 1974, à l'occasion d'une fouille de sauvetage à proximité de l'église de Petit-Bersac, il a été mis au jour un complexe funéraire médiéval comprenant dix-neuf fosses à offrandes, réparties de part et d'autre d'un aqueduc gallo-romain des II<sup>e</sup>-III<sup>e</sup> siècles et un monument en pierres sèches, semblable à une tombe, portant à sa surface un assemblage de moellons formant le symbole de la croix.

L'ensemble est en contact direct avec le souterrain formé par l'aqueduc, et des spécialistes croient à la possibilité de la



Photo n° 1. Vue d'ensemble du site. Au centre, l'arc de l'aqueduc. A gauche, les fosses entourées de mortier de chaux. A droite, le cénotaphe superficiel aux fosses (Remarquer, au premier plan, l'orifice circulaire qui fait communiquer les fosses n° 15 et 16 par leur panse). Au fond, la clôture qui borde le vieux chemin.

réutilisation de cet ouvrage comme souterrain-hypogée <sup>1</sup>. L'église et son ancien cimetière se trouvent à environ soixante mètres du site.

Le mobilier contenu dans les fosses comprend des vases médiévaux brisés, des offrandes alimentaires et phylactériques. Nous sommes donc en présence d'un lieu de culte funéraire à caractère chthonien, culte dont l'origine remonte à la préhistoire.

Les puits funéraires, les nombreuses fosses à offrandes, les souterrains qui ont été mis au jour au cours des dix dernières années dans le vaste site de la commune de Petit-Bersac sont un indicatif précieux qui tend à prouver, à travers les siècles et sur un même terrain, la continuité d'une même pensée funéraire.

Les fosses à offrandes sont situées dans un jardin appartenant à M. Schedeich et figurant au cadastre de la commune de Petit-Bersac sous le n° 686. Ce jardin se trouve à la sortie N.E. du bourg, à environ soixante mètres de l'église Saint-Saturnin et de l'ancien cimetière désaffecté à la fin du siècle dernier (Pl. 1). Le vieux chemin qui borde le jardin à l'Est empêche la poursuite des fouilles dans cette direction.

L'église restaurée en 1818 est d'origine très ancienne. Si nous ne possédons pas de document prouvant son existence à la même époque que le site funéraire, nous savons par Jean Secret que l'église Saint-Saturnin est un édifice roman qui a perdu tout caractère lors de la restauration générale du XIX<sup>e</sup> siècle <sup>2</sup>.

L'architecture romane nous précise la présence de ce lieu de culte au XI<sup>e</sup> siècle et sa coexistence avec le site funéraire. Nous croyons cependant son origine encore plus ancienne. Le vocable de Saint-Saturnin dont la fête est célébrée le 29 novembre est celui du premier évêque de Toulouse. Il nous indique que la première édification de l'église remonte probablement à l'époque paléo-chrétienne au moment où le christianisme s'implantait sur l'ancien *vicus* gallo-romain.

Le propriétaire désirant planter des arbres fruitiers dans son jardin, il importait d'effectuer une fouille de sauvetage avant le défonçage du terrain qui se trouve au milieu d'un

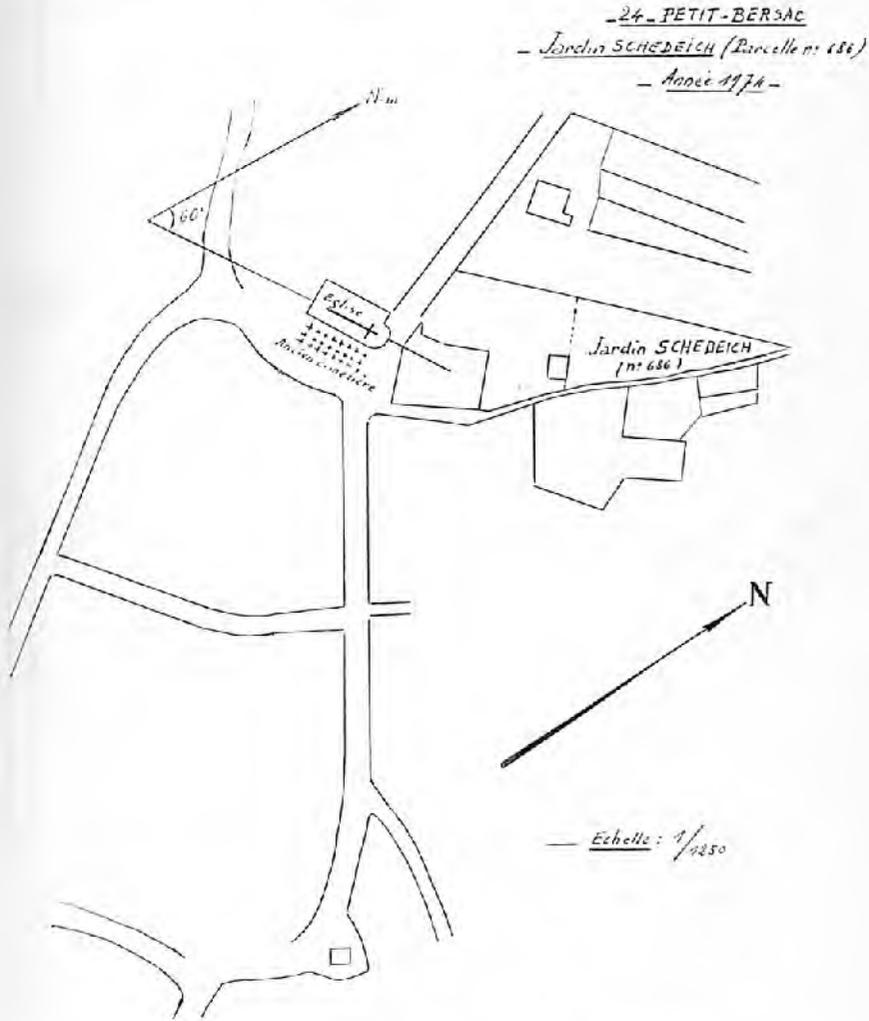
1. Il s'agit de Jean BORDENAVE et Michel VIAELLE dont l'ouvrage, *La mentalité religieuse des paysans de l'Albigeois médiéval*, vient de paraître aux Editions Privat, à Toulouse. Je remercie ces auteurs de l'aide précieuse qu'ils m'ont apportée dans la rédaction de ce mémoire.

2. Jean SECRET, *Les églises romanes du Périgord*.

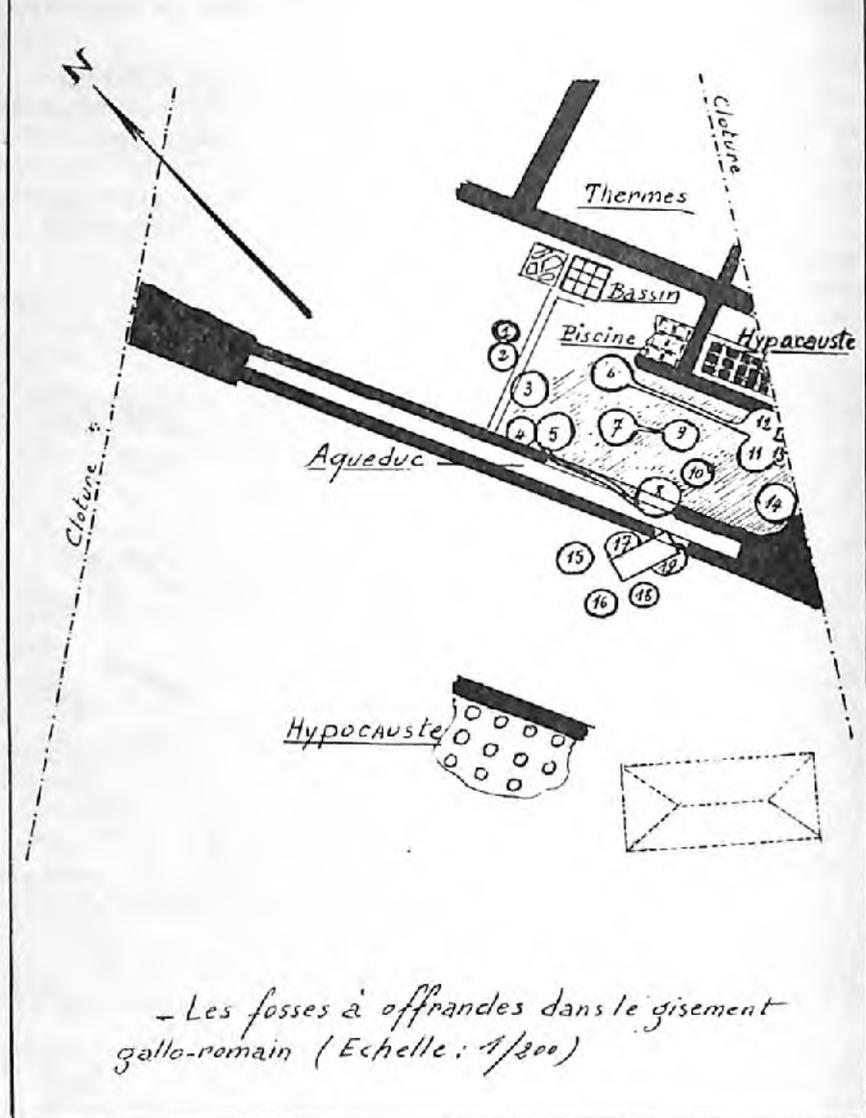
vaste gisement gallo-romain. C'est en recherchant le prolongement de l'aqueduc mis au jour en 1968 que les fosses à offrandes ont été découvertes le 1<sup>er</sup> avril 1974.

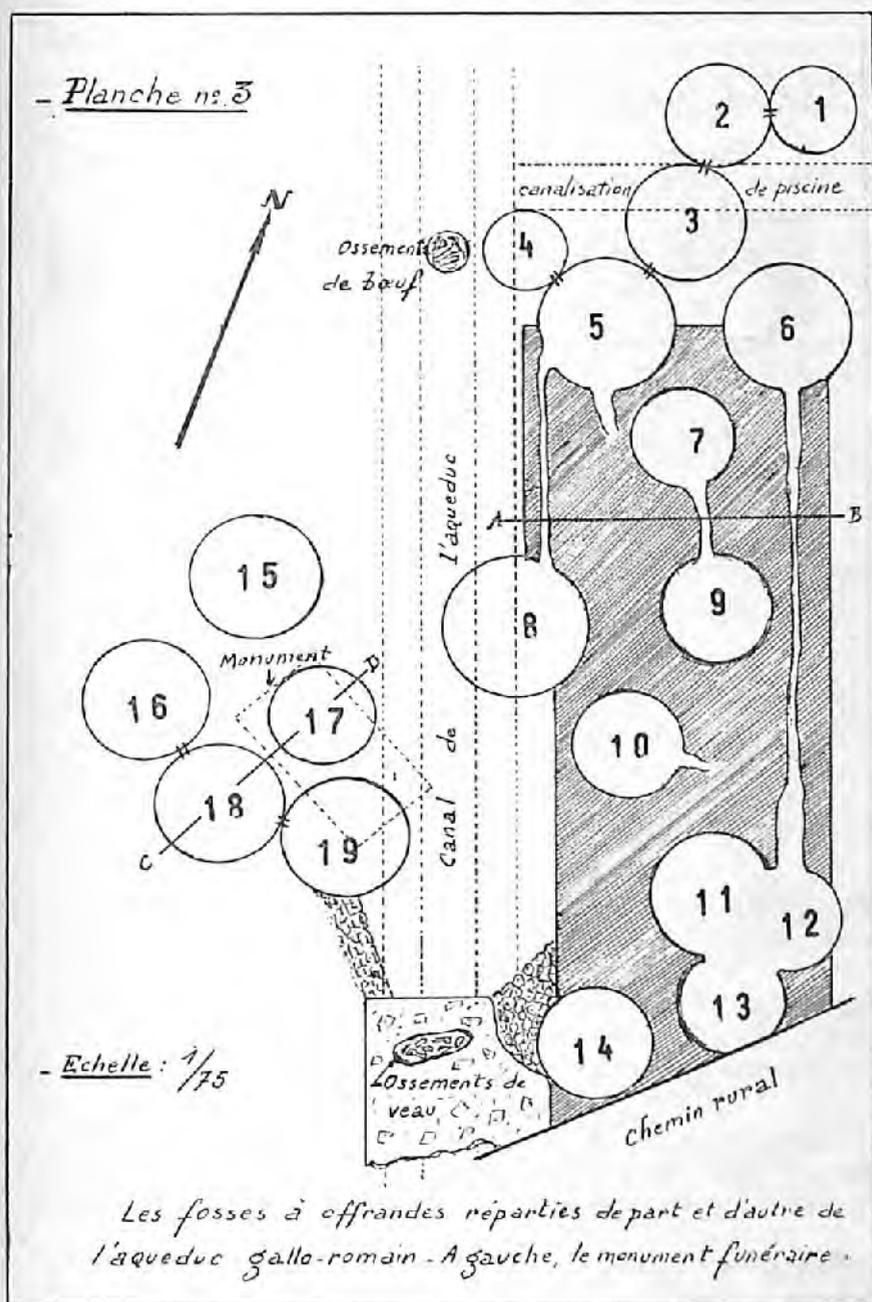
### FOUILLES DE SURFACE.

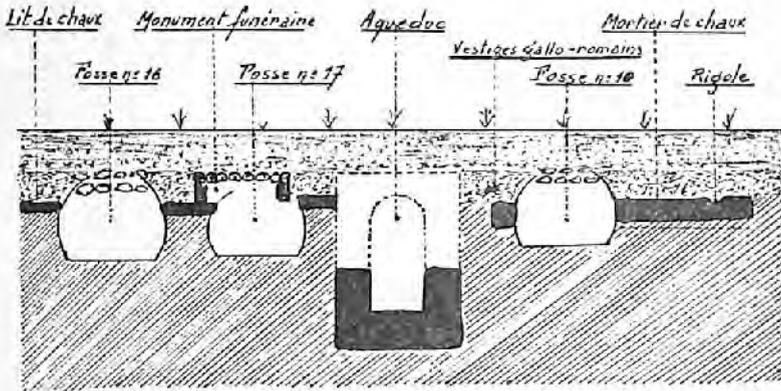
Implantées dans la partie thermale d'un grand édifice gallo-romain (Pl. 2) soigneusement débarrassée de tout vesti-



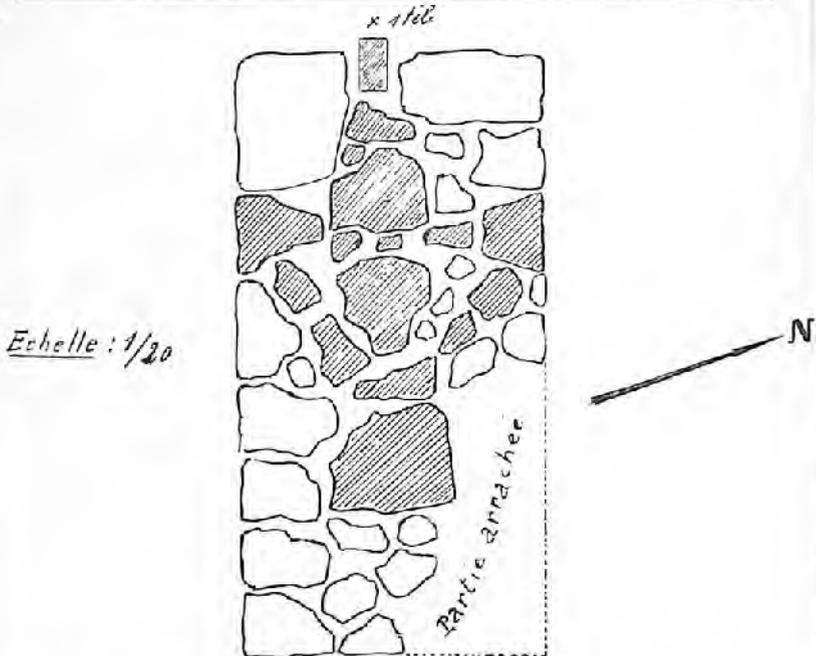
- Pl. n° 1 - Plan du hameau de PETIT-BERSAC

Planche n° 2

- Planche n<sup>o</sup> 5

- Planche n°4

- Fig. n°1 : Coupe montrant la position de l'aqueduc par rapport aux fosses (Echelle: 1/75)



- Fig. n°2 : Le monument funéraire avec le symbole de la croix

ge jusqu'à l'argile vierge, les dix-neuf fosses sont réparties en deux groupes distincts de part et d'autre du canal à ciel ouvert de l'aqueduc (Pl. 3 et photo n° 1). Chaque groupe est en contact direct avec la partie couverte de cet ouvrage grâce à un entourage de mortier de chaux blanche qui délimite chaque fosse.

L'aqueduc est orienté sensiblement Nord-Sud (340°) et l'entourage des quatorze fosses situées à l'Est lui est parallèle (fosses n° 1 à 14, pl. 3).

Les cinq fosses situées à l'Ouest (n° 15 à 19, pl. 3) entourent un monument ayant la forme d'un tombeau en caisson de pierres sèches. Deux fosses se trouvent en partie sous ce monument qui porte à sa surface le symbole de la croix construit en moellons.

Ce monument funéraire<sup>3</sup> disposé au-dessus des fosses n° 17 et 19 est orienté Est-Ouest (290°), comme les sarcophages découverts en 1973 dans le cimetière mérovingien du Graulaud-la Gravette, commune de Petit-Bersac.

Un bloc de calcaire équarri débordant légèrement la bordure Ouest du monument marque le sommet de la croix dont les autres extrémités sont pattées. Un assemblage de moellons plus petits que les autres semble réunir les branches latérales au pied de la croix (Pl. 4, fig. 2).

Le dessus du monument est exactement au même niveau que la plate-forme recouvrant l'aqueduc au Sud-Est (Pl. 4, fig. 1). Cette plate-forme porte une excavation de forme ovale creusée dans la maçonnerie et dans laquelle il a été trouvé des ossements de veau (Pl. 3).

Toutes les fosses sont bordées soit d'un lit de chaux, soit d'un entourage de mortier de chaux et de gravillons dont l'épaisseur varie de 0 m 08 à 0 m 30.

Les fosses n° 5 à 14 se trouvent à l'intérieur d'une chape de mortier blanc, de forme rectangulaire, dont la surface bosselée porte des rigoles faisant communiquer la plupart des fosses entre elles (Pl. 3 et 5, fig. 2 et photo n° 2).

Cette chape, située à 1 m au-dessous du niveau du sol actuel, ne paraît pas avoir été construite en une seule fois car le mortier utilisé n'est pas de la même qualité sur toute la

3. A noter qu'en 1972 un monument funéraire en pierres sèches avait été découvert sur la parcelle n° 16 au milieu d'un groupe de fosses à offrandes. Deux fosses communiquaient par la panse avec ce monument de forme cylindrique de 1 m 80 de diamètre.

surface. Il semble aussi que chaque construction ait été recouverte aussitôt après sa confection, avant que le mortier ne soit sec, car une couche de terre s'est amalgamée à sa surface.

Quant aux fosses n<sup>os</sup> 15 à 19, elles ne sont entourées que d'un lit de chaux peu épais.

L'ensemble est recouvert d'un humus très noir, de 0 m 60 environ d'épaisseur, sous lequel on trouve des décombres gallo-romains rapportés lors de la mise en place des fosses (Pl. 4, fig. 1).

#### FOUILLES DES FOSSES.

Les fosses sont caractérisées par :

— la similitude de leur construction et de leur forme,

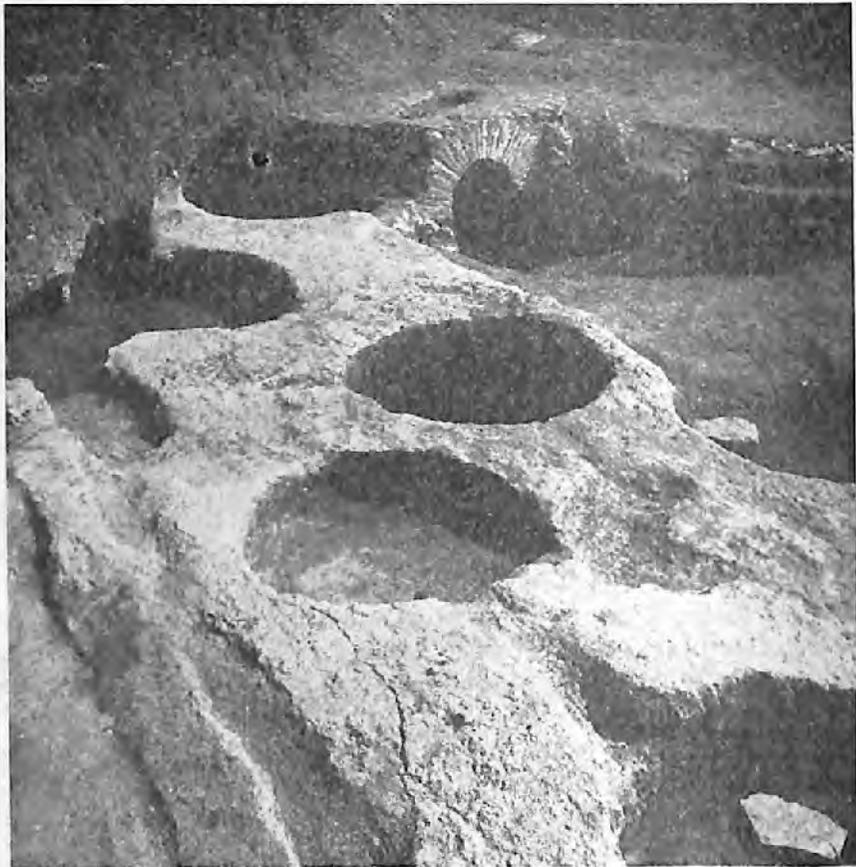


Photo n<sup>o</sup> 2. Vue d'une partie des fosses entourées de mortier de chaux. A gauche, la longue rigole qui fait communiquer le groupe de fosses n<sup>os</sup> 11, 12, 13 (au fond) avec la fosse n<sup>o</sup> 6. — Au fond, l'aqueduc avec, à sa droite, le cénotaphe.

- l'analogie de leur remplissage,
- l'homogénéité de leur mobilier.

Aussi il ne sera pas procédé à l'étude détaillée de chaque fosse, ce qui serait fastidieux, mais à une étude d'ensemble.

#### 1°) Construction des fosses.

En plan les fosses sont parfaitement circulaires; en coupe, elles ont la forme d'un tonneau ou plutôt d'une bonbonne dont on aurait enlevé le goulot (Pl. 5, fig. 1 et 3). Les bords incurvés sont parfaitement symétriques; le fond, toujours sur l'argile vierge, est plat; le sommet qui forme une sorte de voûte est fermé par un assemblage de pierres plus ou moins complet.

Les fosses diffèrent cependant par leur diamètre et par leur profondeur. En outre, l'entourage de chaux dont l'épaisseur est variable se trouve à des niveaux différents selon les fosses. Leur diamètre, au niveau de l'entourage, varie de 1 m à 1 m 65 et leur profondeur de 0 m 20 à 0 m 60.

Au-dessus de l'entourage, les fosses sont bordées de déblais gallo-romains formant une masse unique et homogène sur une épaisseur de 0 m 40 environ (Pl. 4, fig. 1).

La plupart des fosses communiquent entre elles, soit par des ouvertures circulaires pratiquées dans leur panse, soit par des rigoles aménagées dans l'entourage de mortier (Pl. 3 et photo n° 2).

Les ouvertures latérales ont leurs bords consolidés avec de la chaux; leur diamètre varie de 0 m 20 à 0 m 40. Ces ouvertures ont été observées dans les fosses n° 1, 2, 3, 4, 5 et 16, 18, 19 (Pl. 3).

Quant aux rigoles, leur longueur est variable (0 m 75 entre les fosses n° 7 et 9, 2 m 25 entre les fosses n° 5 et 8, 5 m entre la fosse n° 6 et le groupe de fosses n° 11, 12, 13). Leur section est également variable. C'est ainsi que la rigole reliant la fosse n° 6 au groupe de fosses n° 11, 12, 13 a une largeur qui va de 0 m 10 à 0 m 35; sa profondeur, qui est de 0 m 20 quand elle débouche dans le groupe de fosses, n'est plus que de quelques centimètres au milieu de son cours.

Les fosses n° 5 et 10 portent des amorces de rigoles dont il n'a pas été possible de discerner le cheminement.

Quant aux fosses n° 11, 12, 13, elles ne forment en réalité qu'une seule fosse, chacune d'entre elles empiétant sur ses voisines. (Pl. 3).

## 2°) Remplissage des fosses.

Les fosses sont remplies d'une terre très noire, grasse et charbonneuse, de cendres grises et de terre rubéfiée formant des couches stratifiées d'épaisseur variable. Les morceaux de charbon sont parfois très abondants et se retrouvent au criblage.

A noter que les fosses entourant le monument contiennent nettement plus de cendres et de terre cuite que les autres, ce qui pourrait laisser supposer qu'elles auraient eu un rôle purificateur.

Certaines fosses contiennent des grandes plaques d'opus signinum ou de calcaire sur lesquelles des offrandes ont été déposées (coquilles d'œufs notamment).

Exceptionnellement, des vestiges romains ont été recueillis dans quelques fosses: fragments de tegulae et brique ronde d'hypocauste dans la fosse n° 16, fragment de mosaïque dans la fosse n° 13 et monnaie romaine dans la fosse n° 10.

Tous ces vestiges d'une autre époque étaient contenus dans la terre destinée à être déposée dans les fosses.

Quant au mobilier médiéval, il est très abondant et très homogène. Chaque fosse contient des offrandes alimentaires (os d'animaux divers, poissons, œufs...), une grande quantité de fragments de poteries (environ deux cents par fosse) et des phylactères (défenses de sangliers, coquillages, galets troués...).

## 3°) Le mobilier.

Toutes les fosses contiennent un mobilier à peu près identique en quantité et en variété; aussi il ne sera fait qu'un inventaire d'ensemble des objets recueillis.

### *Céramiques.*

Plus de quatre mille tessons de vases ont été recueillis à l'intérieur des fosses. Ils appartiennent, pour la grande majorité, à des poteries communes et, pour une infime proportion, à des poteries recouvertes de vernis.

#### A) *Poteries communes.*

Les fragments recueillis sont très homogènes. Malgré leur grand nombre ils n'appartiennent qu'à trois catégories de vases :

a) *Vases globulaires*, avec ou sans anse, de taille variable, à pâte grise plus ou moins foncée souvent carbonisée (Pl. 7, fig.

3, 4, 5). Fréquemment, un important dépôt de suie les recouvre. Un dégraissant sableux rend leur surface rugueuse. Ces vases ne portent aucun décor.

b) *Cruches à bec verseur ponté ou à goulot renforcé.* (Pl. 6, fig. 2 et 3 et Pl. 7, fig. 1 et 2). D'après la couleur de leur pâte, ces poteries peuvent être classées en quatre groupes:

— cruches à pâte blanche ayant la couleur de la craie, à dégraissant sableux apparent à la surface;

— cruches à pâte rose, cuites à feu oxydant, ce qui leur donne de belles couleurs chaudes;

— cruches à pâte rouge brique dont un seul exemplaire de goulot a été recueilli (Pl. 8, fig. 3);

— cruches à pâte marron en surface et dont la coupe montre un noyau gris ardoise.

Aucun décor n'a été observé sur ces vases. D'après leur morphologie, on distingue les cruches à bec ponté et les cruches à goulot renforcé. Au total, il a été recueilli huit becs verseurs pontés et onze goulots renforcés, séparés du corps de la cruche. Les deux types ont presque toujours été trouvés ensemble dans la même fosse, ce qui donne une précieuse indication chronologique. En effet, les cruches à goulot renforcé par un épaulement sont, pour notre région, chronologiquement postérieures à celles munies d'un bec verseur ponté, et l'on peut en déduire que l'usage des vases à bec ponté durait encore lors des premières utilisations des vases à goulot renforcé.

Les cruches à bec ponté sont munies soit d'une anse située à l'opposé du bec, soit de deux anses latérales (Pl. 6, fig. 2 et 3).

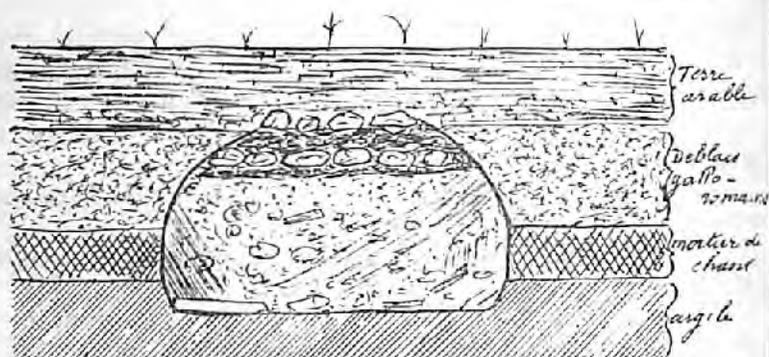
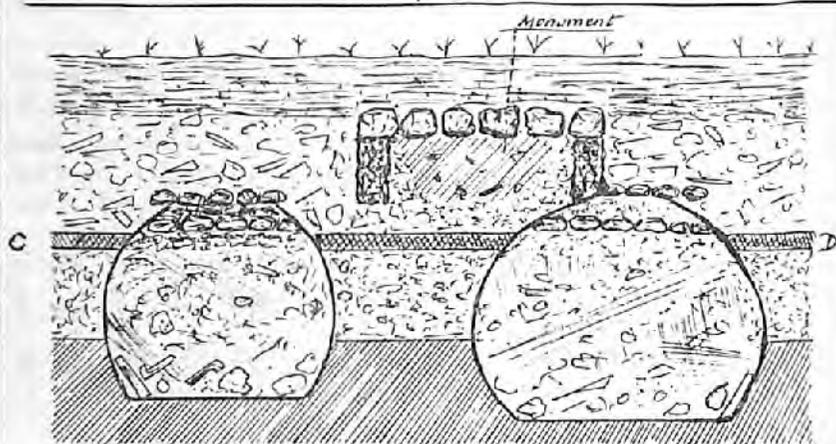
Les cruches à goulot renforcé ne possèdent toujours qu'une anse située à l'opposé du goulot. Elles sont pourvues d'un couvercle rond, à bouton, qui peut être fixé au vase grâce à deux tenons (Pl. 7, fig. 1 et 2). Le renfort des goulots est arrondi ou angulaire et porte une ouverture dont le diamètre varie de quatre millimètres à trois centimètres (Pl. 8, fig. 1, 2, 3).

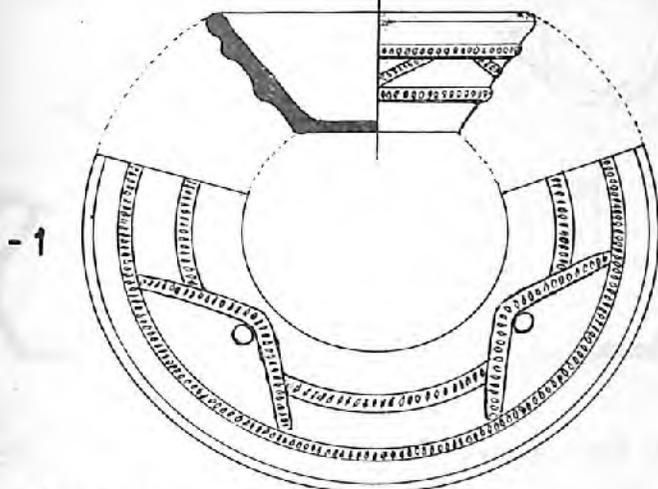
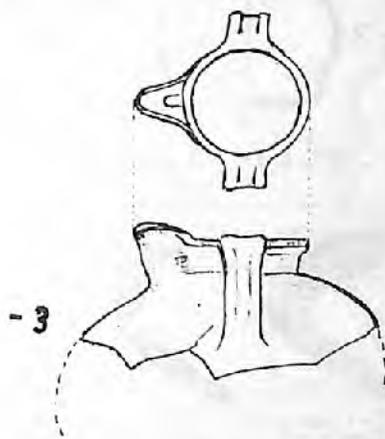
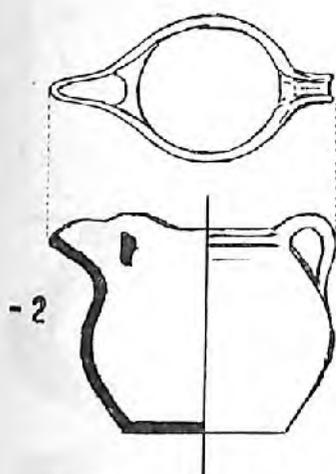
L'anse des cruches est large, incurvée au centre et parfois nervurée. Elle a son attache supérieure à partir du rebord et fait corps avec celui-ci.

Les lèvres des vases sont ouvertes vers l'extérieur et présentent généralement une dépression à leur face supérieure (Pl. 7, fig. 6).

c) *Grands vases tronconiques* à pâte grossière, granuleuse,

## - Planche n°5

- Fig. n°1 : Coupe d'une fosse (n°6) - Echelle:  $\frac{1}{25}$ - Fig. n°2 : Coupe de l'entourage de mortier selon AB  
(Echelle:  $\frac{1}{25}$ )- Fig. n°3 : Coupe des fosses n°17 et n°18 selon CD  
et du monument (Echelle:  $\frac{1}{25}$ )

- Planche n° 6- 1 - Grand vase décoré de saurelets incisés. (Echelle:  $\frac{1}{6}$ )- 2 et - 3 = Types de cruches à bec ponté. (Echelle:  $\frac{1}{6}$ )

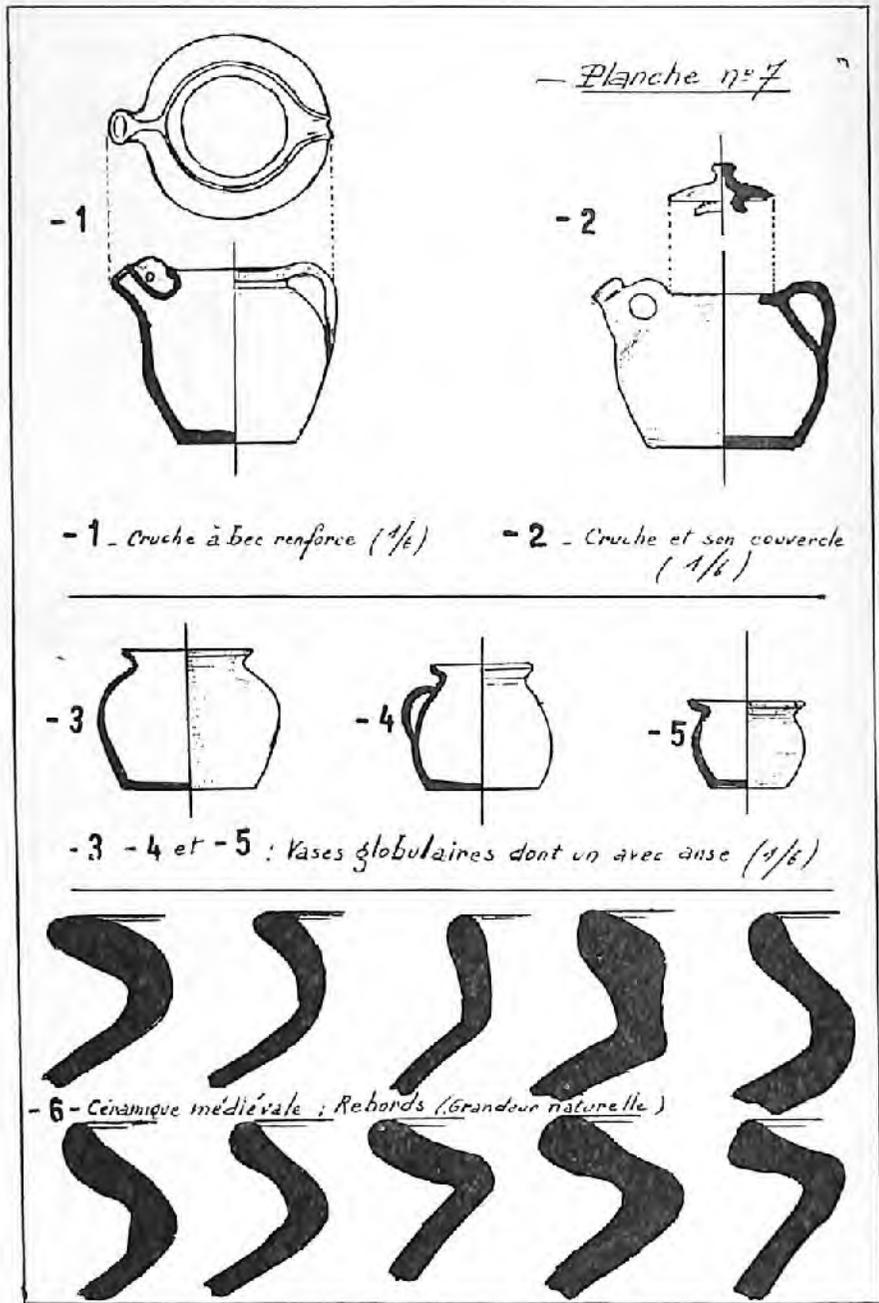


Planche n° 8

Poterie médiévale

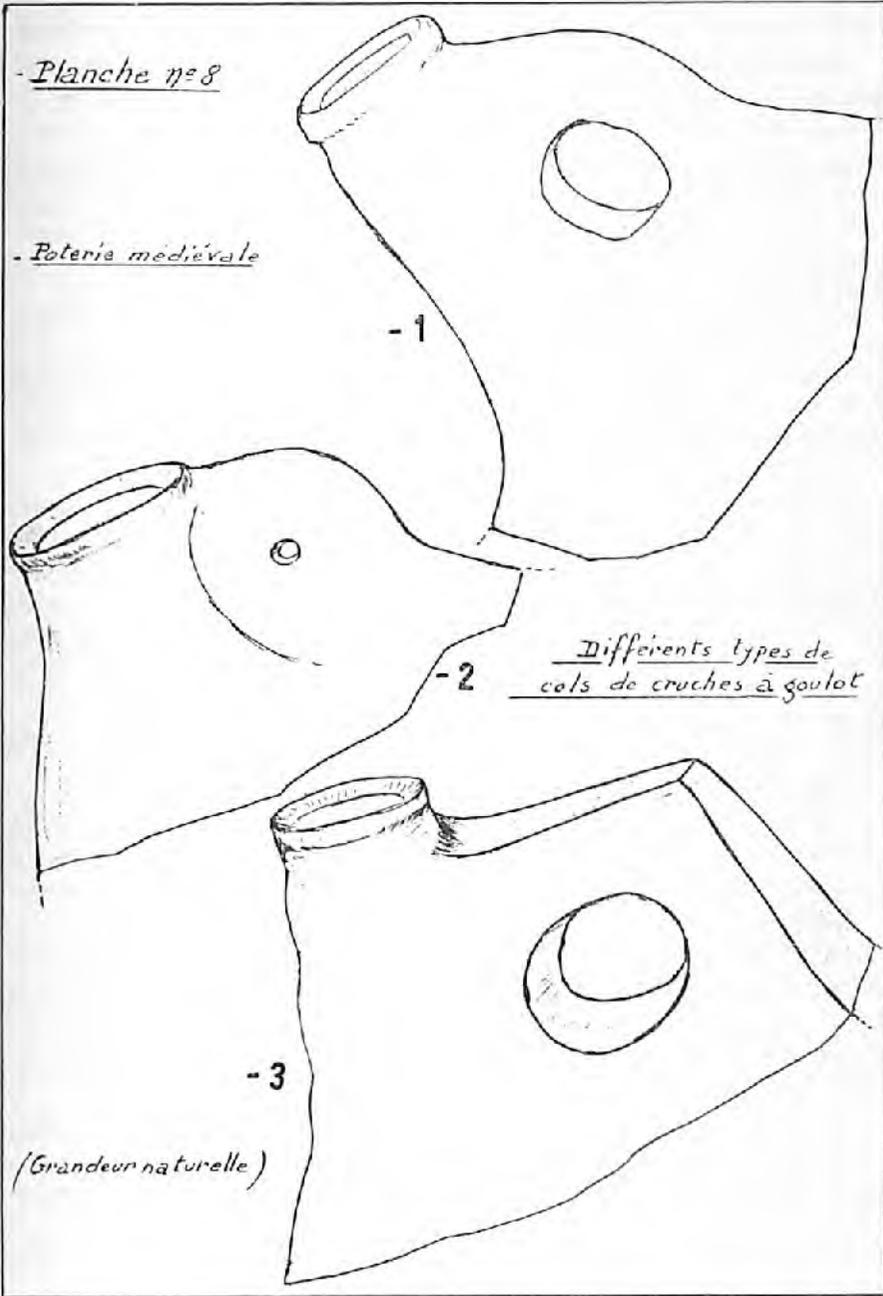
-1

-2

Différents types de  
cols de cruches à goulot

-3

(Grandeur naturelle)



couleur brique à l'intérieur, brunâtre à l'extérieur, et pourvus de deux ouvertures opposées à quelques centimètres du fond.

Des fragments de ces vases ont été recueillis dans la plupart des fosses et une reconstitution a pu être faite à partir de tessons provenant de fosses différentes (Pl. 6, fig. 1).

Le décor est constitué par des bourrelets qui portent parfois des incisions en forme de lunules donnant au vase l'apparence d'une vannerie. Le vase qui a été reconstitué a été réparé plusieurs fois par son propriétaire grâce à des ligatures en fil de fer.

### *B) Poteries recouvertes de vernis.*

Il m'a été recueilli qu'une dizaine de tessons de cette poterie de luxe contre environ quatre mille fragments de poterie commune. Le vernis est, soit de couleur unie (vert cru, vert-jaune, rougeâtre, marron clair), soit de couleurs variées <sup>4</sup>.

La trouvaille la plus curieuse est l'anse en forme de gorgouille d'un grand vase tronconique représentant une tête humaine (démon ?). Le nez est arrondi, les yeux et la bouche sont figurés par des pastilles noires, en relief, décorées d'alvéoles qui retiennent la lumière. Le rebord du vase porte des pastilles identiques. Le vernis est vert clair. Au-dessous du menton, une ondulation recouverte de vernis noir représente la toison de la poitrine (Pl. 9, fig. 1). La pâte est d'un noir soutenu, comme carbonisée.

Un autre fragment de rebord de vase tronconique est recouvert d'un vernis diversement coloré (vert, jaune, marron et rouge). Le marli est décoré d'une palmette estampée, le rebord est mouluré (Pl. 9, fig. 2). La pâte est blanche et bien épurée.

Un troisième rebord de grand vase est également recouvert d'un vernis bariolé (vert clair, jaune, rose). Il porte plusieurs trous probablement destinés à réparer la cassure. La pâte est blanchâtre avec un noyau noir.

Un fragment de bec verseur ponté, à pâte rose, est recouvert d'un vernis marron clair.

Parmi les nombreux exemplaires de couvercles recueillis dans les fosses, deux seulement sont recouverts de vernis. Le premier, qui est incomplet, est assez grossier. Il a subi l'action du feu. Le dégraissant apparaît sous le vernis irrégulièrement coloré en vert et jaune. Le second est remarquablement tour-

4. Cette apparente polychromie est probablement due à l'impureté des oxydes métalliques contenus dans le vernis, ainsi qu'à l'épaisseur de la couche.

né et son fini pourrait le faire passer pour un ustensile actuel (Pl. 9, fig. 3). Le vernis qui recouvre sa partie supérieure est d'un vert jaunâtre avec des veinures d'un vert plus foncé.

Le dessous du couvercle qui est enduit d'un engobe ocre porte deux tenons finement achevés au lissoir. Ces tenons, en se glissant sous le rebord du vase adapté à cet effet, permettent de fixer le couvercle au vase.

### *Verrerie*

Les fosses n'ont livré que quelques fragments de verre mince dont un fond de vase à rebord roulé, creux à l'intérieur. Cependant, dans la fosse n° 1, il a été recueilli un curieux bouton de couvercle (?) en verre vert, de forme ovale en coupe et circulaire en plan, dont la partie supérieure porte en relief une bande diamétrale ornée de stries (Pl. 10, fig. 8 et 9).

### *Métaux*

Il a été recueilli du fer dans toutes les fosses : lames de couteaux, clous, objets indéterminés, scories...

Les lames de couteaux sont souvent brisées. Plusieurs cependant ont été retrouvées complètes, avec des restes de bois appartenant au manche. Une lame porte des traces d'herbes ou de paille (Pl. 11, fig. 7).

Le bronze est rare. Cependant il a été recueilli les objets suivants :

— une belle épingle, repliée en anneau, mesurant quinze centimètres. De section carrée, elle est ciselée sur une longueur de deux centimètres au-dessous de la tête qui est aplatie (Pl. 11, fig. 1);

— un fragment de chaînette dont les maillons sont en forme d'S (Pl. 11, fig. 2);

— un anneau décoré de traits incisés, mesurant vingt-cinq millimètres de diamètre intérieur (Pl. 11, fig. 3) :

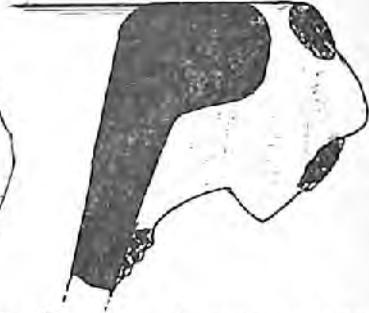
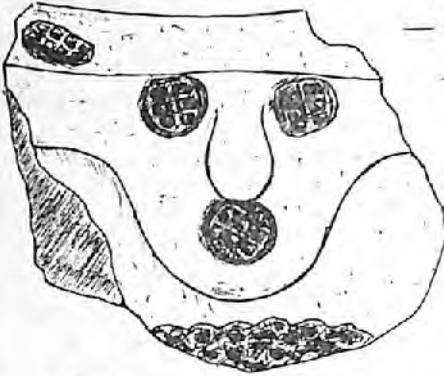
— une bague très fine, décorée de traits incisés en spirale. Elle pèse un gramme seulement et l'épaisseur du métal est inférieure à un millimètre (Pl. 11, fig. 4).

### *Monnaies*

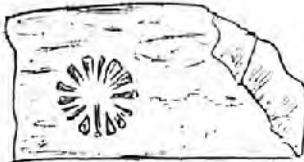
Une seule fosse contenait une monnaie (fosse n° 10). Il s'agit d'un petit bronze, assez fruste, de type romain, provenant certainement de la terre d'apport.

Aux environs des fosses, mais hors des couches mises en place lors de la construction des fosses, il a été recueilli trois

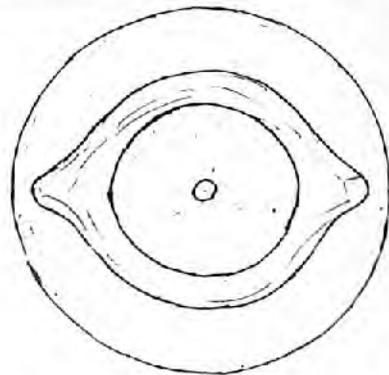
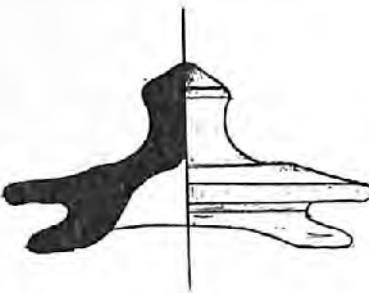
Planche n°9



-1 Céramique vernie médiévale : anse de vase anthropomorphe - (face et profil - Grandeur naturelle)

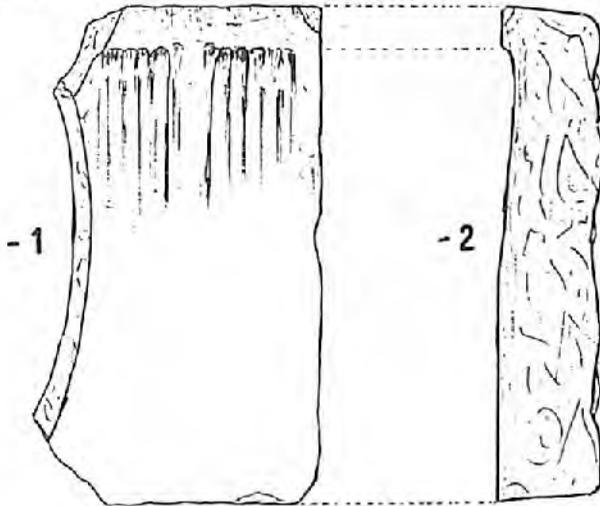


-2 Céramique vernie médiévale : palmette sur rebord de vase (Grandeur naturelle)

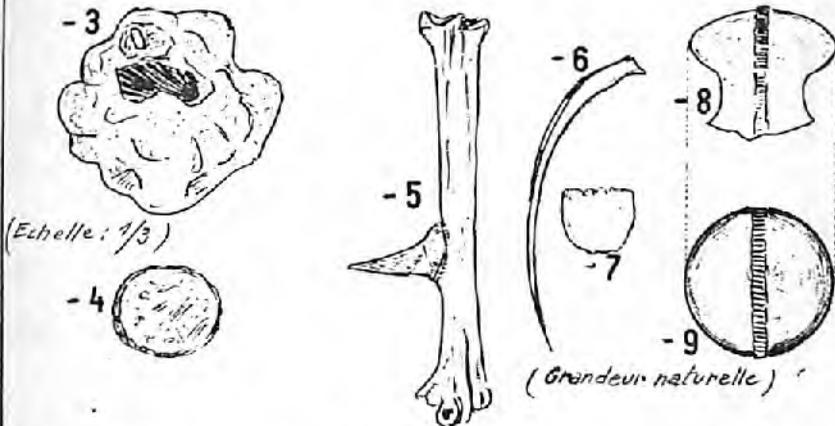


-3 Céramique vernie médiévale : couvercle de vase (Grandeur naturelle)

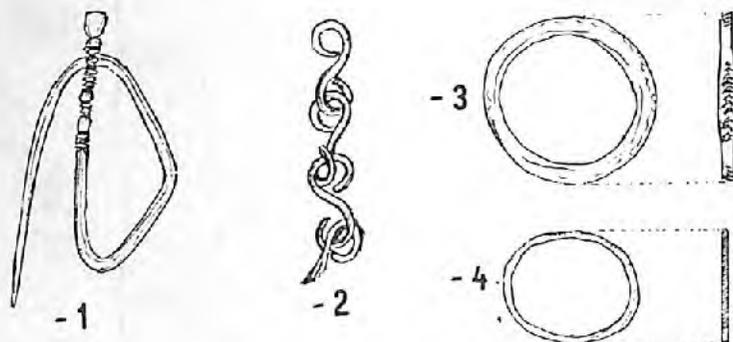
## - Planche n° 10



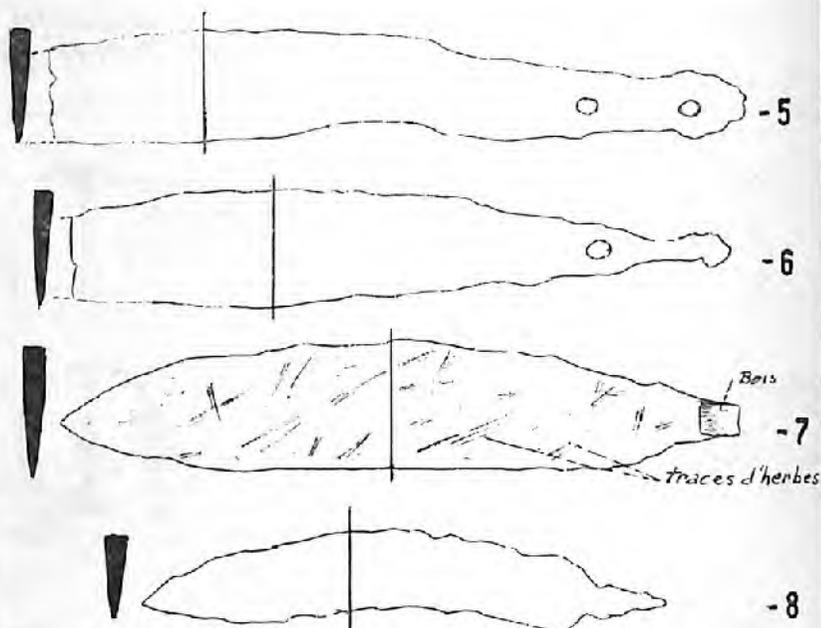
- Plaque de dallage en calcaire fin transformée en stèle (?)  
 - 1 : vue de face - 2 : vue de profil (Echelle: 1/3)



- Objets divers. - 3 - Galet percé - 4 : Disque en manbre  
 - 5 : Patte de coq - - 6 et 7 : Anête et ecaille de poisson  
 - 8 et 9 : Bouton de vase en verre

- *Planche n° 11*

- *Bijoux en bronze* : -1: *Épingle*    2: *Fragment de chaînette*  
 (*Grandeur naturelle*)    -3: *Gros anneau*    -4: *Bague décorée de traits sinués*



- *Couteaux en fer médiévaux* (*Echelle: 2/3*)

monnaies de bronze (tournois) et un fragment de pièce saucée portant une croix ancrée.

#### *Ossements d'animaux*

Toutes les fosses contenaient des ossements d'animaux en quantité variable. Dans l'ensemble il a été recueilli plusieurs centaines d'os divers provenant de nombreuses espèces animales :

- vertèbres, côtes, mâchoires de bœufs ;
- mâchoires de moutons, de chèvres, de porcs, de sangliers (défenses) ;
- os de lapins, de poulets, de pigeons, de petits oiseaux ;
- os des ailes de grands oiseaux (probablement d'oies) ;
- pattes de coq avec leur ergot (Pl. 10, fig. 5) ;
- crânes de souris, de taupes, de petits reptiles ;
- *arêtes de poissons*, longues et fines, accompagnées d'*écailles* (Pl. 10, fig. 6 et 7).

En outre, la plupart des fosses ont livré une quantité importante d'escargots, d'écailles d'huîtres (dont une coquille complète), de coques, de palourdes, de coquilles Saint-Jacques. Toutes contenaient des coquilles d'œufs souvent déposées sur des dalles de pierre ou de ciment romain. Dans la fosse n° 19 il a été recueilli les coquilles d'un œuf de grande taille (probablement un œuf d'oie).

#### *Divers*

Les fosses n°s 15 et 16 ont livré deux galets aux formes bizarres, troués naturellement et contenant des fossiles (Pl. 10, fig. 3).

Des plaques de marbre, des fragments de tuiles et des tessons de vases découpés circulairement ont été recueillis dans quelques fosses (Pl. 10, fig. 4).

A noter la découverte d'un fragment de brique portant sur toute sa surface de petits trous exécutés avant cuisson et qui traversent rarement l'épaisseur de la brique.

Certaines fosses, notamment les fosses n°s 11, 12, 13 et 14, contenaient plusieurs blocs de scories de fer.

### FOUILLE DU MONUMENT FUNÉRAIRE

Des fragments de poteries médiévales, analogues à ceux livrés par les fosses, ont été recueillis aux abords immédiats

du monument. En outre, une découverte intéressante a été faite près de sa bordure ouest (sommets de la croix) (Pl. 4, fig. 2). Il s'agit d'une plaque de dallage en calcaire fin, du modèle que l'on trouve fréquemment dans les ruines romaines, qui a été creusée sur sa face polie pour former l'ébauche de cannelures lui donnant l'apparence d'une stèle <sup>5</sup> (Pl. 10, fig. 1 et 2).

Le monument comprend une chape de grosses pierres brutes formant comme une sorte de couvercle de tombeau et un entourage de débris gallo-romains (chaux rose notamment) à l'intérieur duquel il a été observé deux remplissages distincts :

— vers l'ouest (sommets de la croix), un lit d'argile ocre rapportée, mesurant 1 m 40 de long sur 0 m 55 de large et 0 m 40 d'épaisseur, dans lequel il a été découvert une petite vertèbre et un fragment de côte provenant d'animaux ;

— vers l'est, où une partie du couvercle de pierres a été arrachée (Pl. 4, fig. 2), le remplissage est constitué par une terre noire, identique à la terre arable du jardin, dans laquelle il n'a été trouvé aucun vestige.

Au-dessous de ce remplissage, de grosses pierres noircies par le feu recouvrent les fosses n<sup>os</sup> 17 et 19 construites en partie sous le monument.

L'absence de squelette permet de dire qu'il ne s'agit pas d'une tombe, mais d'un cénotaphe aménagé ou plutôt d'un aménagement superficiel aux fosses rappelant un cénotaphe qui symbolise la présence du défunt auquel les fosses à offrandes étaient destinées.

#### FOUILLE DU SOUTERRAIN FORMÉ PAR L'AQUEDUC

Cet ouvrage, dont une section avait été découverte en 1968 sur la parcelle n<sup>o</sup> 20 ZB, débouche dans le jardin par le sud et se dirige en direction du N.-N.W. (340°). Intérieurement, il mesure 0 m 65 de large et 1 m 65 du fond à l'intrados. Il est recouvert sur une longueur de 2 m 60 par une plateforme obtenue par coffrage (les traces de la charpente ayant maintenu le béton sont visibles sur l'intrados). Cette plateforme est détruite au Sud (Pl. 3).

Un bel arc de claveaux de pierre et de briques <sup>6</sup> marque

5. Une plaque identique portant une figure humaine (peut-être le Christ) a été découverte en 1969 sur la parcelle n<sup>o</sup> 20 ZB.

6. Ce mode de construction caractérise les II<sup>e</sup> et III<sup>e</sup> siècles de notre ère (Albert GRENIER, *Manuel d'archéologie gallo-romaine*, 3<sup>e</sup> partie, p. 71).

la fin de sa partie couverte. Il se continue alors par un canal à l'air libre sur une longueur de 19 m 10 puis il est à nouveau couvert jusqu'à la limite N.W. du jardin. Les fosses sont réparties de part et d'autre de ce canal qui est entièrement comblé de décombres gallo-romains.

Des restes de murs antiques mettent chaque groupe de fosses en contact direct avec le souterrain.

Une fosse ovale contenant des os et les dents d'un veau a été creusée dans le béton à la surface de la plate-forme. A noter qu'à dix mètres de cette fosse des ossements de bœuf se trouvaient enfouis au-dessus du canal, à proximité de la fosse n° 4 (Pl. 3).

Le conduit souterrain de l'aqueduc, entièrement comblé de terre noire, a fourni un mobilier restreint et hétérogène provenant d'époques très différentes (sigillée, céramique paléochrétienne, poterie médiévale).

Ce comblement a été fait intentionnellement avec des terres prélevées en différents points de la villa gallo-romaine. Il a été réalisé à l'époque médiévale comme l'indiquent les fragments de poterie médiévale retrouvés.

Ces constatations ont été faites également en 1973, au lieu-dit « Le Camp », commune de Petit-Bersac, où le souterrain artificiel fouillé était entièrement comblé d'une terre différente de celle des champs voisins.

Ce souterrain comprenait une galerie d'accès, trois chambres avec niches, une fosse à offrandes intérieures profonde de 4 m 25, et deux fosses à offrandes extérieures. Le mobilier qui a été recueilli est absolument identique à celui des fosses à offrandes du jardin Schedeich.

Il y a donc identité des sites et l'on peut alors supposer que le conduit souterrain de l'aqueduc remplissait les mêmes fonctions que le souterrain artificiel du « Camp ». Cependant, si à Petit-Bersac le cimetière et l'église sont bien localisés, il n'en est pas de même au « Camp » où, jusqu'à présent, le cimetière le plus proche est celui du Graulaud-la-Gravette situé à 1 km du souterrain (cimetière mérovingien).

Peut-être des inhumations sont-elles à rechercher plus près, d'autant plus que le « Camp » est situé sur un éperon barré et qu'il a été occupé à l'époque romaine (fours à tuiles).

\*  
\*\*

Ainsi nous retrouvons à Petit-Bersac l'association fos-

ses-souterrain ainsi que les offrandes et les rites observés sur de nombreux sites. Dans ce cas très précis le souterrain artificiel, représentant la demeure chthonienne des morts, n'est pas comparable aux monuments classiques tel celui du « Camp » puisque c'est l'aqueduc gallo-romain qui remplit cet office, comme il peut l'être parfois par certaines grottes murées ou même des dolmens dans lesquels on retrouve des dépôts médiévaux dont on ne comprend pas le sens.

Dans le contexte général des sites funéraires étudiés en France, on se rend compte que les inhumations qui conditionnent l'existence des sites, tel celui de Petit-Bersac, ne sont pas nécessairement sur le site même, elles sont à rechercher dans le cimetière le plus voisin, c'est-à-dire celui de Saint-Saturnin. Ce cimetière pouvant encore contenir des monuments souterrains d'une époque antérieure, c'est pour cela que l'existence de l'église et de son cimetière, lors de l'utilisation du site, est particulièrement importante pour comprendre la relation existant entre eux. Cela permet de constater la complicité des clercs et des fidèles à une époque où les monuments funéraires vont être interdits par l'Église, à moins qu'ils ne le soient déjà lorsque le site commençait à être utilisé (tout cela est fonction d'une chronologie absolue qui ne peut être définie).

Le commencement de destruction de l'aqueduc, son comblement intentionnel, paraissent avoir été exécutés en application des décrets du concile de Toulouse, tenu en juillet 1229, pour lutter contre l'hérésie cathare. Pourquoi aurait-on détruit et comblé un monument d'une autre époque s'il ne représentait pas l'hypogée auprès duquel sont disposés les dépôts funéraires ?

La chronologie que nous pouvons proposer <sup>7</sup> pour le site repose sur plusieurs éléments.

D'une part, le comblement de l'aqueduc-hypogée est un indicatif précieux, car avant 1229 il n'existe, à notre connaissance, aucun texte qui ordonne la destruction de ces monuments considérés comme des asiles de l'hérésie. La date la plus haute où le site était utilisé se situerait dans ce cas fin XII<sup>e</sup>, courant XIII<sup>e</sup> siècle.

D'autre part, en tenant compte du mobilier contenu dans les fosses, nous constatons la présence simultanée de

7. MM. Jean Bordenave et Michel Vialelle.

goulots renforcés par un épaulement et de becs pontés. L'apparition des vases à goulot renforcé, qui sont l'évolution des vases à bec ponté, n'est pas antérieure à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle <sup>8</sup>.

C'est donc entre ces limites chronologiques que nous pouvons situer à la fois l'existence et la destruction du site de Petit-Bersac.

Jean PICHARDIE.



8. J. de SAINT-VENANT, *Anciens vases à bec*, Caen, 1899.

# Les "mariages de l'Empereur" en 1810

## DANS L'ARRONDISSEMENT DE NONTRON

---

Napoléon 1<sup>er</sup>, nul ne l'ignore, aimait à légiférer et à régler dans les moindres détails la vie de ses sujets. Il s'occupa souvent du mariage de ses proches, membres de sa famille ou hauts dignitaires de son entourage, mais il songea également à favoriser, à l'occasion de grands événements, l'union de ses anciens soldats avec des jeunes filles de bonne réputation et de condition modeste.

C'est ainsi qu'en 1810, à l'occasion du mariage de l'empereur avec Marie-Louise, il fut décidé par décret du 25 mars <sup>1</sup> que 6.000 militaires en retraite, ayant fait au moins une campagne, seraient mariés le 22 avril suivant, jour de Pâques, avec des filles de leurs communes. Une dot de 600 F était accordée à chacune des fiancées, à raison d'un mariage par justice de paix. Le choix des futurs serait fait par des commissions de cinq membres composées de deux maires et de deux curés désignés par les sous-préfets, et des juges de paix chargés de la présidence.

Georges Rocal a rapporté les fêtes qui se déroulèrent à Périgueux et à Sarlat lors de ces mariages <sup>2</sup>, mais l'on est beaucoup mieux renseigné sur ce qui s'est passé dans l'arrondissement de Nontron grâce à un dossier provenant de la sous-préfecture et qui est le seul de l'espèce dans nos archives locales. <sup>3</sup>

Le préfet de la Dordogne, qui était alors le baron Maurice, adressa ses instructions aux sous-préfets dès le 3 avril, en insistant pour que les mariages projetés aient bien lieu le 22 dans la mesure où le permettrait l'exécution des formalités. « Les fêtes de ces mariages », ajoute le conseiller de préfecture qui signa la circulaire, « devront être célébrées avec toute la pompe et la solennité que comporteront les localités.

---

1. Décret n° 5311, publié au *Bulletin des lois* n° 277 (Arch. dép. Dordogne, 1 K 27).

2. Georges ROCAL, *De Brumaire à Waterloo en Périgord*, t. 1, p. 132.

3. Arch. dép. Dordogne, 2 Z 34.

Il sera bon d'y réunir tout ce qui peut flatter l'allégresse du peuple ; que des jeux, des illuminations, des danses, des distributions de comestibles ou d'autres amusements lui fournissent des occasions variées de montrer sa joie et de prendre part à la satisfaction générale. Je m'en rapporte à cet égard au zèle de MM. les Maires, qui n'aura certainement pas besoin d'être stimulé dans cette circonstance qui se rattache à un événement si mémorable. »

Les procureurs impériaux étaient d'autre part invités à accorder la dispense des deuxièmes publications, cependant que le curé Peyrol, pro-vicaire général du diocèse d'Angoulême pour le département de la Dordogne, adressait le 15 avril aux curés, par la voie du *Bulletin du département*, un avis accordant gratuitement toutes les dispenses nécessaires. <sup>4</sup>

Le temps pressait, en effet, et les commissions prévues par le décret du 25 mars furent aussitôt mises en place dans les huit cantons de l'arrondissement de Nontron. Elles siégèrent pour la plupart du 9 au 11 avril, avec partout des résultats positifs sauf à Saint-Pardoux-la-Rivière et à Lanouaille. Le juge de paix de Saint-Pardoux écrit le 13 avril que la commission n'a pu terminer son travail « pour une [chose aussi] sérieuse que le mariage. Ce n'est point à défaut de militaires en retraite ni de filles vertueuses, mais bien par rapport aux convenances réciproques exigées en pareil cas ». Quant à la commission de Lanouaille, elle n'a pu se réunir que le 15 au domicile du juge de paix, lequel a convoqué deux militaires : « pas un n'a voulu se marier malgré nos invitations », précise le magistrat, « il est probable que cela n'aura pas lieu ici ». Nous verrons plus loin que ces deux mariages se feront malgré tout.

Une question vient à l'esprit à propos des commissions : comment fixèrent-elles leur choix en si peu de temps, alors que les instructions, si elles facilitaient au maximum l'accomplissement des formalités civiles et religieuses, ne prévoyaient absolument rien sur les sentiments réciproques des futurs époux « désignés » et sur leur acceptation ? On reste stupéfait de la rapidité de ces fiançailles ordonnées par décret, à peine une quinzaine de jours !

Les uns résolurent la difficulté en désignant d'office les promis, comme les textes les y autorisaient : ce fut le cas à Jumilhac-le-Grand, Champagnac-de-Belair, Bussière-Badil et

4. *Id.*, 3 K 68.

Mareuil, encore qu'à Champagnac on ait pris la peine de convoquer le futur et les parents de sa partenaire, lesquels donnèrent leur consentement au mariage, « assurés d'avance que ladite Seguy, leur fille, d'ici absente, sera également disposée à épouser ledit Boussarie ». D'autres, plus scrupuleux, se bornèrent à choisir l'époux, laissant le soin à ce dernier de présenter sa compagne dont ils acceptèrent la candidature: il fut ainsi fait à Nontron et Thiviers, de même qu'à Saint-Pardoux avec un peu de retard — la décision de la commission n'intervint que le 16 avril —, où le fiancé obtint une prolongation de quatre jours pour avoir le consentement des père et mère de la fiancée de son choix. Reste le cas de Lanouaille où, nous l'avons vu, des difficultés avaient surgi. Plusieurs rappels du préfet furent nécessaires, et ce n'est que le 6 novembre que la commission prit une décision, « attendu que M. le Préfet a encore à sa disposition le mandat de 600 F destiné à cet effet pour le canton de Lanouaille et que la commission par conséquent est encore à même de faire jouir un militaire et une fille de l'acte de bienfaisance et générosité de Sa Majesté l'Empereur et Roi ». Les commissaires finirent par fixer leur choix après avoir réuni les militaires du canton et le préfet retint le 2 décembre, jour anniversaire du couronnement de Napoléon, pour la célébration du mariage.

Voyons maintenant quels furent les heureux élus <sup>5</sup>. Pour le canton de Nontron, le choix des commissaires se porta sur deux habitants de la ville : Jean Telfon, maître cordonnier âgé de 46 ans, et Catherine Lapouraille, tailleuse, âgée de 32 ans. Telfon avait fait différentes campagnes dans l'armée des Alpes, aux Pyrénées orientales, en Italie, en Suisse, en Syrie et en Egypte et bénéficiait d'une solde de retraite de 100 F ; il fut préféré à un autre candidat, Jean Brenier, qui avait tué un canonnier autrichien à la bataille de Hohenlinden et fait prisonniers cinq grenadiers hongrois.

A Bussière-Badil on désigna également deux habitants de la commune : François Chéron-Lamartinie, cultivateur âgé de 42 ans, proche parent du maire de Nontron, et Catherine Lagrenaudie, 22 ans. Le futur avait fait huit campagnes et six sièges ; « laborieux et fort ménager », il disposait d'un avoir foncier de 2.400 F auquel viendrait s'ajouter, outre la dot impériale, un fonds de 800 F appartenant à la future, laquelle, dit le procès-verbal, « est douée de cette simplicité

5. Voir les actes de mariage (Arch. dép. Dordogne, 5 E 70/4, 128/4, 264/7, 806/11, 486/4, 520/3, 545/9 et 571/4).

et de cette pureté de mœurs qui rend si recommandable cette classe si précieuse à l'agriculture ».

Dans le canton de Champagnac furent choisis deux habitants du village de Grand-Roc, commune de Condat-sur-Trincou : Pierre Boussarie, 35 ans, qui avait été fusilier voltigeur au 34<sup>e</sup> régiment d'infanterie de ligne et jouissait d'une pension de 134 F, et Catherine Segui, cultivatrice âgée de 22 ans. Le canton de Marcuil choisit deux habitants de Vieux-Marcuil : Guy Petit, boucher âgé de 37 ans, qui avait servi « tant dans le Nord de l'Empire français qu'en Egypte où il a reçu d'honorables blessures sous les murs de Saint-Jean-d'Acres », et Pétronille Petit, 31 ans.

Pour le canton de Saint-Pardoux on désigna Aubin Lalize, 33 ans, qui avait fait sept campagnes et bénéficiait d'une retraite de 200 F, ainsi que Catherine Boyer, 17 ans, tous deux domiciliés au village de Lacaud, commune de Mialet. Les élus du canton de Jumilhac furent deux habitants du Mas-d'Arneix, commune de Saint-Priest-les-Fougères : Pierre Authiat, 34 ans, ancien fusilier au 70<sup>e</sup> régiment d'infanterie de ligne « ayant fait glorieusement treize campagnes », et Catherine Magnot, 26 ans.

Les commissaires du canton de Thiviers fixèrent leur choix sur deux habitants du chef-lieu : François Delage surnommé Jean, 39 ans, et Marie Dinlasportas, 23 ans, servante et fille de maçon. Delage avait été grenadier au 17<sup>e</sup> de ligne et comptait de longs services de 1791 à 1809 ; il fut préféré à deux autres candidats, Jean Dubain et Antoine Boin. Enfin le canton de Lanouaille, après des atermoiements de plusieurs mois, finit par retenir le 6 novembre deux habitants de Savignac-Lédrier : François Masniaux, 41 ans, retraité avec une pension de 238 F après avoir fait six campagnes dans les armées du Nord et d'Italie en qualité de fusilier à la 10<sup>e</sup> demi-brigade, et Aubine Dumas, cultivatrice âgée de 25 ans.

De la situation sociale de ces seize élus on peut tirer quelques enseignements. La plupart des époux vivaient de leurs pensions, sans doute assez chichement, seuls quelques-uns avaient un métier déclaré (cordonnier, boucher, cultivateur); le plus aisé semble avoir été Chéron-Lamartinie, désigné par le canton de Bussière-Badil. Du côté des femmes, on trouve une servante et une tailleuse, les autres aidant probablement aux travaux des champs et à la maison. On peut donc dire que le choix des commissions répondait assez bien aux vues de la générosité impériale.

Sur le plan des âges, la moyenne pour les hommes est de 38 ans, de 24 pour les femmes. L'époux de plus âgé accusait 46 ans, le plus jeune en avait 33. Il y a chez les femmes une exception remarquable avec Catherine Boyer, qui n'avait que 17 printemps en 1810, de sorte que si l'on compte la moyenne sans elle, on arrive à près de 26 ans : ceci explique peut-être, au moins partiellement, que des filles qui n'étaient plus toutes jeunes aient accepté si facilement les époux inattendus que leur envoyait la bienveillance de l'Empereur, à quoi s'ajoute aussi, sans aucun doute, l'attrait non négligeable d'une dot inespérée. Notons aussi que nos seize mariés étaient presque tous illettrés puisqu'ils déclarent ne savoir signer, à l'exception de deux des époux, Aubin Lalize à Mialet et François Chéron-Lamartinie à Bussière-Badil.

\*  
\*\*

Il faut dire un mot maintenant du déroulement des cérémonies que les autorités avaient voulu solennelles afin de frapper l'imagination populaire. Quatre des huit mariages de l'arrondissement eurent lieu le 22 avril, à la date exacte fixée par le décret du 25 mars: Nontron, Bussière-Badil, Condat-sur-Trincou et Vieux-Mareuil. Le mariage de Mialet se fit le 26 avril, ceux de Thiviers et Saint-Priest-les-Fougères le 29; seul celui de Savignac-Lédrier, retardé pour les motifs rappelés plus haut, fut célébré le 2 décembre.

Les fêtes sur lesquelles on possède le plus de détails sont relatives au mariage de Vieux-Mareuil. Dès 8 heures du matin, la population se rassemble au bourg, au son de la cloche et « d'une décharge de plusieurs boîtes ». « Le bruit des musettes, des hautbois et autres instruments champêtres, joint à celui des cloches et des cris de joie de toute cette multitude heureuse, formaient le spectacle le plus pittoresque et le plus gai dont il soit possible de se faire une idée. » A 9 heures, seconde décharge des « boîtes » ; la garde nationale en grande tenue va chercher les fiancés à leur domicile et les accompagne à la mairie, où le maire les accueille par un discours bien senti. Le fiancé, Gui Petit, prend à son tour la parole: « J'ai servi l'Empereur en bon soldat », dit-il notamment, « je le servirai désormais en bon citoyen. Si j'en crois mes pressentiments et les yeux de ma femme, nous aurons des enfants et nous leur apprendrons de bonne heure à l'aimer comme nous ». Des applaudissements et des vivats éclatent, et l'on procède au mariage civil pendant que la garde nationale

fait une décharge de toutes ses armes. Puis le cortège se rend à l'église, maire en tête au bras de la mariée. Les époux reçoivent la bénédiction nuptiale « sous un arc de triomphe d'une forme élégante et simple, surmonté d'une aigle impériale » dont les serres sont garnies de fleurs avec une inscription « L'Empereur des Français récompense le courage et la vertu ». C'est ensuite un discours du curé et, à l'issue de la messe le maire est reconduit par la garde nationale qu'il félicite chaleureusement. Après les cérémonies viennent les réjouissances et d'abord le banquet qui a lieu au presbytère. Le bal commence à 4 heures de l'après-midi, ouvert par le maire et la mariée qui dansent une Périgourdine au son de la musette; les réjouissances se prolongeront « bien avant dans la nuit », cependant que « les étrangers venus à la fête » sont cordialement reçus par les habitants du bourg qui les accueillent chez eux.

Le cérémonial fut à peu près identique partout, avec quelques variantes selon les cas. Nontron bénéficia du concours supplémentaire des gendarmes et de la présence d'un détachement de conscrits, il y eut un banquet civique de plus de soixante couverts avec les autorités et « plusieurs dames de la ville », un toast porté par le sous-préfet en personne et une illumination générale. Dans le canton de Champagnac le mariage civil se fit à Condat et la cérémonie religieuse à la Chapelle-Faucher, après quoi tout le cortège se retira « au son de la musique et des instruments, avec toute la pompe et tout l'éclat que pouvait comporter la localité ».

Quant aux mariages du 29 avril, celui de Saint-Priest-les-Fougères fut honoré de la présence très remarquée du « vertueux père » du marié, « octogénaire qui malgré ses souffrances et ses infirmités, voulant franchir les obstacles qui en tout autre cas auraient été invincibles... s'est fait conduire sur sa charrette au présent lieu. » Le maire de Thiviers, de son côté, avait bien fait les choses en affichant à l'avance le programme des réjouissances: annonce de la fête le 28 par des salves d'artillerie et des sonneries de cloche, même dispositif le lendemain au point du jour, cérémonies officielles à la mairie et à l'église avec cortège et musique, banquet à 2 heures, distribution publique de vivres et de vin, bal à 4 heures et orchestre champêtre sur chaque place de la ville, illumination, feu d'artifice avec lancement d'un ballon. « Il semble vraiment », écrit le maire Theulier dans son procès-verbal « que cette fête, la plus jolie qu'ait jusqu'alors eu la commune, soit

l'expression unanime de l'intérêt que ses habitants portent à toutes les institutions du souverain dont ils admirent les prodiges... »

Reste enfin la journée du 2 décembre, qui se déroula à Savignac-Lédrier pour le mariage civil, à Saint-Mesmin pour la bénédiction et la messe. A l'issue de celle-ci fut chanté trois fois le « Domine, salvum fac Napoleonem imperatorem », puis on dansa une demi-heure et l'on se retira à Savignac pour le repas. On y trouva « un petit dîner assez bien assorti pour une campagne », après la soupe l'adjoint porta le traditionnel toast et l'on dansa jusqu'à 10 heures. La fête reprit le lendemain avec un service religieux pour les morts des deux familles en l'église de Savignac et un autre dîner. « Tout le monde a été très content », conclut le procès-verbal, « et la commune de Savignac très flattée d'avoir fait un mariage de cette importance ».

Noël BECQUART.

---

## Un héritier des chercheurs de la Renaissance :

### *Jean REY, médecin au Bugue*

---

Je n'ai certes pas la prétention de présenter à nos confrères le docteur Jean Rey, qui exerça la médecine au Bugue dans la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, car un de mes prédécesseurs l'a fait — et fort bien — longtemps avant moi. En effet, dès 1896, Gabriel Lafon, notaire à Terrasson, qui devint plus tard vice-président de notre compagnie, consacra à Jean Rey une étude très substantielle concernant ses découvertes scientifiques<sup>1</sup>. Grâce à lui, qui l'avait appris à beaucoup et remis en mémoire à quelques-uns, on savait que ce simple médecin de campagne était, en fait, le précurseur de Lavoisier.

Mais son milieu de vie restait sinon dans l'ombre, disons tout au moins dans la pénombre. On n'ignorait pas qu'il avait un frère aîné, maître de forge dans la région buguoise, qu'il avait obtenu son bonnet de docteur en médecine, comme on disait alors, à Montpellier ; on connaissait même le nom de ses parents. Le reste, y compris la date de sa naissance et celle de sa mort, demeurait très approximatif, voire mystérieux. Les quelques biographes qui se sont occupés de lui ont tous buté sur deux phrases énigmatiques, l'une écrite par l'apothicaire Brun au Père Mersenne, l'autre par Rey lui-même, et toutes deux malheureusement sans date mais que, par recoupement, on peut à peu près situer vers 1644.

« Si j'ai laissé passer des années entières sans vous avoir visité par mes lettres, dit le médecin, il faut en accuser mes affaires domestiques qui ont tellement traversé mon esprit qu'elles l'ont rendu incapable de toutes belles conceptions. » Ce à quoi Brun fait écho en écrivant que Rey « poursuivant un procès criminel depuis un an, n'habite plus guère le pays ». De là à laisser plus ou moins galoper l'imagination autour du mot crime, il n'y avait qu'un pas. Une série de pièces que j'ai eu la chance de trouver et de classer à

1. Au t. XVII du B.S.H.A.P., p. 236, un compte rendu de séance signale l'envoi d'une notice de G. Lafon consacrée à Jean Rey. Cette notice, étoffée en plaquette, sera publiée l'année suivante (Imprimerie de la Dordogne, 1896).

Saint-Cyprien, au sein des archives de la famille de Beaumont, qui compte les Rey parmi ses ancêtres<sup>2</sup>, achève de donner au savant l'éclairage humain qui lui manquait et, je le pense, dédramatise sa fin.

Peut-être n'est-il pas inutile de rappeler tout d'abord la découverte essentielle de Jean Rey, qui est celle du poids de l'air. Avant lui, on considérait que, des quatre grands éléments: la terre, l'eau, l'air et le feu, seuls les deux premiers avaient du poids. Quant aux autres, c'étaient des fluides impondérables. Contre ce dogme professé par l'« *intelligentia* » de l'époque, notre obscur médecin de province ne craint pas d'affirmer : « tout est pesant sous le pourpris des cieux ». Et il fait ou refait des expériences qui le prouvent. Je n'entrerai pas dans le détail de celles-ci, pour lesquelles je renvoie à l'étude de G. Lafon. Mais expliquer leur retentissement dans un cercle de savants, tant parisiens que provinciaux, est nécessaire pour ce qui va suivre.

Si Jean Rey s'était attelé à de tels travaux, le point de départ en avait été une question posée par son ami de Bergerac, l'apothicaire Jean Brun. Or, celui-ci fréquentait aussi un autre médecin — bergeracois, celui-là — du nom de Deschamps, lequel entretenait des rapports amicaux avec l'avocat bordelais Trichet du Fresne, esprit curieux de toutes choses, bien introduit dans les milieux scientifiques de Paris. A chacun de ses voyages dans la capitale, Trichet ne manquait jamais de se rendre au couvent des Minimes du Palais-Royal où le Père Marin Mersenne, savant et philosophe, réunissait un cercle ouvert à la discussion sur tous les sujets. Pascal adolescent le fréquenta ; on y parlait des travaux de Gassendi et de Galilée avec qui le Père entretenait une correspondance. C'est dire la qualité de ce milieu.

Par le cheminement que je viens de décrire, la plaquette dans laquelle Jean Rey racontait ses expériences et formulait ses convictions<sup>3</sup>, imprimée à Bazas en 1630, parvint chez le Père Mersenne où l'on en débattit. Et c'est ainsi que, sans quitter le Bugue, notre compatriote discuta longuement par lettre avec le savant religieux.

Peser l'air, connaître sa densité... On sait que Lavoisier est considéré comme le père de cette découverte et il l'est, en fait, pour avoir réalisé ses expériences d'une manière

2. Le marquis Louis de Beaumont, chef de cette famille, compte parmi les membres de notre compagnie.

3. Intitulée « *Essays* » et divisée en 26 chapitres. Réédition par Gobet en 1777.

irréfutable, bien plus scientifique et exacte que celle employée par Jean Rey. Mais celui-ci ne lui avait-il pas empiriquement ouvert le chemin ? Quant à Réaumur, dont le nom est associé à l'invention du thermomètre, voici ce qu'avant lui notre médecin imagina <sup>4</sup>. S'étant procuré une petite fiole à col long et étroit, il la remplit d'eau jusqu'au ras du col. Placée dans la main d'un fiévreux — il écrivait « un fébricitant » — la fiole, en s'échauffant, communiquait cette chaleur à l'eau qui, dilatée, montait plus ou moins dans l'étroit conduit. D'où l'observateur concluait à l'augmentation ou à la régression de la fièvre.

Chercheur passionné dans tous les domaines — ne parle-t-il pas, dans une autre de ses lettres au Père Mersenne, d'une « arquebuse pneumatique » de son invention dont il garde encore le secret ? <sup>5</sup> — qui était donc cet homme et comment vécut-il ?

Gabriel Lafon, sur la foi d'un document découvert par R. Villepelet dans les archives de la sénéchaussée de Sarlat, le dit fils d'un greffier, alors que les deux testaments inédits que j'ai déchiffrés, dont le premier fut rédigé le 6 novembre 1582 par ce prétendu greffier et le second (sur lequel nous reviendrons) par notre médecin lui-même le 22 avril 1605, lui donnent le titre de *marchand*. C'est donc cet état que nous retiendrons, sans plus de précisions, d'ailleurs, puisqu'il n'en est pas donné quant à son négoce. Une certitude, cependant : c'est que celui-ci était important et devait s'étendre bien au-delà du Bugue. En effet, la pièce retrouvée par Villepelet est la copie d'une sentence arbitrale intervenue entre Jean Rey aîné, son frère, autre Jean Rey, dit « le jeune », de retour au Bugue après ses études de médecine, et un certain Pierre Pradoux, leur cousin, à propos de l'administration des biens de feu Rey père, au premier rang desquels figurent les revenus du greffe toulousain de la Rigueur dont notre marchand buguois avait acquis le fermage. D'où, sans doute, l'idée qu'il était greffier. Bien entendu, la charge était sous-louée à quelque grimaud. Mais ce n'est certainement pas un petit boutiquier vendant du sel et de la chandelle qui aurait pu réaliser cette opération.

La sentence arbitrale dont je viens de parler nomme les parents : feu Jean Rey (ils s'appellent presque tous Jean

4. Lettre au P. Mersenne datée du Bugue en Périgord, le premier de l'an 1632. Donnée dans l'édition Gobet.

5. Gobet pense que ce devait être pour en obtenir un brevet royal.

dans la famille, ce qui ne facilite pas la tâche du chercheur!) et son épouse Perrine Yssartier. Le premier décède vers la fin de 1590 — il a donc vécu huit ans encore après avoir testé pour la première fois — la seconde, deux ans plus tard. Là s'achève ce que nous savions. Prenons donc, pour la suite, la vingtaine de pièces inédites.

En 1582, dans son testament dont ne subsistent malheureusement que deux pages, Rey, marchand au Bugue, nous apprend que Peyronne, dite Perrine Yssartier est sa seconde femme et qu'il en a eu *des* enfants. Ce pluriel est très important, car nous verrons plus tard que les frères Rey sont trois: deux Jean et un Jacques. Parler de *ses* enfants, c'est reconnaître qu'au moins les deux aînés existaient déjà. S'agissait-il de notre futur médecin et du maître de forge qui est incontestablement l'aîné de tous ? Je ne le pense pas après avoir soigneusement étudié les autres documents. Bien plutôt, je donnerais au savant le rang de troisième pour les raisons suivantes : 1 — les comptes de tutelle rendus par l'aîné ne concernent que lui; 2 — ainsi qu'un arrangement familial intervenu après la mort de Jean Rey le médecin va nous l'apprendre, celui-ci a habité de 1613 à 1628 chez un de ses neveux, que l'on appelle Rey sieur de Péchagrier, fils de son frère Jacques. Cela signifie donc qu'une génération déjà parvenue à l'âge adulte en 1613 est issue de ce dernier. D'où la facile déduction qu'il est le frère cadet de Jean maître de forge, tuteur du médecin.

Le 1<sup>er</sup> juin 1595, le contrat de mariage de Jean Rey aîné (aucun doute sur cette aînesse, j'y insiste : dans certain document, on l'appelle même « Jean le Vieux ») est rédigé à Limeuil. Il y est dit « sieur de la Péroutasse », cette Péroutasse étant un petit domaine, sur la paroisse d'Audrix. En outre, il est fermier d'un lieudit la Pautignie ou Pautinie, où il implante, à moins qu'il ne l'y restaure, une petite industrie du fer.

Quelques années après, son jeune frère part faire ses études à Montauban, ainsi que nous l'apprend un curieux testament rédigé dans cette ville le 22 avril 1605. Curieux, oui, car il nous paraît surprenant qu'un « escolier » ait l'idée de tester parce qu'il quitte son collège afin d'entreprendre des études supérieures. Mais n'oublions pas le contexte du temps, qui est celui de l'après-guerres de Religion, ainsi que l'insécurité des chemins dans des provinces à peine pacifiées. C'est par ce document que nous apprenons l'existen-

ce de Jacques Rey, le testateur nommant ses deux frères dont l'aîné est son héritier universel. Nous y lisons aussi que notre étudiant, après avoir fréquenté le collège de Montauban pendant 4 ans, ira bientôt à Montpellier pour s'initier à la médecine. Déductions quant à l'âge qu'il peut avoir à cette époque : au moins 21 ans, puisqu'il sera médecin en 1609 et qu'il faut avoir 25 ans pour l'être. Ce qui fixerait donc sa naissance vers 1584, cette date n'étant qu'approximative, évidemment.

Nous ne saurions pas grand'chose au sujet des études dans l'une des Facultés les plus renommées de l'époque sans l'intelligente curiosité d'un amateur : H. Tieulé qui, en 1898, eut l'idée d'aller consulter les vieux registres montpelliérains. Voici ce qu'il écrivait en substance dans les « Annales du Midi » à la suite de ses recherches <sup>5</sup>.

Au registre des matricules commencé le 5 septembre 1562 et finissant le 15 avril 1669, la déclaration de Jean Rey, maître ès-arts de l'Académie de Montauban, est placée à la date du 22 novembre 1605. L'immatriculation précédente est celle de Théophraste Renaudot, faite le 14 novembre — Renaudot, dont la célébrité doit au moins autant à l'art d'écrire qu'à celui de guérir. Mais le fameux publiciste, qui avait d'abord étudié à Paris et ne faisait que compléter son savoir dans la Faculté montpelliéraine, alors rivale de la première (et fort mal vue par ses pontifes), obtint son titre de médecin le 12 juillet 1606, tandis que Jean Rey, dont les études se poursuivirent sans changement de lieu, n'eut droit de coiffer le bonnet symbolique que le 20 juillet 1609.

Bien que cela déborde un peu mon sujet, je ne puis résister à l'envie de continuer à citer Tieulé à propos de la vie estudiantine telle qu'on la menait dans Montpellier à l'époque, d'après le « Liber congregationum ». Pour discuter avec leurs professeurs des heures de cours et des ouvrages à étudier, les étudiants élistaient quatre conseillers chargés de présenter leurs observations. Ne nous étonnons pas de trouver Jean Rey parmi ceux-ci. Et n'imaginons surtout pas que ces jeunes gens jouaient un rôle passif. Afin de sanctionner l'incurie du doyen de la Faculté qui, disent-ils, n'assistait jamais aux cours et s'est même absenté pendant huit mois, ils le font priver de ses émoluments ainsi que de l'honneur de prononcer le discours d'ouverture. Même sévérité à l'égard d'un professeur pour qui Henri IV lui-même

5. « Notes biographiques sur le médecin Rey », *Annales du Midi*, 1898, p. 92 à 99.

avait créé la chaire d'anatomie et de botanique, en 1596. Soit dit en passant, que l'on ne s'étonne pas du rapprochement des deux disciplines, qui nous paraissent aujourd'hui si éloignées. En effet, la plupart des remèdes du temps étant extraits des plantes, l'étude de la botanique avait une importance considérable et relevait d'un professeur particulièrement compétent. D'où probablement la confiance royale quand il s'était agi, avec la dissection, d'une branche toute neuve des études médicales. Mais, parce que l'odeur des cadavres lui répugnait, ledit maître évitait de prendre livraison des pendus que, deux ou trois fois l'an, devait lui livrer le bourreau. Lui aussi fut privé d'une partie de ses émoluments sur plainte des étudiants qui, avouons-le, avaient bien quelque raison de lui en vouloir.

J'ai parlé des guerres de religion dont toute cette période est comme sous-tendue. Quelle religion, ou plutôt quel culte pratiquait Jean Rey ? Ce n'est pas la formule employée au début de son testament : « Au nom du Tout-Puissant », qui nous le dira. Mais, un peu plus loin, quand il demande à Dieu, s'il vient à décéder, de recevoir son âme « en la compagnie de ceux desquels il est escript bien heureux sont ceux qui meurent au Seigneur », cela sent le langage des Réformés lorsqu'ils citent les Ecritures. Et ce n'est pas parce qu'il lègue vingt livres aux pauvres de la paroisse du Bugue que nous serons plus sûrs de sa catholicité, car le terme est le même chez les protestants. En anticipant sur les autres documents que nous allons citer, nous pouvons dire avoir acquis la certitude que son frère aîné et ses neveux, avec lesquels il a constamment vécu, avaient embrassé la nouvelle religion. De plus, nul n'ignore que Montpellier comme Montauban étaient des places protestantes reconnues par Henri IV. Enfin, dans son *Histoire du Bugue* un autre de nos confrères du siècle dernier, Léon Dessalles, nous apprend que, par suite du passage de l'abbesse du Bugue et de toutes ses religieuses à la Réforme en 1563, les protestants ne tardaient pas à prédominer dans le bourg. Il est donc vraisemblable que notre médecin ait été protestant, comme d'ailleurs ses amis Brun et Deschamps de Bergerac. Pour ceux-là, on en possède l'assurance, ce qui me permet de souligner au passage, sachant la correspondance entretenue par ces hommes avec le Père Marsemme, l'esprit de tolérance qui a toujours été celui du monde savant.

Le 5 mai 1613, une vente faite par le sieur de la Pérou-

tasse à Isaac d'Abzac nous apprend que Jean Rey aîné, maître de forge, habite à la Forge Neuve, paroisse de Miremont <sup>7</sup>. Lui succède un contrat d'accord entre ce même Rey et la demoiselle de Saint-Privat à propos d'un domaine, forge et moulin, dit la Bonnetie, sur l'Isle, près d'Excideuil. Le 8 juillet 1627, les frères Rey signent un contrat d'échange de terres.

Le 3 décembre 1630, le sieur de la Péroutasse, malade, attend le trépas et, dans cette attente, il teste. Ainsi apprenons-nous qu'il a été marié deux fois, qu'il a deux fils du premier lit, Jean et Pierre, trois filles du second, qu'il dirige plusieurs forges dont une au lieu dit la Martinie et qu'il en laisse la jouissance à sa femme, sauf si elle se remarie. La forge sera exploitée par Jean, son fils aîné, que l'on appellera désormais sieur de la Martinie.

Mais l'énumération des biens du sieur de la Péroutasse est loin de se borner à cette seule industrie, puisqu'il teste dans une autre forge dite de la Borie, sur la paroisse de Miremont, et qu'il possède aussi de petits établissements analogues aux alentours de la Pautignie près d'Excideuil, qui paraissent être au nombre de trois. Rey aîné veut être enterré près du temple qu'il a contribué à faire bâtir et lègue 60 livres aux pauvres de la paroisse appartenant à la Religion réformée. Nous voilà donc renseignés, sans équivoque cette fois, sur le culte pratiqué par la famille. Toutefois, d'après le contrat de mariage de 1595, la première femme de Jean Rey aîné était catholique et il y a de fortes présomptions pour que Rey, marchand au Bugue, le fut aussi puisque, dans le fragment de testament qui nous est parvenu, il dit vouloir être enterré près de ses pères dans le cimetière paroissial. Au sein d'une époque incertaine où les violents se couvrirent souvent de prétextes religieux, cela nous montre bien que la division entre membres du même groupe familial ne fut pas toujours sanglante, ni absolue.

Passons rapidement sur la vente d'une terre, en date du 24 mai 1633, dont l'acte nous apprend seulement que Pierre, sieur de la Pautignie, est aussi maître de forge, comme son frère. Nous en arriverons ainsi à une pièce autrement importante, qui est le testament de ce même Rey-Pautignie, le 24 février 1639. Il y est écrit qu'attaqué de nuit, battu par des

7. A côté d'une belle demeure dans le style du XVIII<sup>e</sup> siècle qui s'érige sur ce lieu dit, on peut voir de très intéressants vestiges de forges. Un peu plus loin, une petite construction Renaissance ne laisse pas d'évoquer des maîtres plus anciens et les expériences de Jean Rey.

gens dont il donne les noms le 19 septembre précédent, Pierre est au lit dans sa maison du Bugue. Il désigne son oncle, Jean Rey, docteur en médecine, comme exécuteur testamentaire et lui donne des instructions concernant son héritage. Jean (l'oncle) devra remettre celui-ci à ses enfants lorsqu'ils auront 21 ans. En attendant, il les entretiendra sur le produit de ses biens. Lui aussi veut être enterré près du temple, à côté de son père. Six jours après, nouvel acte qui est une sorte de mise en ordre d'affaires communes entre Pierre et son frère Jean. Nous apprenons que Jacques est décédé, mais qu'il a laissé des enfants. Mentionner les grands frais engagés depuis la précédente génération à la Bonnetie, chez la demoiselle de Saint-Privat, n'est pas inutile pour ce qui va suivre.

Car nous voici, avec le document suivant, au 9 juin 1642. Le blessé de 1633 n'est pas mort, puisqu'il s'agit d'une procuration donnée par les deux frères Rey à leur oncle le médecin pour aller les représenter devant le Parlement de Bordeaux où finit par aboutir le long procès né de la cession de la Bonnetie à feu leur père. La demoiselle de Saint-Privat, elle aussi, n'est plus de ce monde ; mais son neveu, qui s'appelle La Faye de Saint-Privat, la continue. Et, par la famille d'Abzac, étroitement alliée à la sienne, il paraît avoir de puissants appuis. L'heureuse conclusion de ce procès est certainement importante puisque, stipule la procuration, le docteur Rey peut élire domicile à Bordeaux aussi longtemps qu'il le faudra, prendre les avocats et faire toutes autres choses.

Je pense donc que cette pièce éclaire singulièrement les lettres écrites au Père Mersenne à propos des « soucis domestiques » et de l'absence du Bugue de Jean Rey. Pour peu que l'affaire de l'agression dont son neveu Pierre a été victime quelques années plus tôt ne soit pas encore terminée à cette époque, ne nous étonnons pas que, rassemblant tous ces traces qui, il faut en convenir, n'étaient pas minces, Brun ait parlé de procès criminel.

Comment ces procès se sont-ils dénoués ? Nous n'en savons rien, puisqu'aucun des documents que j'ai classés ne le mentionne. Dans notre dossier, quelques papiers relatifs à d'autres affaires mineures ne nous retiendront pas. Très vite, nous en arrivons à la pièce capitale qui est un acte d'arbitrage (retrouvé en double exemplaire) des héritiers du docteur Jean Rey, mort intestat chez ses neveux. Cet acte porte la date du 13 janvier 1651. L'un des exemplaires le dit décédé en

1646, l'autre en 1647. A ce détail près — marquerait-il les derniers jours de décembre 1646 ? — ils sont identiques.

A la lecture de ce document, nous voyons notre savant vivre en célibataire, tantôt chez un neveu, tantôt chez un autre, une fois son frère aîné disparu. Ses expériences, il le dit d'ailleurs dans ses « *Essays* », ont été faites au sein des forges familiales. Ajoutons que certaines, qu'il ne fait que mentionner, avaient trait à la préparation de remèdes tirés des métaux. Marié à la science, si j'ose dire, ce sont ses neveux qui constituèrent sa postérité. De nombreux neveux, puisque l'acte d'arbitrage en énumère huit, plus deux personnages, frère et sœur qui, ne portant pas le nom de Rey, ont certainement avec lui une parenté moins directe. Détails savoureux à travers lesquels nous suivons la vie de cette famille: de 1613 à 1628, Rey de la Pautignie a laissé à son oncle la jouissance d'un pré, tandis que le même oncle vivait au Bugue, chez un cousin de Pautignie. Puis, de 1628 jusqu'à sa mort, c'est ce dernier qui l'a pris en pension, « avec son valet et son cheval. » Bien entendu, les deux cousins entendent que le prix de ces pensions soit évalué et leur revienne.

Nullement impécunieux, du reste, le bon médecin leur avait prêté des sommes d'argent qui nous paraissent assez importantes pour l'époque : 6.000 livres, annonce le document d'arbitrage que nous étudions. Si nous rapprochons cela d'un papier conservé aux Archives de la Dordogne <sup>8</sup> qui, portant la date du 22 janvier 1631, est un acte de saisie des biens d'un nommé Archambaud, du village de la Dière, lequel doit 24 livres au docteur Rey et ne le paie pas, nous concluerons qu'il avait bien les pieds sur la terre pour défendre ses intérêts.

Toutefois, pour s'en être allé intestat, lui qui, étudiant, prenait déjà soin de rédiger ses dernières volontés, nous supposons que la mort a dû le surprendre. Brutalement, à l'issue d'une courte maladie ? Dans son lit au Bugue, ou sur les chemins ? Libre à nous de l'imaginer, un soir d'hiver, allant au chevet de quelque malade au petit trot de son cheval, les fontes de sa selle bourrées de fioles soigneusement dosées à la forge... et la mort au souffle de glace prête à se venger de celui qui cherchait à la faire reculer.

Terminons-en avec l'histoire de cette famille en disant que le fils aîné du sieur de la Pautignie, continuateur de son

8. B 1153.

grand-oncle, fut un autre Jean Rey, médecin au Bugue, d'où provint un autre médecin, Simon Rey, sieur de Constant. C'est sans aucun doute par celui-ci dont la petite-fille, dite demoiselle de Rey, épousa Gabriel de Lavergne de Marqueysat, avocat à Saint-Cyprien (lequel devint le grand-père de la marquise Louis de Beaumont), que ces précieux documents ont été conservés et transmis<sup>9</sup>. Du savant qui n'était, en quelque sorte, qu'une abstraction, ils nous restituent l'image vivante.

Alberte SADOUILLET-PERRIN.

N.B. — Il m'est un devoir de mentionner l'intéressante contribution que m'ont apportée par lettre deux de nos confrères, MM. Jean Bouchereau et J-P. Durieux, le premier en me signalant la thèse consacrée par un Anglais, Douglas Mc Kie, à Jean Rey, en 1951, avec reproduction de l'édition originale des « Essays » parue en 1630 ; le second en m'écrivant ce qui suit : « Benjamin Constant fait état dans son *Journal Intime* (mi-août 1804) des cours qu'il suit à l'Université de Genève. « J'assiste, dit-il, au cours de M. Pictet. C'est remarquable que la cause de l'oxydation découverte en 1630 par Jean Prey (*sic*), médecin d'un village près de Bergerac, se soit tellement perdue que l'on ne soit revenu à cette idée que vers la fin du siècle dernier. » Du confèrencier Pictet, qui fut membre du Tribunal et Inspecteur général de l'Université, Constant parle à deux reprises dans ce même *Journal*. »

9. Voir sous ma signature « La dynastie des Rey, médecins au Bugue », *B.S.H.A.P.*, t. XCVII, p. 307. Faute d'avoir trouvé les documents que j'analyse aujourd'hui, j'avais prêté au savant une descendance directe.

# La Restauration de Saint-Front de Périgueux

AU XIX<sup>e</sup> SIÈCLE

Si l'on sait en gros ce que fut, pendant la seconde moitié du siècle dernier, la restauration générale de Saint-Front, le détail nous en échappe, soit par l'absence de documents graphiques, soit parce qu'Abadie n'a pas laissé de journal de chantier <sup>1</sup>. Pourtant, les archives de l'Evêché de Périgueux conservent un dossier inédit <sup>2</sup> comportant quelques pièces intéressantes, touchant ce que l'on pourrait appeler l'histoire administrative et financière de cette restauration si contestée. Nous y avons puisé ce qui nous a paru essentiel pour serrer de plus près la chronologie de la restauration, notamment des lettres révélatrices signées du ministre Pierre Magne, d'Abadie, des services ministériels, des évêques de Périgueux. Rappelons à ce propos que trois évêques ont été intéressés par les travaux qui durèrent un demi-siècle dans leur cathédrale: Mgr Georges Massonais (1840-1860), qui a d'ailleurs son tombeau monumental dans Saint-Front, Mgr Beaudry (1861-1863), Mgr Dabert (1863-1901). Nous suivrons, bon an mal an, l'ordre chronologique pour exposer le fruit de nos recherches.

\* \*

Dès 1839-40, l'architecte Catoire est chargé de certains travaux de consolidation de la cathédrale <sup>3</sup>. Catoire n'était pas un inconnu à Périgueux, où il a construit notamment le Palais de justice (1830), la halle du Coderc (1832), le théâtre (1837). Nous ignorons quels travaux précis il mena dans la travée de la coupole sud. En tout cas, ceux-ci déclenchèrent la lettre suivante émanant du Ministère de la Justice et des Cultes:

« Paris, le 10 novembre 1841.

Monseigneur,

On me signale, non sans quelques exagérations peut-être, des actes nombreux d'un vandalisme déplorable qui auraient

1. Nous avons cependant publié *La restauration de Saint-Front au XIX<sup>e</sup> siècle*, dans la revue *Les Monuments historiques de la France* (1956, n° 3). C'était une étude rapide de cette restauration si critiquée. Par ailleurs, nous avons établi l'inventaire détaillé d'un dossier inédit comprenant quelques dessins et plans, et conservé aux archives de l'Evêché de Périgueux (B.S.H.A.P., 1961).
2. Il m'a été signalé par M. l'abbé Pierre Pommarède, que je tiens à remercier de son obligeance.
3. Les archives de l'Evêché en conservent quelques devis.

été commis dans la cathédrale de Périgueux, auxquels s'appliqueraient en ce moment même une trentaine d'ouvriers employés je ne sais sur les ordres de qui.

L'architecte, dit-on, se persuadant sans doute à la vue des chapiteaux et des corniches simplement épannelés, que la partie ornementale de l'édifice est restée incomplète, aurait cru devoir, après huit siècles, en achever la décoration.

Il aurait fait procéder en conséquence à un ravalement total des murs intérieurs et sculpter dans le style du Moyen âge les chapiteaux et les colonnes, oubliant que les blocs à peine dégrossis qui les composent sont un caractère essentiel de cette architecture bizarre dont l'église de Périgueux est peut-être en France le seul exemple. Les transformer en œuvres grecques ou gothiques, c'est leur enlever le cachet brut et grossier qui fait leur mérite archéologique, c'est aussi exposer l'édifice à un ébranlement qui pourrait en compromettre la solidité.

Avec les états de proposition pour dépenses des édifices diocésains de Périgueux en 1840, M. le Préfet de la Dordogne m'avait adressé un devis montant à 39.191,15 F, applicable à ces ouvrages de ravalement et de retaille. Je ne l'ai point revêtu de mon approbation et une note soigneusement écrite en marge des états de proposition pour 1841 ne pouvait me laisser aucune crainte sur leur prochaine exécution. Elle est ainsi conçue: « une nouvelle étude d'une restauration générale demandée par M. le Ministre de l'Intérieur, d'après les vœux de la commission des Monuments Historiques, il y a lieu d'ajourner jusqu'à nouvelle décision l'exécution du projet produit en 1840 ». Je ne saurais croire, dès lors, que M. le Ministre de l'Intérieur ait autorisé les réparations entreprises, et alloué les fonds pour les exécuter. Il n'eût pas négligé de m'en donner avis; et d'ailleurs, la restauration de la cathédrale de Périgueux est toute dans mes attributions et mon collègue ne peut avoir prescrit les travaux qui s'y exécutent, à ce que l'on affirme du moins, sans avoir provoqué mon concours. Quelle est donc l'autorité qui dirige l'architecte, d'où proviennent les fonds qu'il emploie ?

On m'écrivit aussi que la fabrique de la cathédrale a fait restaurer à ses frais la chapelle de St Jean <sup>4</sup> et que l'on a substitué sans motif des piliers gothiques aux chapiteaux corinthiens qui en décoraient l'intérieur.

4. Il s'agit de la chapelle Saint-Jean-Baptiste, puis Sainte-Anne, commencée, au N.-E. de Saint-Front en 1524 et achevée seulement en 1820. Cf. Jean SECRET, *Les églises et chapelles de Périgueux existantes ou disparues*, B.S.H.A.P., 1973.

Ces graves atteintes portées à l'art seraient du reste, d'après les renseignements qui me sont parvenus, des faits malheureusement accomplis; mais d'autres non moins inexplicables seraient encore en plein cours d'exécution. Il paraîtrait entr'autres choses que l'on étoupe les fenêtres des combles en en remplissant les vides au moyen d'une maçonnerie en moëlon et que des ateliers nombreux sont employés à crépir et à badigeonner les murailles, etc... J'exprime à M. le Préfet mon vif étonnement de voir des travaux de ce genre entrepris par un architecte du gouvernement <sup>5</sup> et tolérés par ce fonctionnaire sans autorisation dans un édifice appartenant à l'Etat. Je dois vous rappeler à vous-même, Monseigneur, que les instructions administratives résumées dans la circulaire ministérielle du 1<sup>er</sup> décembre 1838 interdisent l'exécution dans les cathédrales de tous ouvrages dont les projets n'ont pas été approuvés par le ministre des Cultes, lors même que les fabriques ou la piété des fidèles en feraient les frais. Vous en comprenez sans doute l'importance et la raison; je vous prie donc, Monseigneur, de vouloir bien tenir rigoureusement à leur observation en ce qui vous concerne.

J'invite M. le Préfet à arrêter immédiatement l'exécution des travaux entrepris et à m'adresser dans le plus bref délai un rapport détaillé, tant sur ces derniers que sur les faits divers analysés (*sic*) dans cette dépêche.

Agrécz, Monseigneur, l'assurance de ma haute considération.

Le Garde des Sceaux,  
Ministre secrétaire d'Etat de la Justice et des Cultes.  
(Signature illisible). »

La véhémence de cette lettre nous dispense de commentaires! On devine ce qu'ont pu devenir, après ces mutilations, la coupole et l'absidiole sud. On explique pourtant mal que l'évêque ait pu tolérer ces mutilations. Et l'on comprend l'ire de J. F. de Verneilh qui, en 1851, faisant paraître *L'architecture byzantine en France*, consacra près de vingt pages à la « restauration de Saint-Front » en émettant le principe qu'« il faudrait se contenter de faire durer le plus possible les monuments dont l'intérêt est surtout archéologique, sans prétendre les remettre à neuf. » Il est d'ailleurs possible que ces critiques aient provoqué la contre-visite de Saint-Front par l'architecte Lion. Son rapport déplorait les mutilations de l'absidiole

5. Catoire était l'architecte départemental.

sud qu'on venait de badigeonner au lait de chaux, en remplaçant les chapiteaux anciens par des copies. Viollet-le-Duc fournit aussi un rapport à ce sujet, en 1842-43. On rappellera aussi la virulente critique de Prosper Mérimée qui, le 30 octobre 1843, écrivait: « Hélas ! nous ne pouvons rien pour cette belle église. Elle appartient aux Vandales, c'est-à-dire au Ministère des Cultes. Il l'a déjà terriblement maltraitée, badigeonnée, grattée. Dieu sait quel sort lui est réservé ! »

Mais déjà germait dans l'esprit des architectes, et sans doute aussi du clergé et des évêques de Périgueux, l'idée de dégager la cathédrale de la gangue des maisons qui la corsetaient. Le travail fut long et échelonné, car il fallut acheter bien des immeubles et décider les propriétaires à les céder. Les achats commencent dès 1849, avec les Kintzel (près du porche ouest). On avait auparavant, dès 1828, acheté l'immeuble Privat « pour faciliter les réparations de la cathédrale ». En 1851, on acquiert l'immeuble des sœurs de Sainte-Marthe (jouxte le Touin); vers 1856, les immeubles Renaudic, Javerzac, Oriol, Laurent, Boucherie, Comte, Nadaud; en 1862, l'immeuble Faye; en 1870, les immeubles Lajarthe, Deffieux, Cluzeau, Aumassys; en 1878, l'immeuble Cuginaud; en 1882 et 1884, les immeubles Montaigu et Blandeau.

Nous ignorons si, après la sévère critique du Ministère des Cultes en 1841, Catoire conserva la direction des travaux. En tout cas, dans l'état des sommes jugées nécessaires pour les édifices diocésains, l'évêque de Périgueux écrivait, le 15 mars 1849: « La cathédrale mérite d'urgentes réparations. Nous attendons avec impatience l'arrivée du nouvel architecte, M. Abbadie (*sic*)... » Voilà, cité pour la première fois, le nom de celui à qui reviendra l'heur (ou le malheur...) de restaurer Saint-Front, et qui attachera son nom à cette vaste entreprise. Il semble que les premiers travaux d'Abadie aient porté sur une réparation (non une déposition) de la coupole sud et sur l'établissement des terrasses et de l'escalier du Touin, l'une et l'autre portés par de robustes arcs plein cintre <sup>6</sup>.

\*  
\*\*

On imagine qu'une restauration aussi volumineuse que

6. Le *Chroniqueur* de 1854 annonce que la restauration de l'abside (en réalité l'absidiole) sud, dite « chapelle de la paroisse », est achevée, et l'auteur de l'article félicite l'architecte Abadie et Léon Baleyre, le sculpteur. On en peut conclure que ce dernier avait repris la sculpture des chapiteaux de l'absidiole sud. Quant au terrassement sud de Saint-Front, il sera ultérieurement l'objet de travaux. C'est ainsi que le 26-4-1913, la *Croix du Périgord* signale qu'on y a découvert un puits de 30 m. de profondeur, dans lequel l'eau atteint 17 m. Nulle fouille n'y fut réalisée.

celle qu'on envisageait exigeait beaucoup d'argent. C'est alors qu'on voit intervenir un personnage qui sera essentiel tout au long de l'histoire de cette longue restauration: Pierre Magne, un Périgourdin qui, secrétaire d'Etat dès 1847, sera dans la suite quatre fois ministre des Travaux publics et passera sept années au Ministère des Finances.

Magne était évidemment bien placé pour intervenir et obtenir l'octroi des subventions par le Ministère des Cultes. Nous allons le voir sollicité à maintes reprises par l'Evêque de Périgueux ! Dès 1853, il s'attache à aider celui-ci. Témoin la lettre suivante:

« Paris, 18 septembre 1853.

Monseigneur,

J'ai été très touché des sentiments sympathiques que vous avez bien voulu me témoigner à l'occasion du danger que j'ai couru lors du terrible accident de Poitiers et je vous en remercie sincèrement.

Je me suis occupé de l'affaire de la cathédrale de Saint-Front. D'après les renseignements qui m'ont été fournis, il a été attribué à la restauration de cette église, sur le budget de 1853, une somme de 90.000 francs (chiffres ronds) qui se répartissent de cette manière:

- 1° 30.000 F pour acquisition de maisons
- 2° 10.000 F pour anciens travaux
- 3° 50.000 F pour nouveaux travaux

Total :        90.000 F

Ainsi, en outre de la prévision à peu près suffisante au règlement des travaux de la première entreprise, 50.000 francs sont affectés à celle qui se poursuit en ce moment, et qui peut par conséquent se continuer jusqu'à ce que cette limite soit atteinte. Les 14.000 francs de 1852 dont vous me faites l'honneur de m'entretenir ne peuvent dès lors et en aucun cas être compris dans l'allocation des 50.000 francs consacrés en 1853 aux nouveaux travaux.

J'espère, Monseigneur, que les inquiétudes que vous avez conçues ne sont pas fondées et que les travaux ne seront pas interrompus. Vous savez du reste tout l'intérêt que je porte à l'achèvement de notre belle cathédrale et je n'ai pas besoin de vous dire que mon concours auprès de mon collègue, M.

le Ministre des Cultes, ne vous fera jamais défaut toutes les fois que vous le jugerez nécessaire.

Agréé, Monseigneur, l'assurance de ma haute considération.

Le Ministre  
de l'Agriculture, du Commerce  
et des Travaux publics,  
P. MAGNE. »

Nous avons déjà cité le nom de l'architecte Abadie. Sa nomination officielle comme architecte des édifices diocésains de Périgueux ne date que du 30 janvier 1854. Pourtant, depuis 1849 déjà, il avait, semble-t-il, assuré cette fonction, au moins officieusement<sup>7</sup>. C'est l'architecte Vauthier qui fut nommé inspecteur des travaux.

Une lettre du vicaire général de Périgueux, le chanoine Junières, datée du 2 mars 1854, nous révèle que Monseigneur de Périgueux ne se contentait pas des recommandations du ministre Magne, et qu'il envoyait à Paris des émissaires, chargés de diverses missions au Ministère des Cultes. On apprend aussi que c'est à cette époque que les Sarladais qui, depuis le XIV<sup>e</sup> siècle jusqu'à la Révolution, avaient eu un siège épiscopal à Sarlat, tenaient à ce que l'histoire fut respectée par une double appellation pour l'évêque de Périgueux, lequel était en fait (le titre dure encore) évêque de Périgucux et Sarlat.

« Le 2 mars 1854.

Monseigneur,

Aussitôt votre lettre reçue, j'ai été trouver bien vite M. Namille; mais il était trop tard, le dais était déjà promis à Mgr de Digne qui le guettait depuis plusieurs jours et qui avait été enchanté de notre refus. M. Namille m'en a témoigné son regret et je lui ai annoncé que l'année prochaine nous lui adresserions une demande en forme pour un dais conforme au rite romain.

La lettre de M. de Saint-Exupéry qui m'annonçait que les travaux de la cathédrale allaient être suspendus à défaut de

7. Paul Abadie jouissait déjà d'une réputation. Il avait restauré l'église charentaise de Montmoreau vers 1846. Il avait commencé en 1852 la considérable « restauration » de la cathédrale d'Angoulême. Pendant plusieurs années, il mènera de pair la restauration de Saint-Front et celle d'Angoulême: il est donc normal qu'on relève dans ces deux chantiers des parallélismes et des résonances.

fonds a produit son effet. J'allais en faire part à M. Raynaud qui devait ce même jour assister à la réunion du comité des inspecteurs, et séance tenante il fit voter un crédit provisoire de trente mille francs pour la continuation des travaux en attendant l'examen et l'approbation du devis présenté par M. Abadie. Ainsi vous voyez qu'on peut toujours marcher; on peut compter sur ces trente mille francs. Je suis chargé de vous l'annoncer de la part de M. Namille en attendant que vous en receviez la nouvelle officielle; et cette somme n'est qu'un acompte de celle qui devra être allouée pour la campagne qui commence. Je pense que nous aurons à peu près une autre somme équivalente. Du reste, nos intérêts me paraissent très bien placés entre les mains de M. Reynaud.

L'affaire du titre d'évêque de *Périgueux et de Sarlat* ne souffrira plus de difficultés si vous êtes bien aise d'y donner suite, il n'y aurait qu'à renouveler votre demande motivée sur la pétition des Sarladais en indiquant les principaux faits qui se rattachent à cet ancien siège et les prélats qui l'ont le plus illustré: joindre à cette demande la pétition et faire la promesse de couvrir les frais de négociation avec la cour romaine, il paraît que ces frais varient entre trois et quatre cents francs, voilà tout ce qu'il y aurait à faire.

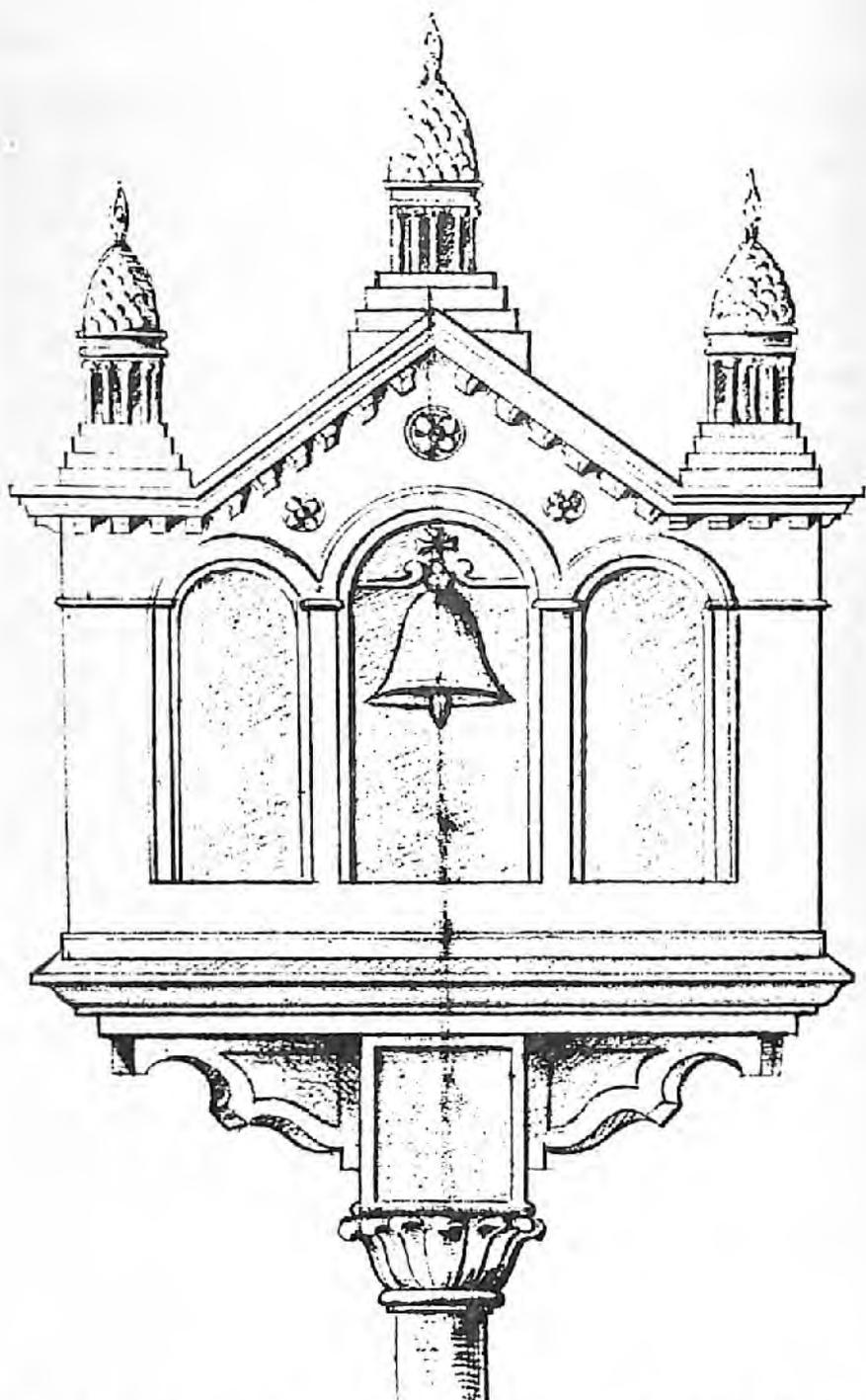
Demain, à dix heures, je dois avoir une audience du Ministre des Cultes; vous voyez qu'il n'était pas pressé de savoir ce que lui mande son cousin qui est peut-être étonné de n'avoir pas reçu de réponse à sa lettre: ce n'est pas ma faute.

Je n'ai pas encore pu avoir les renseignements que je dois prendre sur l'affaire qui vous regarde personnellement: ce n'est que le vendredi que l'on peut se présenter au Ministère de la Justice: ce sera donc pour demain.

Vous avez dû recevoir hier une lettre de l'abbé Guines (Père Ambroise), qui vous annonce que le Père Laurent est retenu ici par une forte maladie et que selon toutes les apparences il ne pourra se rendre à Périgueux que sur le milieu du Carême.

Je ne sais si, en attendant, il sera bien remplacé et si cette malheureuse circonstance ne nuira pas au succès de la station.

Pour moi, je vais tâcher de faire marcher vite les petites affaires qui me restent encore pour pouvoir m'acheminer bientôt vers la ville sainte.



DESSIN D'ABADIE, conservé dans le dossier des archives de l'Evêché. On notera qu'il a dessiné trois pinacles, semblables aux lanternons qui somment les coupoles et leurs piles de support. Ce « beffroi » était la marque et le privilège des basiliques, ce mot étant pris avec son sens liturgique, et non archéologique ou monumental.

Veillez agréer, Monseigneur, l'assurance des sentiments respectueux avec lesquels j'ai l'honneur d'être de votre Grandeur le très humble et très obéissant serviteur.

Signé: JUNIERES, v. g.

Permettez que nos messieurs trouvent ici mes hommages affectueux et en particulier M. Delmilhac [ou de Jumilhac]. J'attends les mandements que vous voulez bien m'annoncer. Pour la crosse, M. Namille ne m'a pas fait de promesse *positive*, mais il m'a fait *espérer* qu'elle serait réformée si vous le demandiez ».

\*  
\*\*

La même année 1855 voit encore le prélat insister, et inlassablement, auprès du ministre des Finances P. Magne. Celui-ci répond aux sollicitations pressantes de « son » évêque (la lettre est, cette fois, entièrement de la main de Magne).

« Paris, le 20 février 1855.

Monseigneur, j'ai l'honneur de vous transmettre, ci-joint, la lettre que vient de m'adresser M. le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes, au sujet de la demande que vous avez faite d'une allocation destinée à la continuation des travaux de la cathédrale.

Ainsi que vous le verrez, M. le Ministre des Cultes veut bien nous faire espérer qu'il examinera votre demande avec une bienveillante attention: votre Grandeur sait avec quel empressement je me suis associé à ses vœux et je la prie d'être assurée de nouveau de tout le prix que j'attache à les voir réaliser.

Agréer, Monseigneur, l'assurance de mes sentiments de haute considération.

Le Ministre des Finances,  
P. MAGNE.

N.B. — M. Fortoul m'a positivement promis de continuer les allocations. »

C'est sans doute vers la même date (1855) qu'une lettre d'Abadie à l'évêque nous renseigne, hélas sans grande précision, sur les travaux. Le « gros mur qui doit faire votre bonheur en attendant mieux » est peut-être un mur destiné à isoler la partie déjà restaurée de la cathédrale de la partie encore à restaurer. La lettre montre aussi la constante inquiétude de l'architecte qui doit prévoir ses travaux d'après les sommes allouées par le Ministère des Cultes.

[Date probable: 1855.]

« Monseigneur,

*Humiles exaltabuntur*, ceci n'est pas le texte d'un sermon. Rassurez-vous !

Je veux dire simplement, malgré mes prétentions à la latinité, que votre pauvre cathédrale n'est humiliée en ce moment que pour sortir resplendissante de sa ruine, et qu'avant la fin de l'année vous pourrez, je l'espère, la contempler avec une certaine satisfaction. Cependant, nous n'avons pas les 86.000 francs sollicités, mais on nous en a donné 60.000 francs et, avec cela, on peut, au point où nous en sommes, arriver à un très beau résultat. Il est bien entendu que je me propose de dépasser la permission de 10 à 15.000 francs, s'il le faut, la chose est convenue tacitement.

Je ne sais si M. Reynaud fera une tournée cette année, mais, d'après plusieurs conversations, je dois croire qu'il s'en dispensera, surtout dans les diocèses dont les architectes lui inspirent confiance, et le vôtre est de ceux-ci; toujours le mal est à côté du bien. Aussi, je vous engagerai, Monseigneur, à vous consoler de la perte de vos espérances à ce sujet, puisque le résultat que vous en attendiez est tout obtenu. Cependant rien n'affirme positivement que M. Reynaud ne vienne pas, mais c'est très probable.

Je ferai mes efforts pour l'attirer en Périgord, surtout vers la fin de la saison où nous pourrons lui faire voir des travaux achevés. Avec nos 60.000 francs, nous sommes des plus favorisés. Je ne sais même pas au juste si nous ne devons pas dire les plus heureux. Je le croirais presque, parce que le Comité me fait en riant d'énormes reproches des grosses sommes que je lui extorque.

Je suis heureux de pouvoir enfin monter ce gros mur qui doit faire votre bonheur en attendant mieux, et ne négligerai rien pour que votre félicité soit complète. Quant à nos autres travaux, je pense que rien ne s'opposera à ce qu'ils soient conduits avec promptitude, et cette grande brèche qui fait peur aujourd'hui sera bien vite fermée. C'est la partie la plus facile de ce que nous avons eu à faire jusqu'à ce jour.

Puisque vous êtes à Bergerac, je pense que vous ferez bien de penser à l'époque que vous voudrez fixer pour la pose de la première pierre <sup>8</sup>. Incessamment, l'activité de ces travaux

8. Cette première pierre de l'église Notre-Dame sera effectivement posée le 5 avril 1856. Si les plans de l'église étaient d'Abadie, c'est l'architecte Valleton qui en fut l'architecte exécutant. L'église fut consacrée le 6 août 1865.

de l'église va considérablement augmenter, maintenant que les jalons sont placés et qu'il n'y a plus à revenir sur ce qui est décidé, que par conséquent on ne peut plus attribuer mes paroles à un désir d'opposition. Je vous confesse que la *cathédrale* de Bergerac n'a que 24 pieds de moins que celle de Saint-Denis. J'en ai fait, avant-hier, la comparaison sur place, mais il ne faut plus parler de cela parce qu'il ne faut pas amener la crainte ou le découragement. Le fait est accompli.

Quant à la porte qui mène à la salle de catéchisme, on peut la conserver si vous y tenez. Mais, Monseigneur, il y aurait, je crois, danger pour ceux qui y passeraient pendant les travaux: une pierre, un bois de cintre, un instrument d'ouvrier, peut tomber et tuer quelqu'un. Cela s'est vu et n'est pas rare. Veuillez donc réfléchir, avant d'arrêter une résolution. Cela est possible, mais c'est dangereux.

Je ferai en sorte de vous rencontrer à Périgueux à ma première tournée.

Je suis avec le plus profond et le plus affectueux respect, Monseigneur, de Votre Grandeur le serviteur très humble et très dévoué.

P. Abadie. »

\*\*

Sans doute un peu lassé par les sollicitations réitérées de l'évêque de Périgueux, le Ministre des Cultes fera remarquer, le 10 décembre 1858, que, de 1852 à 1857, les édifices diocésains du Périgord ont bénéficié de travaux s'élevant à 602.869,34 francs, soit une moyenne de 86.000 francs par an, alors que la moyenne, dans toute la France, n'est que de 35.000 francs. On voit ici à quel point il peut être providentiel pour un évêque de posséder, dans son diocèse, le ministre des Finances !

En 1859, un crédit est ouvert pour la restauration de la coupole centrale. Et, pour accélérer les travaux, et donc l'obtention des crédits, l'évêque va prendre le prétexte de chutes de matériaux dans la cathédrale. Le 8 avril 1860, il signale que, le jeudi saint, un bloc de pierre pesant 1 kilo est tombé à 6 heures du matin, de la coupole occidentale. Le même jour, pendant la cérémonie des Saintes Huiles, un autre morceau est tombé à la verticale de la balustrade du chœur. Quelques fragments sont même tombés sans le blesser sur Monseigneur. Le dossier de l'évêché conserve aussi une lettre

du Ministre des Cultes, datée du 12 mai 1859, reconnaissant qu'il y a eu une chute de pierre « du grand arc, à l'entrée du chœur lézardé », laquelle a failli blesser des enfants de chœur.

Le Ministre des Finances, P. Magne, le 20 septembre 1860, signale à l'évêque qu'il a obtenu un crédit de 10.000 francs pour la cathédrale. L'année suivante, en 1861, s'achève la coupole nord, commencée en 1857 (en vérité, Abadie avait déjà travaillé à la reprise des piles, en 1855, et l'on avait acheté en 1856 les maisons obturant la porte du Greffe et qu'il fallait démolir pour bâtir le nouveau porche nord, entièrement imaginé et dessiné par Abadie.)

En octobre 1861, Pierre Magne, alors ministre sans portefeuille, répond une fois de plus à l'évêque: « Les observations que vous avez bien voulu me soumettre relativement aux travaux de notre cathédrale de Périgueux, me semblent fort justes; aussi, je les appuierai de tout mon pouvoir auprès de mon collègue, M. le Ministre des Cultes. »

Autre lettre de Magne à l'évêque, le 30 mars 1862: « Je me suis parfaitement rendu compte de la situation dans laquelle se trouve la cathédrale de Périgueux par suite des grands travaux de restauration qui s'y sont exécutés; aussi me suis-je empressé de signaler à M. le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes le moyen d'activer les travaux dont vous me parlez dans votre lettre du 26 courant... » Et, le 10 mai 1862, il écrit encore: « Je m'empresse de transmettre à Votre Grandeur la réponse de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes relativement à la demande de fonds que je lui ai faite pour activer l'exécution des travaux de notre cathédrale... »

Il semble en effet que les périodes d'activité des travaux aient été coupées par des périodes de faible activité, voire d'interruption du chantier, comme le prouve la lettre de l'évêque de Périgueux au ministre Magne.

« Périgueux, le 15 Xbre 1864.

Monsieur le Ministre,

Je viens d'apprendre à l'instant que Votre Excellence est de retour à Montaigne<sup>9</sup>. Privé de l'honneur de vous voir avant votre rentrée à Paris, je prends la liberté de vous écrire pour

9. Magne avait acheté, en 1859, le château de Montaigne. Il s'y reposait volontiers des fatigues de la vie politique. Il avait alors cédé le petit château de Trélassac à son fils Alfred.

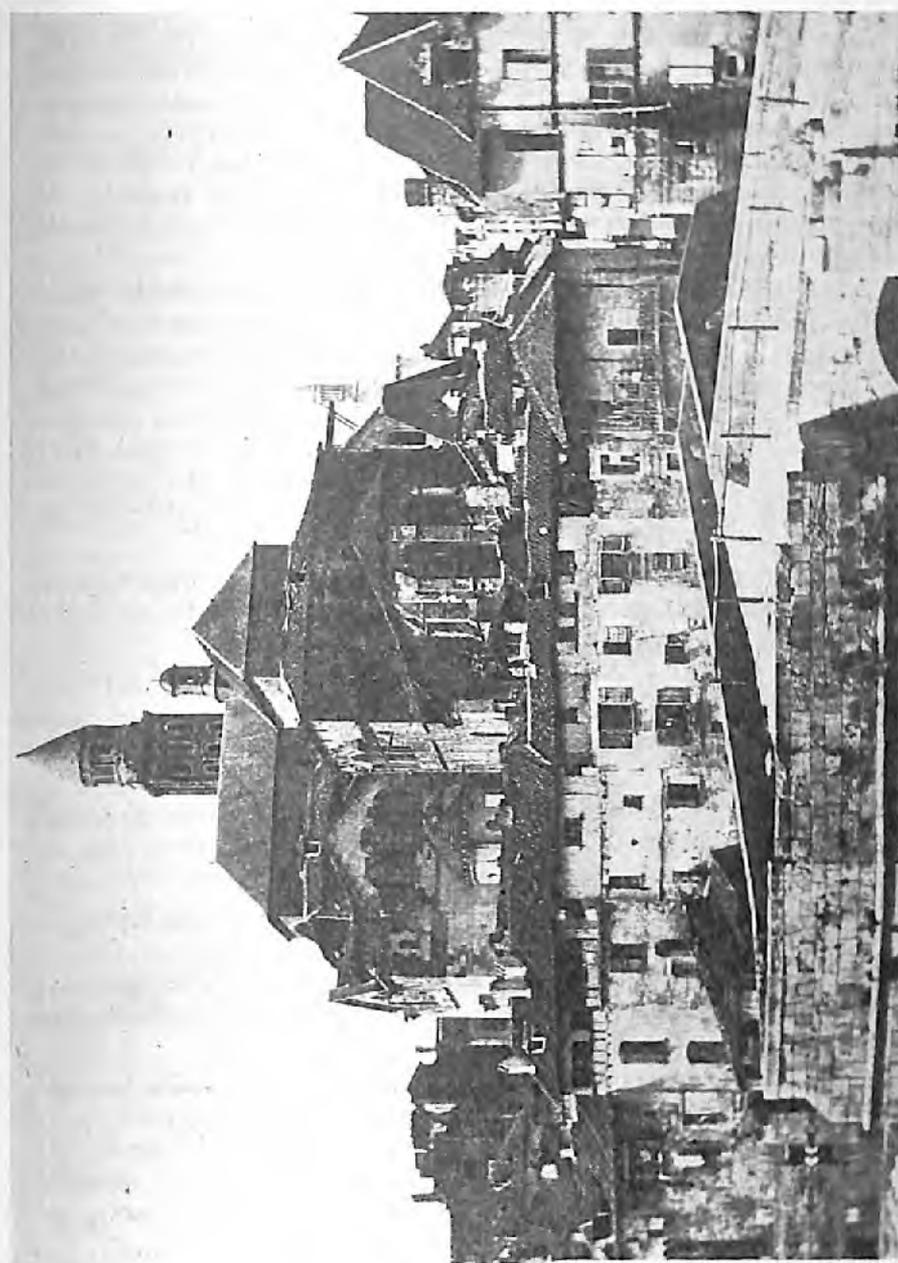


PHOTO PRISE ENTRE 1856 ET 1860. On travaillait alors à la coupole Nord dont la pile N.E. est déjà surmontée de son lanternon.

recommander à votre haute protection notre cathédrale de S. Front.

Vous n'ignorez pas, Monsieur le Ministre, que les travaux y sont suspendus depuis plusieurs mois. Après une longue attente nous avons enfin eu la visite de M. Labrouste, Inspecteur général des édifices diocésains, qui nous est arrivé accompagné de M. Abadie. M. l'inspecteur a reconnu que la situation était intolérable et ordonné qu'il fût fait quelques travaux de préservation pour mettre à l'abri des injures de l'hiver la partie construite de la troisième coupole.

Une lettre que j'ai reçue il y a quelques jours de M. Paul Dupont, très dévoué à notre grande œuvre, m'annonce que M. Labrouste a fait au Ministre des Cultes un rapport très favorable, mais que notre cathédrale éprouve une concurrence formidable de la part de celle de Marseille. Il se propose, dès que Votre Excellence sera à Paris, de se concerter avec vous pour une démarche collective auprès du gouvernement en vue d'obtenir pour la campagne prochaine une allocation qui soit en rapport avec les travaux à faire.

Vous trouverez tout naturel, Monsieur le Ministre, que, dans l'état vraiment pénible où il se trouve, l'Evêque de Périgueux vienne faire appel à votre grande influence.

Madame Magne m'a fait l'honneur de se présenter à l'Evêché un de ces jours où j'étais en visite pastorale; qu'il me soit permis de lui offrir ici l'expression de mon regret et l'hommage de mon respect.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance des sentiments bien respectueux avec lesquels j'ai l'honneur d'être de votre Excellence le très humble et très obéissant serviteur.

+ M. Joseph, Evêque de Périgueux et de Sarlat. »

En 1866, l'architecte Vauthier étant décédé, c'est Lambert qui lui succéda comme inspecteur des travaux des édifices diocésains.

L'ouverture de crédits pour la coupole orientale a lieu en 1867. En 1868, l'approbation de principe du Ministère, puis l'acceptation du devis, permirent l'ouverture de ce chantier du chœur <sup>10</sup>. C'est la même année que les crédits furent ouverts pour restaurer la coupole centrale, laquelle fut relancée en

10. L'appareilleur Laurent, un virtuose de la stéréotomie, fut chargé des travaux à partir de janvier 1868. C'est lui qui exécutera la coupole orientale, l'abside et la coupole occidentale.

1869. Les travaux étaient en cours lorsqu'éclata la guerre de 1870. A Paris, Abadie ignorait si l'appareilleur Laurent avait cessé son activité et si le chantier était interrompu. Il en écrit à Monseigneur :

« Paris, le 15 septembre 1870.

Monseigneur,

Si vous ne me voyez pas, vous en devinez facilement la cause. Vos travaux continuent-ils ? Je l'ignore. M. Lambert ne m'écrit pas ; peut-être est-il sous les drapeaux pour le service de la patrie, en danger comme jamais elle ne l'a été, même sous la première République, à mon avis du moins.

Le caractère de cette dernière révolution, celui de la guerre actuelle sera bien différent de celui qui présidait aux événements de 1793. Nous aurons bien du mal à nous relever de là, si nous nous en relevons.

Enfin, revenons à vos travaux. Se poursuivent-ils ? Vous savez que M. Namille a donné sa démission. Plus de directeur. Economie. Nous en avons tant besoin. Je présume pourtant que Laurent ne s'est pas arrêté ; il n'y a aucune raison, aucune instruction pour cela.

Vos gardes nationales, mobiles, etc., peuvent-elles venir au secours de Paris ? Je ne l'espère guère, et cependant Paris mort, la France est bien malade.

Votre frère se porte bien mais qui sait, il n'est qu'à 2.400 m. du mur de ceinture et les canons de Guillaume le (un mot illisible) portent à 6.000 m.

Moi je suis plus malade encore, car je ne suis qu'à 2.000 m. J'espère que les boulets passeront par dessus ma tête.

Dieu nous a-t-il condamnés ? Ce beau soleil qui favorise la marche des Prussiens me le ferait croire. Enfin, il faudra bien se résigner. Pourtant, j'aurais bien voulu terminer St-Front avant de mourir.

Voici une longue lettre pour le moment de fièvre où nous sommes. Je m'arrête et vais voir ce qui se passe au dehors. Il n'y a que là que la distraction, même peu rassurante, peut faire changer le cours des idées sombres qui nous assiègent dans la solitude.

Veillez agréer, Monseigneur, l'assurance de mon entier dévouement. Votre respectueux serviteur.

P. Abadie. »

Pourtant, Pierre Magne se révèle, vis-à-vis de la restauration de Saint-Front, moins pessimiste qu'Abadie lui-même. Il écrit, le 24 octobre 1871, la lettre suivante :

« Paris, le 24-10-1871.

Monseigneur,

Je vous remercie des renseignements que vous voulez bien me donner au sujet de Saint-Front. Monsieur Abbadie (*sic*) m'a écrit également; il ne me parle que de l'abside, des plans et du devis qu'il a remis au ministère et de son désir de commencer les travaux aussitôt que le ministre aura approuvé. Je suis convaincu que vos observations l'auront décidé à rentrer dans la seule voie qui soit bonne et de laquelle il n'aurait pas dû sortir. Dans une lettre que je lui avais adressée, de Montaigne, je l'avais vivement grondé.

Après avoir reçu sa lettre je me suis empressé d'aller chez le Ministre et, ne l'ayant pas rencontré, de lui écrire une lettre bien pressante. J'espère bien qu'il donnera l'approbation demandée, au surplus je dois lui remettre une photographie réduite de notre cathédrale afin d'augmenter l'intérêt déjà très grand, qu'il porte à ce monument. Je ne manquerai pas d'insister pour qu'il ordonne immédiatement la reprise des travaux et l'application du devis à l'abside.

Recevez, Monseigneur, l'assurance de mon entier dévouement et de ma haute considération.

P. Magne. »

La lettre suivante est très révélatrice. Elle montre un Abadie combatif, décidé à lutter à la fois contre les « archéologues » de Périgueux et contre les hommes politiques qui déplorent l'énormité des sommes engouffrées dans le chantier de Saint-Front. L'abside de la cathédrale est devenue son idée fixe.

« Paris, 8 décembre 1871.

Monseigneur,

J'ai vivement regretté de n'avoir pas été prévenu assez tôt de votre présence à Paris.

J'aurais pu vous dire plus clairement sans doute ce que ma dernière lettre n'a probablement pas su faire comprendre. Je vous y disais et je le répète « qu'une lettre de Monseigneur » au Ministre lui exprime le désir de voir construire l'abside.

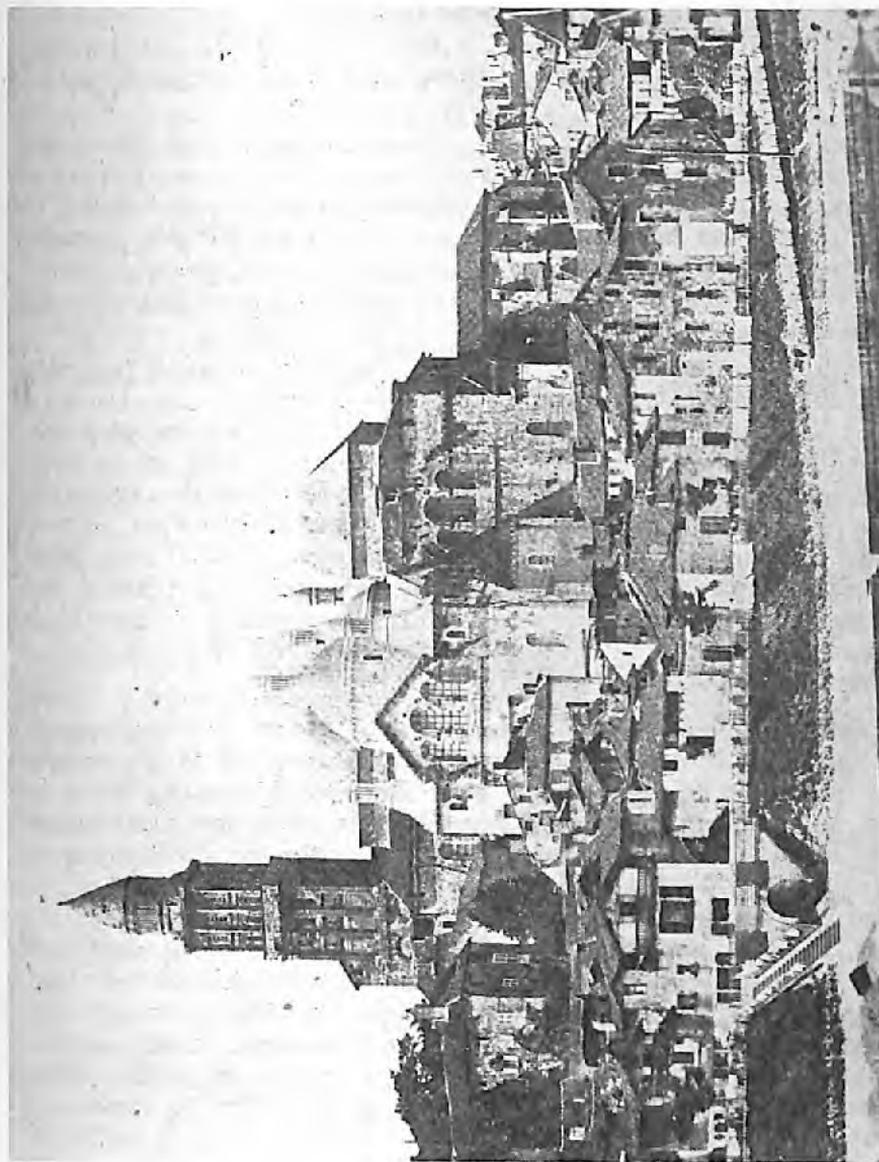


PHOTO PRISE ENTRE 1864 ET 1870. Les coupoles Nord, Sud et centrale, sont lancées et achevées. Les coupoles de l'Est et de l'Ouest sont encore coiffées de leur couverture du XVIII<sup>e</sup> siècle. On voit à l'Est l'église Saint-Antoine.

» Le Ministre me fera demander un devis sur lequel on délibèrera, qu'on approuvera, etc., puis en attendant les fonds nécessaires sans en déterminer les annuités. Cette allocation une fois faite, cette dépense une fois approuvée, je pourrai employer à la construction de l'abside les 40.000 Frs donnés sur 1871. Jusque là, je ne le puis, je n'ai pas le droit de le faire ».

Ceci était simple et facile ; c'était la seule voie sûre, la plus prompte. Quant à m'exposer, par le temps qui court, à me trouver en face de gens (qui sait lesquels) à qui j'aurais à répondre de mes faits et gestes non autorisés, et qui prétendront bel et bien que je suis responsable et que je dois payer les travaux faits sans autorisation, je ne le puis et vous devez le comprendre.

D'un autre côté, les vitraux que [vous] déclarez inutiles aujourd'hui ont été commandés avant la guerre. Ils sont sur le métier. Avec quoi le paierai-je ? Avec quels fonds ferai-je faire la silicatisation de la coupole neuve <sup>11</sup>. Ceci est indispensable. Il n'est pas si aisé de changer ainsi la disposition des travaux préparés de longue main. Monsieur Magne désire voir entreprendre la cinquième coupole. C'est fort bien, mais il faut huit cent mille francs pour aborder cette coupole, au travail de laquelle se relie inévitablement celui du clocher et l'affaire du clocher se complique d'une foule de questions qui ne se résolvent pas si vite.

Celui qui ne voit dans le travail que de la maçonnerie à faire faire par Laurent se trompe singulièrement. Il y a autre chose qui ne se voit pas en un jour. Mais, direz-vous, Monseigneur, M. Magne et moi-même nous serons là pour vous sauver s'il est besoin. Oui, vous n'avez qu'à supposer un moment que M. Delpit, député de la Dordogne, devienne ministre ; M. Delpit qui proclame qu'il s'opposera à la construction de l'abside et que, dès son arrivée à Paris, il ira voir M.J. Simon et lui dénoncera cet architecte qui ne pousse à cette construction que pour la satisfaction de sa *vanité et de son intérêt* (textuel). Me voyez-vous fautif, dans les mains de ces gaillards, qui me sacrifieraient impitoyablement, pour le plus grand plaisir des archéologues de Périgueux. Neni (*sic*). Il faut que je conserve au contraire la force de leur résister et pour cela, il ne faut

11. On voit qu'en 1871, Abadie parle déjà de silicater la pierre des coupoles. Ne serait-ce pas une preuve qu'il s'était déjà aperçu de la porosité desdites coupoles, et donc du choix très critiquable des matériaux employés ? Hélas ! que dirait-on en 1875 ?

pas que je me mette en situation répréhensible. Ce n'est pas eux qui m'arrêteront.

Donc, Monseigneur, faites de grâce ce que je vous ai dit, ce que je répète par une lettre au Ministère. Exprimez la volonté, le désir de voir construire l'abside. Vous n'en sortirez pas autrement, quoi qu'on vous promette et vous dise. Je sais ce qu'il en est de toutes ces affirmations. Le mieux est la seule dure et bonne (?) Quant à votre crainte de voir inemployés les 40.000 francs de 1871, nous avons jusqu'au mois de septembre 1872 pour les dépenser, et Dieu sait s'il nous faut le temps pour les absorber.

Si vous m'aviez cru, vous n'auriez d'obligation à personne et la chose serait faite.

Sur nos 40.000 Frs, dès que l'autorisation sera obtenue, et cela ne sera pas long, si vous écrivez, je conserverai 20.000 Frs pour les travaux commandés ; j'en consacrerai 20.000 Frs à l'abside ; et 1872 arrivant, son budget sera voté assez tôt pour ne pas laisser d'interruption dans son élévation.

Veuillez agréer, Monseigneur, l'assurance de mon respectueux dévouement. Votre serviteur très humble.

P. Abadie. »

En dépit des effroyables difficultés causées par la guerre et la défaite, la restauration continuait tant bien que mal. Avant l'achèvement du chœur (coupole orientale), Abadie s'était posé la question de savoir ce qu'il mettrait à l'est de cette coupole. Il avait rasé l'église Saint-Antoine, édifice gothique accolé à l'est de Saint-Front, et qui occupait l'emplacement normal de l'abside de celui-ci. Cette église avait été bâtie par le cardinal Talleyrand, vers 1336. Abadie songeait tout naturellement à implanter sur son emplacement une abside en harmonie avec l'église à coupoles, alors réparée pour les quatre cinquièmes. Sans doute ce projet était-il coûteux <sup>12</sup> et inquiétait-il le Ministère des Cultes. D'où une offensive conjuguée de l'évêque et d'Abadie pour obtenir les crédits, offensive qu'on ne manque pas de faire appuyer par Pierre Magne. Il en écrit en effet à Monseigneur, en 1871.

« Versailles, le 15 janvier 1872.

Monseigneur,

J'ai eu aujourd'hui, au ministère des Cultes, avec M. Jules

12. D'autant plus coûteux que, de ce côté, à cause de la pente du terrain, une telle abside devait être assise sur des substructions très importantes.

Simon, une assez longue conférence sur l'affaire de Saint-Front. Le Ministre est dans des dispositions excellentes, il a fait venir un chef de division et lui a donné l'ordre de faire examiner d'urgence les plans et devis de M. Abbadie (*sic*) relatifs à l'abside ; et de faire virer sur 1872 les fonds non employés sur les 40.000. L'approbation ne se fera pas attendre et j'espère que l'abside sera bientôt commencée d'après le plan que vous préférez. M. Jules Simon m'a tenu un langage qui me permet d'espérer une nouvelle allocation sur le budget 1872. J'ai nettement abordé la question sur la 5<sup>e</sup> coupole pour le moment où l'abside sera terminée ; il ne m'a pas paru effrayé par ces 100.000 F qui, d'après M. Laurent seront nécessaires pour ce travail. Tout va donc bien.

Recevez, Monseigneur, l'assurance de mon dévouement et de ma haute considération.

P. Magne. »

Le ministre Jules Simon avait d'ailleurs été convaincu par son collègue Pierre Magne, puisqu'il envoie, quatre jours après, la lettre suivante à l'évêque :

« Versailles, le 19 janvier 1872.

Monseigneur,

M. l'architecte Abadie m'a informé que vous lui aviez demandé à différentes reprises de faire rétablir l'abside byzantine de la cathédrale de Périgueux qui aurait été démolie au 14<sup>e</sup> siècle pour faire place à une chapelle de style ogival qui exigerait actuellement des réparations considérables et dont le style d'ailleurs est sans harmonie avec la grandeur et le caractère du monument.

Cet architecte m'a soumis en conséquence un devis qui comprend d'abord la démolition de la chapelle précitée dont l'emplacement devra servir à reconstruire l'abside primitive.

Avant de statuer sur l'approbation de ce devis qui n'est pas revêtu du visa de Votre Grandeur, je vous prie, Monseigneur, de vouloir bien me faire connaître si les dispositions proposées par l'architecte sont conformes au désir que vous lui avez manifesté.

Veillez agréer, Monseigneur, l'assurance de ma haute considération.

Le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes.

(Signé) : Jules Simon. »

A partir de ce moment-là, les affaires doivent aller très vite, car le devis de prévision des dépenses (124.376 Frs) est accepté par le Ministère. Pourtant, il y aura encore des difficultés financières, des dépassements de devis, des déficits. Et sans cesse le « planning » d'exécution (comme on dirait de nos jours) est rajusté par Abadie d'après les crédits accordés.

Ainsi nous le laisse comprendre la lettre suivante d'Abadie, qui semble dater de 1873 et qui, d'ailleurs, ne cherche pas à inquiéter outre mesure le prélat.

« A Monseigneur l'Evêque de Périgueux.

Je viens d'apprendre, par une lettre de l'entrepreneur Laurent, que vous êtes mécontent de ce que je n'étais pas allé vous voir à Paris quand vous m'aviez fait l'honneur de venir chez moi.

La chose m'a vivement chagriné. Le fait est bien simple. Ma servante ne m'a pas remis votre carte. Elle m'en a bien parlé, sans pouvoir me dire de qui elle était, ni où elle l'avait mise. Ceci s'est passé six jours après votre visite, à mon retour d'Espagne où j'avais été prendre un moment de repos ; ne voulant pas qu'on connût mon absence, j'avais recommandé qu'on ne fit pas savoir que j'étais dehors. Vous m'avez cru à Paris et, m'ayant laissé votre carte, vous avez été surpris de ne pas me voir. Je le comprends. Mais, Monseigneur, de petites causes produisent souvent de grands effets et c'est un effet immense pour moi que votre mécontentement immérité.

J'espère que vous ne douterez pas de mon affirmation et que vous oublierez la contrariété qu'involontairement je viens de causer.

Notre déficit à la cathédrale est arrivé trop loin pour que je n'arrête pas les travaux. J'ignorais même qu'il fût si élevé et je regrette que le ministre en ait été instruit. On ne m'en a rien dit encore, mais cela va venir probablement. Mais que faire ? Pouvais-je laisser en suspens un travail aussi exigeant et n'ai-je pas dit assez souvent que les allocations qui m'étaient faites étaient insuffisantes ?

L'excédent n'a pas été commis cette année seulement mais il se compose d'excédents partiels accumulés depuis 1857, que, chaque année, l'on couvrait avec le crédit de l'année courante. Mais pour faire ainsi, il faut ne rien dire et j'ai lieu de croire que l'administration est instruite. Nous voilà dans de vilains draps. Non que je craigne d'être jugé pendable mais parce

qu'au ministère, on s'accroche avec empressement à tout ce qui peut motiver un refus d'argent. On instruit le procès, on gagne du temps, et tout en s'occupant beaucoup de l'affaire, on supprime une année de travaux sans le plus légitime de tous les prétextes, celui d'éclairer la situation, qu'elle soit claire ou non. La nôtre est claire et simple. Il n'y a pas lieu d'avoir d'inquiétude à cet égard et vous pouvez être paisible à cet égard. Attendons, ne nous effrayons pas.

Veillez agréer, Monseigneur, l'assurance de mon entier et respectueux dévouement.

Votre serviteur très humble et très obéissant,

Abadie. »

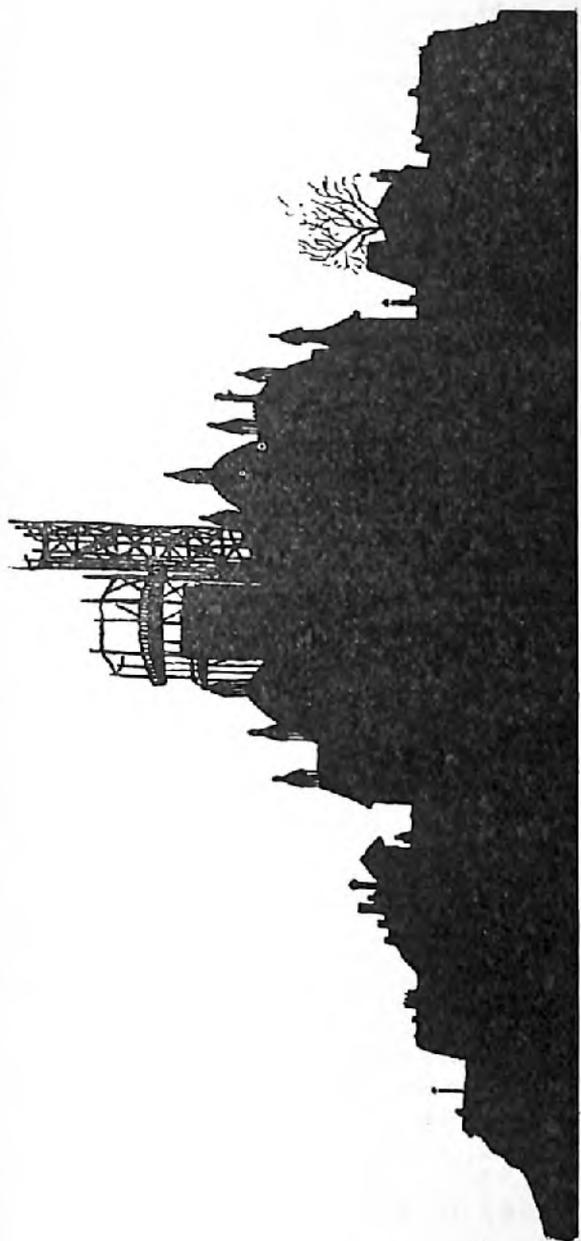
On aura noté au passage avec quel art insidieux Abadie fait souffler, vers l'évêché de Périgueux, tantôt l'inquiétude, tantôt l'optimisme ! Et l'on n'oubliera pas la lettre de 1871 au sujet de l'abside, et son habileté à faire demander par l'évêché ce dont rêvait l'architecte lui-même. On se rappellera enfin l'allusion à une possibilité de voir accéder au ministère Martial Delpit<sup>13</sup>, lequel était résolument contre le principe d'une abside (il était d'ailleurs contre celui de la restauration de Saint-Front). Quant à l'allusion à « ces gaillards là », dans lesquels Abadie confond certains politiciens et les archéologues<sup>14</sup>, elle nous laisse un peu soupçonner ce que fut la sourde opposition qui courait sous le manteau à Périgueux contre les méthodes d'Abadie.

Cette affaire de l'abside trouvera un point final le 13 mai 1874 : à cette date, le ministre accepte la soumission de l'exécution par Tournier, sculpteur à Paris, de l'ange qui sert d'épi de faitage sur l'arête crétant l'extrados du cul-de-four de l'abside (400 frs).

Mais déjà on songe à l'ultime coupole à restaurer, celle de Pouest. C'est le 4 avril 1874 que l'approbation ministérielle sera donnée au devis des travaux (478.476 frs 42). Quant au clocher, c'est en octobre 1882 que l'inspecteur général Vaudemier conclura son rapport sur la nécessité absolue de « démolir la partie supérieure du clocher ». Entre temps, Abadie avait

13. Jean-Martial Delpit (1813-1887), archiviste paléographe, ancien collaborateur d'Augustin Thierry, fut élu député de la Dordogne le 8 février 1871. Delpit siégeait au centre droit. Cf. Jean LASSAIGNE, *Figures parlementaires*, Paris, 1950, p. 353.

14. Les archéologues périgourds, à la suite de Verneilh, trouvaient trop radicale la restauration d'Abadie, et ils le brocardaient sous le nom d'Abattis. Encore que leurs réactions fussent généralement platoniques, ils furent, pendant des années, la bête noire d'Abadie.



DESSIN DE SEM en ombre chinoise, exécuté vers 1890, alors que la partie haute  
du clocher avait été déposée.

cessé ses fonctions à Saint-Front (1882) et il était mort (1884). Ce sont Bruyère et Boeswillwald qui achevèrent par la coupole ouest et le clocher, la restauration de Saint-Front, laquelle aura donc duré un demi-siècle, en gros de 1849 à 1899.

\*  
\*\*

Sur cette restauration en cours, on pouvait avoir des opinions diverses. Qu'on nous permette de donner le diapason d'une partie de l'opinion périgourdine (une faible partie d'ailleurs, l'ensemble des Périgourduins ayant été satisfaits voire enchantés de cette restauration et de leur cathédrale toute blanche). Nous en chercherons l'écho dans le discours que le Docteur Galy prononça le 19 novembre 1866, à l'inauguration du buste de Félix de Verneilh, au Musée du Périgord :

« Nous étions étonnés de posséder une église orientale du X<sup>e</sup> siècle, nous le serons bien autrement lorsque nous la verrons du XIX<sup>e</sup> siècle. Déjà elle s'offre à nous, blanche, propre, sans défauts architectoniques, avec des coupes géométriquement arrêtées, des aplombs irréprochables, surmontés de dix-sept maigres clochetons, à toit conique, surhaussés par des pyramides tronquées. Les murs à peine dégrossis, qui attendaient des enduits, des mosaïques et des peintures à fond d'or, sont parfaitement ripés, jointoyés en assises régulières ; les arcatures ont passé de l'ogive au plein cintre. Des fidèles foulent le bitume et attendent le gaz et les sonneries électriques. Le calorifère qui pouvait s'autoriser de l'hypocauste romain n'a pas fait encore sentir sa liède influence. Quelle pauvre ornementation ! des émaux de fabrique ; des mosaïques visant à l'archaïsme et n'étant que grossières ; des verrières où la forme est revêtue de laideur, que ne rachète pas le sentiment religieux. Puisqu'on innovait, pourquoi ne pas s'inspirer de ce magnifique vitrail de M. Didron qu'on admirait au grand Séminaire avant qu'un incendie l'eût si gravement compromis ? »

On pourra trouver que le discours du D<sup>r</sup> Galy est cruel, voire excessif ; il n'en reste pas moins qu'il exprimait l'opinion d'une minorité conservatrice, respectueuse de l'archéologie, et cela ne peut nous étonner de la part de cet érudit Périgourduin qui, quelques années après, sera le fondateur et le premier président de la Société historique et archéologique du Périgord, une société gardienne de la tradition, peu satisfaite de n'avoir en rien pu empêcher des outrances chirurgicales d'Abadie.

Quelque opinion que l'on garde sur cette « restauration », on conviendra que les archives nous ont livré, outre des dates

un peu moins imprécises au sujet des travaux, une idée du rôle des évêques intéressés, une idée aussi de l'inlassable dévouement de Pierre Magne <sup>15</sup> à sa petite patrie. Sans lui, en effet, un chantier aussi considérable que celui de Saint-Front, et aussi exceptionnel, n'aurait jamais reçu le point final. Mais c'est surtout sur la philosophie de Paul Abadie que nous éclaircissions ce dossier. On y découvre son assurance imperturbable, son absence d'hésitation pour décider seul des restaurations et pour organiser ses chantiers en fonction des subventions ministérielles qu'il a su admirablement solliciter ou faire solliciter. On y découvre son orgueil, sa manière un peu cauteleuse de faire réclamer par l'évêque ce qu'il désire lui-même, sa volonté enfin de faire œuvre originale en « créant » une abside qui soit toute de lui et qu'on va baptiser « romane byzantine ».

Cette philosophie correspond assez bien à celle que l'on constate lors de la « restauration » de la cathédrale d'Angoulême <sup>16</sup>, édifice à coupoles qui s'apparente à Saint-Front et qu'Abadie a restauré presque en même temps que Saint-Front.

Enfin, un tel dossier nous permet, nous l'avons laissé entendre, de préciser la chronologie des travaux que le XIX<sup>e</sup> siècle a menés à Saint-Front. On peut la résumer par le tableau suivant : <sup>17</sup>

1840-1862 : coupole sud

1857-1861 : coupole nord (piles déjà reprises en sous-œuvre en 1855)

1859-1869 : coupole centrale

1863-1871 : coupole orientale (chœur)

1872-1875 : abside

1872-1880 : coupole occidentale

1882-1895 : clocher.

Jean SECRET.

- 
15. Rappelons que Pierre Magne, né à Périgueux en 1806, fut deux fois sous-secrétaire d'Etat, quatre fois ministre des Travaux publics, une fois ministre sans portefeuille. Il fit partie, sous le Second Empire, du Conseil privé pendant sept ans, avant de totaliser neuf années de Ministère des Finances. Pour sa biographie, cf. Joseph DURIEUX, *Le Ministre Pierre Magne*, Paris, Champion, 1929. Le tome II comporte une annexe, un peu laconique (7 lignes), sur Magne et Saint-Front.
16. Cf. DUBOURG-NOVES, *Iconographie de la cathédrale d'Angoulême de 1575 à 1860*, 1974, édit. de la Société archéologique et historique de la Charente.
17. Nous corrigeons ici la chronologie que nous avions esquissée en 1956 dans la revue *Les Monuments historiques de la France*.

## NECROLOGIE

### LÉON GUTHMANN

C'est un de nos plus anciens membres, et l'un de nos plus fidèles, qui nous a quittés le 21 juin 1975. Il faisait en effet partie de notre Société depuis 1939, et il en assurait, depuis 1966, les fonctions de trésorier-adjoint.

Léon Guthmann était né à Limoges en 1885. Son père était ingénieur des Ponts et Chaussées; il quitta d'ailleurs Limoges pour la Grèce, appelé à établir le tracé des lignes de chemin de fer du Péloponnèse. C'est ainsi que Léon Guthmann eut l'occasion de passer sa petite enfance à Athènes, avec de fréquentes excursions à Corinthe, Olympie, Nauplie, Epidaure ou Sparte : peut-être n'est-il pas imprudent de penser que ces premières images de l'architecture hellénique — et du « miracle grec » — ont pu influencer la vocation de Léon Guthmann enfant et déterminer sa future carrière. Ce séjour athénien dura sept ans.

La famille étant revenue en France et s'étant installée à Périgueux, Léon Guthmann fit ses études secondaires au Lycée de Périgueux, où il se lia avec un de ses camarades qui a joué un rôle dans notre compagnie : Jean Lassaingne. Ses études secondaires achevées, il « monta » à Paris pour y préparer l'école des Beaux-Arts, section architecture. Il y fut reçu brillamment et travailla dans l'atelier de Laloux. Après la guerre de 1914-18, au cours de laquelle il fut blessé, il prépara le concours d'architecte de la Préfecture de Police de Paris; il y fut reçu et travailla sous la direction de Du Bois d'Auber ville, architecte en chef.

Peu après, la reconstruction battant son plein dans les régions dévastées par la guerre, Léon Guthmann opta pour le Pas-de-Calais, et s'installa à Béthune. Il construisit ainsi des quartiers entiers et eut l'occasion de bâtir les églises de Saint-Venant, Robec, Hinges.

Ce n'est qu'en 1938 qu'il rejoignit le Périgord où il eut l'occasion de construire différents locaux administratifs et des écoles. Et comme la guerre de 1939-45 avait, hélas ! laissé de tristes séquelles dans notre département, il participa à la reconstruction du bourg de Rouffignac que les Allemands avaient partiellement détruit par l'incendie. Il eut aussi l'occasion de remporter le prix à un concours ouvert pour la construction d'un collège d'enseignement technique de jeunes filles à Fort-de-France, ceci en collaboration avec l'un de ses amis intimes, M. Labro, architecte, Grand Prix de Rome.

Très pris par son agence architecturale, Léon Guthmann n'eut pas le temps de collaborer régulièrement aux travaux de notre Société, et il le regrettait. Notre Bulletin publia cependant des relevés graphiques exécutés par lui, notamment le portail et la fontaine de l'ex-Grande Mission (Cité administrative) à Périgueux (parus avec une étude du P. Contassot sur le **Grand Séminaire de Périgueux** avant la Révolution, 1973, p. 19). Il fit aussi paraître dans notre **Bulletin** une **Note sur le mur d'enceinte gallo-romain de Périgueux** (1962, p. 63). Ajoutons que notre Iconothèque conserve de lui un plan et un relevé des caves de l'ex-Grande Mission de Périgueux. Enfin, l'album **Le Périgord vu par Léo Drouyn**, que notre compagnie édita en 1974 à l'occasion de son centenaire, comprend une intéressante présentation par Léon Guthmann, de **la tour de la Rigale à Villetoureix**; ce fut un de ses derniers travaux et il le fit avec passion.

Fort distingué, courtois, réservé mais sachant être disert et plein d'humour, Léon Guthmann laissera le souvenir d'un confrère très attaché à notre Société et toujours prêt à lui rendre service: n'a-t-il pas, durant ces dernières années, et tant que sa santé le lui permit, assumé la surveillance de nos immeubles et des réparations nécessitées par leur vétusté ?

La Société historique et archéologique du Périgord présente à Mme Léon Guthmann et à ses enfants et petits-enfants ses condoléances attristées et l'assurance de sa fidèle sympathie.

J. SECRET.